

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA
DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 14

Séance tenue le 15 avril 2014 à 19 h
Salle Théâtre La Scène
300, rue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 AVRIL 2014
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATIONS
 STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC 12
 M. Jean-Pierre Forgues
 PORTRAIT ET SCÉNARIO DE CONSOMMATION DU GAZ NATUREL 24
 M. Patrick Gonzalez
 REPRISE DE LA SÉANCE
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 M. RICHARD CHARTIER 49
 M. MARC BRULLEMANS 59
 M. JOCELYN DUBOIS 62
 M. ROBERT DUCHESNE 65
 REPRISE DE LA SÉANCE
 M. JEAN FALAISE 75
 M. GUY ROCHEFORT 82
 Mme JOYCE RENAUD 85
 M. RICHARD CHARTIER 91
 Mme FRANCE MERCILLE 94
 M. ROBERT DUCHESNE 99
 M. MARC BRULLEMANS 104
 QUESTIONS DE LA COMMISSION 106
 MOT DE LA FIN 112

**SÉANCE DU 15 AVRIL 2014
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette troisième semaine de la première partie d'enquête et d'audience publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica dans les basses-terres du Saint-Laurent.

10

Bienvenue également aux personnes qui sont à Bécancour et à Saint-Agapit pour participer aux travaux de la Commission d'enquête en direct par vidéoconférence interactive ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet.

15

Mon nom est Denis Bergeron et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Je serai secondé par madame Gisèle Grandbois et monsieur John Haemmerli, commissaires.

20

Évidemment quelques précisions concernant le mandat de la Commission. Il est important de savoir que la décision de confier ou non un mandat d'enquête au BAPE en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement relève de la discrétion du ministre. Le BAPE ne peut donc s'autosaisir d'une question relative à la qualité de l'environnement.

25

C'est également le ministre qui détermine seul la portée et la durée du mandat dans la lettre qu'il transmet au président du BAPE. Une commission ne peut donc modifier par elle-même son mandat. Une commission d'enquête n'est pas un tribunal et son rôle n'est pas décisionnel.

30

Le rôle de la Commission d'enquête sera, avec l'aide des citoyens et des organismes intéressés par le mandat, d'aller plus loin par des questions et des vérifications dans l'analyse des enjeux.

35

Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès au public à l'information sur les enjeux soulevés par le mandat et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le dossier soumis en appliquant les notions d'environnement retenues par les tribunaux supérieurs qui englobent les aspects écologique, social et économique.

40 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

45 Enfin, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mes collègues et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les Valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

50 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

55 Cette Commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du dossier de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

60 Le mandat de la Commission d'enquête a débuté le 31 mars et sera d'une durée maximale de huit (8) mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au plus tard le 28 novembre 2014.

65 Afin de permettre la meilleure compréhension possible des études commandées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, la Commission a prévu d'orienter ses travaux en fonction de certains thèmes.

70 Une ou des présentations débiteront chacune des séances et une période de questions suivra en fonction de ces thèmes. Cet exercice se veut un effort de diffusion et de vulgarisation des études réalisées afin de permettre aux citoyens de mieux s'orienter dans l'ensemble de la documentation déposée.

75 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette séance selon les règles de procédure. Je présenterai d'abord l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Ensuite, deux (2) présentations thématiques sont à l'horaire. Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra ces présentations et c'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle, tant à Saint-Hyacinthe, qu'à Bécancour ou Saint-Agapit pour ceux et celles qui désirent poser des questions.

Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions. Deux (2) questions sont admises par intervention. Cette règle permet

80 au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Et vous pouvez bien sûr vous réinscrire au registre pour d'autres questions.

85 Les personnes qui suivent nos travaux par Internet peuvent également poser des questions par courriel. Nous accorderons toutefois priorité aux questions des personnes inscrites au registre en salle. Veuillez également noter que la Commission se réserve la prérogative de disposer des questions soumises par courriel en fonction de leur pertinence.

90 L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie a débuté le 31 mars dernier et se poursuivra au cours de cette semaine, soit jusqu'à jeudi 17 avril inclusivement. Le calendrier complet des séances thématiques est toujours disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

95 L'objectif de cette première partie d'audience est de compléter l'information sur le dossier en offrant la possibilité à la Commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses, ainsi que des compléments d'information de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au dossier et d'enrichir nos connaissances sur les divers sujets soulevés par les études réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique.

100 Cette première partie d'audience ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants mais plutôt à donner la meilleure information possible en fonction de la documentation disponible, afin de préparer vos opinions sur le sujet que nous entendrons seulement en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire à compter du 2 juin prochain.

105 C'est à ce moment que les citoyens qui le désirent viendront exprimer à la Commission leur position sur le dossier. Ceux et celles qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire lors de la deuxième partie de l'audience doivent préalablement le faire savoir à la Commission et transmettre le formulaire Avis d'intention disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

110 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées et à maintenir un climat serein et respectueux.

115 Toute personne qui participe à l'audience publique s'engage à respecter les conditions suivantes :

La présentation verbale et le mémoire doivent être en lien avec le mandat de la Commission et ils sont soumis dans le respect des personnes.

120 Ils ne comportent pas d'attaques personnelles ni de propos injurieux ou menaçants.

Ils ne comportent pas de propos pouvant porter atteinte à la réputation et au droit du respect de la vie privée.

125 Ils ne comportent pas de contenu qui pourrait porter atteinte au droit à l'image, par exemple l'image d'une personne sur une photographie.

Ils ne comportent pas de propos qui font la promotion d'une information qui est trompeuse ou illégale.

130 Ils ne comportent pas de propos qui reproduiraient sans autorisation une œuvre protégée par le droit d'auteur, par exemple un article de presse ou un extrait d'une publication.

Ils s'en tiennent aux seuls renseignements personnels utiles à l'argumentation développée.

135 Ce qui est dit en audience publique est enregistré et transcrit. Les transcriptions sont ajoutées à la documentation accessible au public pendant et après le mandat.

140 Les présentations verbales et les mémoires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Le BAPE ne donne pas d'avis juridique ni n'interprète les lois pour le compte des participants. Les présentations verbales et les mémoires n'engagent pas le BAPE. Dans le cas où les règles ci-dessus ne seraient pas respectées, le BAPE se réserve le droit de ne pas diffuser un mémoire ou d'interrompre une présentation verbale.

145 Si vous constatez la diffusion d'un propos contraire à ces règles de participation, nous vous remercions de nous le signaler.

150 Je vous rappelle que ces règles sont disponibles dans le site Web du BAPE; elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes, et nous nous réservons le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

155 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Harvey, qui est à l'arrière de la salle ici à Saint-Hyacinthe. Vous pouvez également vous adresser au personnel présent dans les deux (2) autres salles. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

160 La date pour confirmer votre intention de présenter votre opinion à la Commission dans le
cadre de la deuxième partie de l'audience est le 16 mai à seize heures (16 h). De plus, afin de
permettre à la Commission d'en prendre connaissance, vous devez nous faire parvenir vos
165 mémoires au plus tard le 29 mai à midi (12 h). Ce qui nous permettra, lors de la présentation de
votre mémoire, d'échanger avec vous afin de bien comprendre votre position.

165 Donc le 16 mai à seize heures (16 h) pour votre avis d'intention; le 29 mai à midi (12 h) pour
le dépôt de votre mémoire.

170 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission d'enquête sans le
présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position. Ces trois (3)
options sont donc possibles.

175 À la fin de l'audience publique la Commission poursuivra ses recherches pour compléter son
examen du dossier et son analyse. Ils deviendront accessibles par Internet dans les centres de
consultation dont vous retrouverez la liste à l'arrière de la salle, et également dans le site Web du
BAPE.

180 De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site
Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université
du Québec à Montréal.

180 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et certaines transcriptions sont
maintenant disponibles sur le site Web du BAPE et le seront bientôt dans les centres de
consultation

185 Aussi, la webdiffusion audio et vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible
en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

190 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première
partie de l'audience!

195 Tout d'abord, la disposition de la salle! Au centre, face à vous, la Commission d'enquête. À
ma gauche, la table des analystes et à côté, celle des personnes-ressources. À ma droite, la
première table sera celle des présentateurs et la suivante sera occupée par des personnes-
ressources. Juste devant, la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, la
table de l'équipe de la Commission; devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière. Ce soir, le
registre sera ouvert à la première pause. Je rappelle que deux (2) questions sont admises par

200 intervention et nous alternerons entre les différentes salles. Cette règle permettra au plus grand
nombre de participants de poser leurs questions; il vous sera toujours possible de vous inscrire à
nouveau.

205 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent être adressées à la
Commission. Nous dirigerons les questions aux personnes concernées. Il est possible que nous
soumettions la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

210 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Je vous rappelle que l'expression
de vos opinions est attendue par la Commission en deuxième partie de l'audience. Les seuls
préambules qui seront acceptés sont ceux qui seront indispensables à la compréhension de la
question.

215 Bien entendu mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-
ressources pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question. Pour les
questions posées par les commissaires Grandbois et Haemmerli, les porte-parole sont invités à
leur répondre directement.

220 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées
dans un délai de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures afin que les renseignements
demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

225 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné
une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer
la qualité de nos services. Je vous invite donc à bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à
l'arrière de la salle.

230 Alors j'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête. À ma
gauche, nos analystes, messieurs Jean-François Bergeron, Vincent Carbonnelle, Rafael Carvalho,
ainsi que mesdames Marie Conilh De Beyssac et Anny-Christine Lavoie.

À l'arrière de la salle, notre conseillère en communication, madame Julie Olivier, et la
coordonnatrice, madame Marie-Josée Harvey.

235 À Bécancour, madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice et monsieur Jean Métivier,
technicien.

À Saint-Agapit, madame Karine Lavoie, conseillère en communication, et monsieur Maxime
Légaré, technicien.

240 Madame Denise Proulx assure le travail de sténotypie et, du Centre de services partagés du Québec, messieurs Richard Grenier, Michel Guimond, Michel Filteau, sans oublier Pierre Dufour qui nous permet de webdiffuser nos séances.

245 Alors je me permettrai, comme à l'habitude, de demander au porte-parole des différents ministères de se présenter ainsi que les personnes qui les accompagnent. Pour le ministère du Développement durable!

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

250 Bonsoir monsieur le Président. Mon nom est Charles Lamontagne. Je suis le directeur par intérim du Bureau de coordination des évaluations stratégiques. Ce soir avec nous du MRN, il y a Dick Mc Collough, économiste au Bureau. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

255 Pour le ministère des Ressources naturelles!

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

260 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir à tous. Alors Frédéric Dubé de la Direction du bureau des hydrocarbures au MRN. Je suis accompagné de monsieur Renaud Patry et de monsieur Pascal Perron également de la Direction du bureau des hydrocarbures, et comme présentateur, monsieur Jean-Pierre Forgues.

PAR LE PRÉSIDENT :

265 Merci. Alors pour le ministère des Finances! Est-ce qu'on a un représentant? Oui, madame!

PAR Mme DEBBIE GENDRON :

270 Oui, bonjour. Bonjour monsieur le Président, bonjour à tous. Debbie Gendron, Direction de la modélisation et de l'analyse d'impact du ministère des Finances et de l'Économie.

PAR LE PRÉSIDENT :

275 Merci madame. Alors je cède maintenant la parole – ah, dépôt de documents, complément d'information, ministère du Développement durable!

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

280 Oui monsieur le Président. J'ai un complément d'information.

Lors de la séance du 8 avril dernier, je m'étais engagé à essayer de déterminer la durée de vie des puits, suite à une question de monsieur St-Cyr.

285 J'ai fait des recherches, ça serait beaucoup d'ouvrage. Les documents ne sont pas classés par âge et ça prendrait des semaines trouver l'information.

290 À la limite, puisque le but de la question, c'était de voir combien de temps allaient durer les puits, je peux dire qu'on a réussi à identifier les coûts annuels des équipements requis pour garder un puits en production, qui varient de vingt-deux mille (22 000 \$) à soixante mille dollars (60 000 \$) selon la profondeur du puits.

Alors quand le puits rapporte moins que ces montants-là, il va vraisemblablement être fermé. Mais vous voyez que la fourchette est très large.

295

PAR LE PRÉSIDENT :

300 Donc sur une base historique, vous êtes pas à même de pouvoir nous dire que ça dure entre quinze (15) et quarante-cinq (45) ans, vous voulez pas vous engager à un chiffre, là, pour essayer de donner une fenêtre, là, en termes d'exploitation, autre que le seuil économique, là.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

305 Non, j'avais espéré pouvoir aller à la Commission des chemins de fer du Texas où il y a des registres publics qui sont disponibles sur Internet, mais ils sont identifiés par nom de puits ou par numéro de puits; il faudrait que j'identifie tout ça, que je trouve la géolocation, que je voie si le puits est fracturé, ça serait des semaines d'ouvrage.

PAR LE PRÉSIDENT :

310

Bon bien, on va prendre votre réponse en délibéré. On va voir qu'est-ce qu'on peut en faire. Merci monsieur Lamontagne.

315 Pour le ministère des Ressources naturelles!

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

Monsieur le Président, nous avons plusieurs réponses à des questions posées lors des séances précédentes.

320

Tout d'abord, pour ce qui est de l'étude Inventaire des technologies et des mesures susceptibles de réduire les risques et des externalités associées au développement de la filière du gaz de schiste, le ministère des Ressources naturelles vous déposera, dès demain, cette étude-là.

325

Ensuite, nous avons plusieurs questions pour lesquelles nous serions en mesure de vous donner des réponses verbales si vous le souhaitez tout de suite, comme vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT :

330

Écoutez, je vois sur la liste, là, qu'il y avait quand même plusieurs choses. Ça dépend aussi de la teneur de la réponse. Est-ce que vous considérez que ce serait plus facile de le fournir verbalement?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

335

Je suis disponible pour le fournir à l'instant, si vous le souhaitez.

PAR LE PRÉSIDENT :

340

Bon bien, allons-y. Allons-y monsieur Dubé.

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

345

D'accord.

Alors une des questions qui avait été adressée, la Commission souhaitait avoir des précisions sur la portée de certains forages horizontaux. Donc nous avons vérifié les données à notre disposition.

350

Onze (11) forages horizontaux ont été réalisés entre 2006-2010 dans le shale d'Utica et, en moyenne, on parle de mille mètres (1000 m), l'étendue du forage horizontal. Le plus court a été de huit cent vingt-huit mètres (828 m) et le plus long, de mille quatre cent quarante-quatre mètres (1444 m) en termes de longueur du forage horizontal.

355 Je pourrais déposer à la Commission les références pour deux (2) rapports particuliers pour des puits qui avaient été mentionnés lors de la discussion à ce sujet-là. Je suis disponible pour déposer ces références-là à madame Harvey, là, au cours de la présente séance, qui permettront d'avoir des données, là, à ce niveau-là.

360 Ensuite, il y avait eu également une question au niveau du comportement des puits pour les réservoirs souterrains de Saint-Flavien et Pointe-du-Lac. Alors à ce niveau-là, ce que je peux vous dire, les sites de Saint-Flavien et Pointe-du-Lac sont exploités comme réservoirs souterrains, il s'agit d'anciens gisements de gaz naturel, donc depuis respectivement quinze (15) et vingt-quatre (24) ans.

365 Il est à noter que le stockage de gaz naturel ne se fait pas dans le shale de l'Utica.

370 De façon générale, l'état des puits a été validé au fil des années par des inspections visuelles et des diagraphies. Les puits sont inspectés par l'entreprise qui les exploite, soit Intragaz, de façon hebdomadaire, mensuelle ou annuellement selon leurs utilisations.

Pour le site de Saint-Flavien, les données de pression en tête et aux espaces annulaires, l'espace entre les tubages, sont suivies en continu par des équipements de mesure pour les puits profonds.

375 Pour le site de Pointe-du-Lac, des inspections permettent de faire le suivi des débits et pressions.

380 Des diagraphies sont également prises au besoin ainsi que des mesures d'épaisseur de l'acier au niveau des séparateurs et des conduites aux endroits d'érosion potentielle.

385 Selon Intragaz, certains puits qui datent de 1972, d'aussi loin que 1972 et même de 1961, étaient encore en excellent état lors de leur inspection après plusieurs décennies d'usage. Seuls les puits A178 et A243 à Saint-Flavien ont nécessité le remplacement de tubage de façon préventive à la suite de signes de corrosion.

390 Ensuite pour les cimentations, aucune intervention n'a été requise sur le réservoir de Pointe-du-Lac. Par contre pour le site de Saint-Flavien, deux (2) injections de ciment «squeeze», dans le jargon, ont été effectuées, soit une pour le puits A232 et une autre pour le puits A237. Et donc je pense que ça complète la réponse à ce niveau-là.

À titre d'information, pour le gisement de Saint-Flavien, on parle d'environ une douzaine de puits en activité et pour le gisement de Pointe-du-Lac, je pense, de mémoire, on parle d'environ trente-cinq (35) puits.

395 Donc ceci complète notre réponse à cette question-là.

 Nous avons également une autre question de la Commission au niveau de la proportion de fuites liées à des problèmes de cimentation.

400 À ce niveau-là, ce qu'on peut dire de façon générale, c'est qu'à ce jour, deux (2) types de fuites ont été identifiés sur les puits forés dans le shale de l'Utica, principalement des émanations provenant de l'évent du tubage de surface et des émanations provenant autour du sol sur le pourtour du puits.

405 En ce qui concerne les émanations provenant de l'évent du tubage de surface, il importe de mentionner que cet événement est relié à l'espace annulaire, entre le tubage de surface et le tubage subséquent intermédiaire ou de production. En conséquence, les probabilités que la cause de ce type de fuites soit en lien avec un problème de cimentation du tubage intermédiaire ou de production, selon la configuration des puits, sont élevées.

410 Je n'ai malheureusement pas de chiffres précis, de proportions précises à vous donner. Nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, là, lors des séances précédentes, des discussions à ce sujet-là, le portrait précis de l'ensemble de ces puits est encore, les connaissances sont à approfondir, je vous dirais, sur ce sujet-là.

415 Donc sur les vingt-neuf (29) puits forés, toujours entre 2006-2010 dans le shale de l'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, dix-huit (18) présentaient un débit et-ou une pression mesurée à la sortie de l'évent du tubage de surface indiquant la présence d'une émanation. Donc je pense, grosso modo, que ça représente deux tiers (2/3) des puits.

420 En ce qui concerne les émanations de gaz autour des puits, il est plausible qu'un problème de cimentation en soit la cause. Par contre, un mauvais contrôle d'une venue de gaz en fait de profondeur lors du forage pourrait également en être la cause.

425 Donc en conclusion, pour ce qui est des émanations autour des puits, une problématique au niveau de la cimentation est peut-être moins une certitude que dans le cas d'émanations au niveau de l'évent du tubage de surface.

 Je pense que ça complète pour cette réponse là.

430 Et puis nous avons également un questionnement de la Commission au niveau des puits fracturés qui l'auraient été, en fait, sans permis de complétion; nous avons fourni une réponse lors de la séance du 8 avril.

435 Pour résumer, quinze (15) des dix-huit (18) puits qui ont fait l'objet d'activités de fracturation l'ont été avec un permis de complétion.

440 Enfin, nous avons deux (2) autres questions que nous fournirons à la Commission d'ici jeudi, soit des précisions concernant le suivi et le contrôle des puits natifs et enfin, des précisions concernant un programme de suivi postfermeture depuis 1994.

PAR LE PRÉSIDENT :

Et vous nous confirmez que les rapports d'inspections ont été déposés?

445 **PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :**

Oui effectivement, ils l'ont été à la fin de la semaine passée.

PAR LE PRÉSIDENT :

450

Alors merci monsieur Dubé. Alors d'autres compléments d'information? Merci beaucoup.

455 Nous allons avoir deux (2) présentations ce soir, celle de monsieur Jean-Pierre Forgues, qui est directeur de la Direction de la gestion et de la coordination sectorielle, Secteur de l'énergie du ministère des Ressources naturelles qui va nous parler de stratégie énergétique.

460 Et nous allons aussi, suite à la présentation de monsieur Forgues, avoir une présentation de monsieur Patrick Gonzalez de l'Université Laval qui porte sur les scénarios de consommation de gaz naturel en lien avec l'étude EC1-1, analyse du marché nord-américain du gaz naturel.

465

**PRÉSENTATIONS
STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC**

470

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je demanderais tout d'abord à monsieur Jean-Pierre Forgues de prendre la parole.

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

Merci beaucoup monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire, merci de nous accueillir.

475 Alors oui, Jean-Pierre Forgues, directeur de la gestion et de la coordination sectorielle au Secteur de l'énergie au ministère des Ressources naturelles.

480 Mon unité administrative est responsable de la coordination de plusieurs dossiers au Secteur de l'énergie dont celui du suivi de la stratégie énergétique et de la conception de la prochaine politique énergétique du Québec.

Je suis accompagné de monsieur Normand Beauregard qui est le coordonnateur de la politique énergétique au ministère.

485 D'entrée de jeu, juste vous dire que ma présentation sur la stratégie énergétique, la stratégie en tant que telle couvre différents aspects de l'énergie au Québec, évidemment l'électricité, l'efficacité énergétique et les hydrocarbures, je me suis permis dans le contexte du mandat de la Commission de mettre un accent plus particulier sur le volet hydrocarbures de la stratégie et de survoler peut-être un peu plus rapidement les éléments liés à l'électricité et à l'efficacité énergétique, bien que s'il y a des questions là-dessus, on pourra évidemment y répondre.

490 Alors sans plus tarder, j'y vais avec le plan de ma présentation.

495 D'abord, peut-être vous présenter le contexte mondial qui prévalait au moment de la conception de la Stratégie énergétique 2006-2015, quelques éléments de contexte sur ce qui se passait au Québec au moment de la conception de la stratégie énergétique, vous parler du processus d'élaboration de la stratégie, finalement vous présenter les objectifs et les orientations qui ont été retenus, vous faire un bilan de la mise en œuvre de la stratégie au moment où on se parle et quelques mots sur les perspectives de ce qui s'en vient en matière de politique énergétique au Québec.

500 Alors contexte mondial de l'époque! Si on se reporte à 2003-2004, énormément d'experts prévoient un pic du pétrole à poindre dans un horizon de moyen terme. Nos approvisionnements en gaz naturel venant de l'Alberta s'essouffent, ce qui amène les gouvernements et les experts à dire qu'il faudrait investir en recherche et développement pour de nouvelles énergies et des investissements qui s'accroissent et qui s'accélèrent à cet égard-là.

505 Il faut se rappeler qu'à cette époque-là, le Protocole de Kyoto est ratifié en 97 et sa mise en œuvre débute en février 2005, donc des préoccupations quand même importantes relativement à la lutte aux changements climatiques et à la réduction des gaz à effet de serre.

510 Au Québec, la politique énergétique précédente avait été adoptée en 1996, donc ça faisait déjà quelques années que cette politique-là était en vigueur. Il faut se rappeler qu'à ce moment-là, le cœur de cette politique-là visait davantage à répondre à la déréglementation du marché nord-

515 américain de l'électricité. C'est le moment où la Régie de l'énergie a été mise sur pied. C'est le moment aussi où l'Agence de l'efficacité énergétique a été mise sur pied et, dans cette politique-là, c'est dans les premières politiques énergétiques qui abordent le dossier sous l'angle du développement durable. Et cette politique-là arrivait à son terme, de sorte qu'il fallait renouveler cette politique énergétique.

520 Au Québec, évidemment, dans la foulée du Protocole de Kyoto, le gouvernement a adopté son premier plan d'action en changements climatiques, le Plan d'action 2000-2002. Par la suite, il a adopté un autre plan d'action en changements climatiques, celui-là avec des cibles de réduction d'émissions de GES en juin 2006.

525 Et le Québec se dira lié par le Protocole de Kyoto par décret en décembre 2007. Donc le Québec, comme juridiction, s'engage résolument vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui sont intimement liées évidemment au portefeuille énergétique puis à la consommation énergétique au Québec.

530 Parlant de production et de consommation d'énergie, ces données-là, ce sont des données de 2004. Le Québec, à l'époque, produisait, du portefeuille énergétique qu'il produisait, soixante-dix-huit pour cent (78 %) était issu de l'hydroélectricité, deux pour cent (2 %) de l'énergie nucléaire.

535 Il n'y avait pas de production d'hydrocarbures au Québec en 2004. Il n'y avait pratiquement pas de production d'énergie éolienne au Québec non plus et il y avait de la production d'énergie à partir de biomasse, principalement de la biomasse forestière, à hauteur de vingt pour cent (20 %).

540 Nous consommons, dans notre portefeuille énergétique au Québec, trente-huit pour cent (38 %) de notre consommation électricité, biomasse dix pour cent (10 %), un pour cent (1 %) de charbon, douze pour cent (12 %) de consommation gaz naturel et trente-neuf pour cent (39 %) de pétrole ou de produits pétroliers, de produits raffinés issus du pétrole.

545 De sorte que la moitié de la consommation énergétique du Québec provient de sources importées et ne provient pas de sources de production domestique.

550 Si on se rapporte à la situation qui prévalait à l'époque, en 2003-2004, on sortait d'une période où il y avait eu plusieurs années de faible hydraulité, donc les précipitations au nord du Québec, des apports en eau dans les réservoirs d'Hydro-Québec avaient été moins importants que ce qui avait été anticipé, ce qui laissait planer un certain doute sur notre capacité à répondre à notre demande domestique d'électricité et certaines, alternatives qui avait été réfléchies et mises de l'avant pour être capable de pallier à cette situation-là, dont, entre autres, des projets de centrales au gaz naturel à l'époque étaient considérés.

555 Petit graphique qui vous présente un peu l'historique des apports en eau des réservoirs! Alors on voit très bien, là, sur ce graphique-là que, entre 90 et 2004, on turbine davantage d'eau que les réservoirs en reçoivent de par les précipitations et, à ce moment-là donc, il y avait lieu de s'inquiéter de notre capacité à répondre à la demande, d'autant plus que les projections de demande étaient croissantes à ce moment-là.

560 On voit par la suite que la situation s'est améliorée, il s'est mis à pleuvoir et à neiger un peu plus, ce qui a rétabli la situation.

565 Pour faire face à ça, évidemment le recours au gaz naturel pour satisfaire des besoins de chauffe était jugé intéressant et, par ailleurs, le contexte géologique du golfe du Saint-Laurent laissait présager qu'il y aurait peut-être des ressources en hydrocarbures à être d'abord explorées, confirmées et, éventuellement, le cas échéant, à être exploitées.

570 Et ça, c'est le document, ça vient du document de la stratégie énergétique, du document de consultation qui a précédé la stratégie énergétique.

Et quand on parle d'hydrocarbures, évidemment on parle pas seulement du pétrole, on parle aussi de possibilité de présence de gaz naturel, donc de production de gaz naturel au Québec à ce moment-là, dans la mesure où les ressources auraient été prouvées et rendues disponibles.

575 Une petite carte qui vous montre un peu les permis de recherche qui étaient en vigueur en 2005. Donc ce qu'on est capable de constater, c'est que, en milieu marin, il y avait des gisements – en fait, des gisements – je dirais des structures géologiques qui avaient été identifiées dont celles de Old Harry, dont plusieurs personnes ont entendu parler, au large des Îles-de-la-Madeleine.

580 Et déjà à l'époque, il y avait des permis de recherche qui étaient en vigueur sur le territoire de l'île d'Anticosti, détenus à la fois par Hydro-Québec et par des firmes privées. Donc à ce moment-là, déjà, des permis de recherche étaient en vigueur à l'époque.

585 Nos approvisionnements en pétrole! Évidemment, le pétrole raffiné au Québec venait de l'étranger par bateau. La possibilité d'inverser ou de réinverser la ligne 9B d'Enbridge était perçue, à l'époque, comme une police d'assurance en se disant, si jamais la capacité d'importer du pétrole de l'étranger où les prix devenaient tellement élevés que ça rendait la chose économiquement non rentable, c'était vu comme une police d'assurance, la possibilité de pouvoir s'approvisionner à partir du pétrole de l'Ouest canadien.

590 À l'échelle mondiale, les nouvelles réserves conventionnelles étaient de plus en plus éloignées et difficiles d'accès. On s'attendait à une flambée des prix du pétrole. D'ailleurs vous vous souviendrez peut-être qu'en 2008, les prix de l'essence ont atteint des sommets record à un

595 dollar cinquante le litre (1,50 \$/L) dans certaines régions du Québec, pour redescendre par la suite. Donc c'était symptomatique, je dirais, de cette appréhension.

Et comme plusieurs experts le mentionnaient à l'époque, on s'attendait à arriver au bout de ce qui était disponible en termes de pétrole pour combler nos besoins énergétiques.

600 En 2006, le pétrole du Québec, en fait importé au Québec provenait de différentes sources. Vous allez remarquer que quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) de nos sources d'approvisionnement était de l'extérieur du pays, seulement six pour cent (6 %) venait de l'est canadien, principalement de Terre-Neuve.

605 De sorte que la problématique liée à la balance commerciale était déjà existante à ce moment-là. C'est une problématique qui est revenue dans l'actualité plus récemment. C'était un problème, ou en fait une situation qui était vécue déjà à cette époque-là.

610 Le gaz naturel quant à lui, évidemment cent pour cent (100 %) du gaz naturel qui était consommé au Québec provenait de l'ouest canadien, et les bassins d'approvisionnement montraient, à l'époque, des signes d'essoufflement, et on s'attendait à ce que les prix du gaz naturel reflètent cette situation-là, donc que la rareté relative de la ressource fasse en sorte que les prix du gaz naturel au Québec augmentent en conséquence.

615 La carte qui vous est présentée aujourd'hui montre le réseau de transport de gaz naturel au Canada. Ce qu'on est capable de remarquer rapidement, c'est qu'il y a énormément de conduites à l'ouest et, plus on se déplace vers l'est, plus le nombre de conduites se rétrécit, diminue, ce qui fait que, au bout du compte, la capacité de transport du gaz naturel diminue plus on s'en va vers l'est, le Québec évidemment étant, comme on le dit souvent, au bout du tuyau.

620 Ce qui fait en sorte que, pour nous, le fait que les bassins de l'ouest s'épuisent, les coûts de transport liés à ce gaz naturel là commençaient à devenir aussi préoccupants.

625 Et il fallait trouver une façon, en fait, plusieurs évoquaient la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel au Québec à l'époque, étant donné les coûts de transport reliés aux distances à être parcourues.

630 À l'époque, le gaz de schiste était quelque chose de plutôt méconnu, puis j'en reparlerai peut-être un peu plus tard, mais lors de la Commission parlementaire qui a précédé l'adoption de la stratégie énergétique, je pense qu'il y a eu au-delà de cent quatre-vingts (180) mémoires qui ont été déposés par des experts, par des entreprises, par des groupes intéressés, et une recherche nous a permis de nous rendre compte que, dans toute cette documentation-là, si on fait une

recherche et on tape les mots gaz de schiste ou gaz de shale, aucun document déposé dans le contexte de la Commission ne présente ces mots-là, ne parle de gaz de schiste à ce moment-là.

635

PAR LE PRÉSIDENT :

Juste nous rappeler la date de la Commission, dans quelle période, 2004, 2006, 2005?

640

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

2005.

PAR LE PRÉSIDENT :

645

Merci.

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

650

De sorte qu'à ce moment-là, l'approvisionnement sous forme de gaz naturel liquéfié est perçu comme une solution économiquement viable, ce qui fait en sorte que, et c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, que les prix du gaz naturel ont commencé à croître de manière assez importante.

655

Ce graphique-là vous montre que, par le passé, les prix du mazout et du gaz naturel avaient tendance à se suivre et à fluctuer à peu près de la même façon, jusqu'à ce qu'on arrive en 2004-2005 où le marché commence à reconnaître qu'effectivement, les sources d'approvisionnement au Québec commencent à s'essouffler et que les prix du gaz naturel passent et se mettent à croître plus rapidement que ceux du mazout lourd.

660

Et tout à coup, en 2007-2008, bien arrivent deux (2) phénomènes, d'abord la récession, la crise économique, la crise financière de 2008, puis évidemment, je dirais, la plus grande disponibilité du gaz naturel sur le marché due aux innovations technologiques liées aux forages horizontaux et à la fracturation hydraulique, donc l'arrivée des gaz de schiste sur le marché.

665

Ce qu'on continue de constater plus loin, en 2008-2009-2010, c'est que les prix du mazout lourd ont continué à croître, eux, et les prix du gaz naturel ont continué à décroître, donc ils ont cessé de voyager, je dirais, ces prix-là, de concert à partir de 2006, ce qui a été, dans le portrait énergétique du Québec, un changement de paradigme quand même important.

670

Au moment où on considérait l'importation de gaz naturel liquéfié, il y avait quand même des fournisseurs possibles, ce n'est pas une vue de l'esprit, c'était pas quelque chose de

675 techniquement et économiquement irréalisable, il y avait des fournisseurs de gaz naturel liquéfié sur le marché mondial. La Russie en a été un, le Qatar, l'Algérie, l'Égypte, le Nigeria et Trinidad étaient des exportateurs de gaz naturel liquéfié en 2006.

680 Donc pour résumer un peu les constats de ce contexte-là, en termes d'électricité, les équipements en place, ce que l'on pressent, c'est que les équipements en place pourraient devenir insuffisants pour répondre à la croissance anticipée de la demande dus notamment à la faible hydraulité connue entre 90 et 2003.

685 En termes de pétrole, cent pour cent (100 %) de celui-ci était importé d'outremer ou, en fait, à presque cent pour cent (100 %). On n'a aucun contrôle sur les prix, les prix sont établis sur le marché mondial, et on sait que le Québec pourrait peut-être disposer de ressources exploitables dans l'est, mais encore faut-il faire des travaux pour être capable de confirmer ce potentiel-là et de voir s'il est économiquement rentable de le faire.

690 Pour le gaz naturel, cent pour cent (100 %) est importé de l'Alberta. La ressource s'amenuise, on l'a vu, la pression à la hausse sur les prix, de sorte que la diversification des sources d'approvisionnement apparaissait comme une garantie de sécurité d'approvisionnement puis de stabilité dans les prix.

695 Alors ça, c'est le contexte qui prévalait à l'époque. Maintenant encore fallait-il trouver des réponses à ces enjeux, à ces défis-là, et là je rentre dans la partie de la présentation où je vous parle du processus d'élaboration de la stratégie.

700 En novembre 2004, un premier document de réflexion est conçu au gouvernement, «Le secteur énergétique au Québec, contexte, enjeux et questionnement». Alors c'est comme, comment dire, une entrée en matière qui résume, je dirais, de manière assez robuste ce que je vous ai présenté très très très rapidement, là, dans les dernières minutes.

705 De décembre 2004 à avril 2005, commission parlementaire, commission parlementaire qui fait témoigner cent trente-huit (138) intervenants et qui a fait témoigner six (6) experts, cent soixante-neuf (169) mémoires ont été reçus.

Novembre 2005, un document de consultation qui est mis en ligne sur les objectifs et les orientations de la prochaine stratégie énergétique. Cent quarante-trois (143) organismes ont soumis des documents, mille sept cent trente (1730) citoyens se sont exprimés.

710 Et, à l'époque, en 2005, il y a eu une consultation en ligne, ça semble paraître un peu curieux aujourd'hui en 2014, mais c'était une première, je pense, au gouvernement du Québec que

l'on procède à une consultation en ligne dans le contexte de l'établissement d'une politique gouvernementale.

715 Alors document de réflexion en 2004, ce sont des documents qu'on pourra déposer à la Commission, si vous le désirez, Contexte, enjeux et questionnements, le document de consultation de novembre 2005 et qui a finalement débouché, en 2006, en mai 2006, sur la Stratégie énergétique du Québec, l'énergie pour construire le Québec de demain.

720 Donc que regroupe ce document-là? Six (6) défis majeurs présentés dans le document de stratégie énergétique! D'abord de renforcer la sécurité des approvisionnements en diversifiant les sources d'approvisionnement en énergie.

725 Deuxième défi, d'utiliser l'énergie comme levier de développement économique. De faire place, ensuite, aux communautés locales et autochtones; de consommer plus efficacement l'énergie; de devenir un leader du développement durable, grâce notamment à l'hydroélectricité et à l'énergie éolienne; et de déterminer un prix de l'électricité qui est conforme à nos intérêts et qui est nécessaire à une bonne gestion de la ressource, donc on envoyait un signal de prix qui permet d'utiliser efficacement et rationnellement l'énergie.

730 Six (6) orientations! Donc, de relancer les projets hydroélectriques, d'ailleurs c'est dans ce contexte-là qu'a été lancé le projet de la Romaine.

735 Développer l'énergie éolienne filière d'avenir, donc il y avait des objectifs de production d'énergie éolienne dans la stratégie énergétique; de miser sur l'efficacité énergétique et l'amélioration de nos modes de déplacement; d'innover en énergie; de consolider et de diversifier les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel, et de moderniser le cadre législatif et réglementaire.

740 Concrètement, on souhaitait avoir un portefeuille de quatre mille cinq cents mégawatts (4500 MW) de grands projets hydroélectriques qui allait générer jusqu'à vingt-cinq milliards (25 G\$) d'investissement et créer soixante-dix mille (70 000) emplois/année sur l'horizon 2006-2015.

745 On souhaitait atteindre un quatre mille mégawatts (4000 MW) de capacité de production d'énergie éolienne. Cette cible-là avait été fixée en fonction de la capacité d'intégration de l'énergie éolienne sur le réseau d'Hydro-Québec; celle-ci avait été évaluée à dix pour cent (10 %). Alors quarante mille mégawatts (40 000 MW) de puissance installée, donc dix pour cent (10 %), quatre mille mégawatts (4000 MW) d'énergie éolienne d'intégrable dans le réseau.

750 Et d'intégrer cinq pour cent (5 %) d'éthanol dans l'essence d'ici 2012.

Des cibles en efficacité énergétique, deux millions de tonnes (2 Mt) d'équivalent pétrole de réduction pour les carburants et les combustibles. À l'époque, c'était la première stratégie qui fixait un objectif de réduction pour les carburants et les combustibles.

755

Huit térawattheures (8 TWh) d'électricité en termes d'efficacité énergétique, qui a été revu à la hausse à onze térawattheures (11 TWh) en 2008. Des économies de trois cent cinquante millions de mètres cubes (350 M m³) de gaz naturel. D'augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments publics de dix (10 %) à quatorze pour cent (14 %). Et de diminuer de vingt pour cent (20 %) la consommation de carburant dans les flottes de véhicules publics dès 2010.

760

Donc des objectifs en efficacité énergétique, une stratégie qui se voulait aussi, comment dire, davantage, aussi axée sur une consommation responsable de l'énergie.

765

En termes de diversification des approvisionnements en gaz naturel, on souhaitait consolider et mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du Québec. Alors on avait identifié dans la stratégie le gisement Old Harry puis la Gaspésie comme étant des endroits où il faudrait peut-être mettre des efforts de recherche et d'exploration.

770

Diversifier les sources d'approvisionnement en s'ouvrant au marché du gaz naturel liquéfié. C'est à l'époque de la mise en place et de l'étude des projets Rabaska à Lévis, Énergie Cacouna et projet Énergie Grande-Anse à Saguenay.

775

Où en sommes-nous aujourd'hui, après avoir mis en œuvre cette stratégie énergétique?

Alors la Romaine, mille cinq cent cinquante mégawatts (1550 MW) de puissance installée. La Romaine-2 sera mise en service cette année, alors le projet est en cours et se poursuit au moment où on se parle.

780

Pour la filière éolienne, sur les quatre mille mégawatts (4000 MW), déjà deux mille quatre cents mégawatts (2400 MW) de capacité qui sont installés, un mille mégawatts (1000 MW) qui est en construction. Un nouvel appel d'offres de quatre cent cinquante mégawatts (450 MW) qui a été lancé récemment. Pour des investissements totaux d'environ sept point sept milliards de dollars (7,7 G\$) liés à cette industrie.

785

En termes de sécurité des approvisionnements, pour le pétrole, on a réalisé une évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti et de Madeleine et de la baie des Chaleurs.

790

Et en mars 2011, on a conclu un accord avec le gouvernement du Canada sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. La stratégie énergétique parlait, en

fait, c'était les deux (2) conditions qui avaient été mises dans la stratégie énergétique, qui devaient être minimalement rencontrées avant de continuer de poursuivre des activités de recherche de gaz et de pétrole dans le golfe du Saint-Laurent.

795

Gaz naturel! Au moment où on se parle, les projets de ports méthaniers ont été abandonnés. On a découvert des indices prometteurs de présence de gaz naturel dans les basses-terres du Saint-Laurent.

800

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement conduit un premier mandat sur l'industrie du gaz de schiste en 2011. L'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste a été réalisée et, évidemment, le lancement du présent mandat d'audience du BAPE sur cette industrie dans la vallée du Saint-Laurent.

805

Relativement à l'énergie comme levier de développement économique! Le secteur éolien a généré sept point sept milliards (7,7 G\$) d'investissement, plus de cent cinquante (150) entreprises liées à cette filière-là se sont installées au Québec, plus de cinq mille (5000) emplois dont deux mille deux cent quatre-vingts (2280) emplois directs ont été créés.

810

Le complexe la Romaine, six point cinq milliards de dollars (6,5 G\$) d'investissement, dont trois point cinq milliards (3,5 G\$) en travaux de construction, dont un point trois milliard (1,3 G\$) sur la Côte-Nord. Neuf cent soixante-quinze (975) travailleurs par année vont œuvrer sur ce projet-là ou ont œuvré sur ce projet-là durant les onze (11) années que va durer le projet.

815

On a conçu une nouvelle interconnexion avec l'Ontario, mille deux cent cinquante mégawatts (1250 MW) pour exporter davantage d'électricité chez nos voisins.

820

Pour faire place aux communautés locales et autochtones, deux (2) blocs, en fait, un bloc de deux cent cinquante mégawatts (250 MW) pour les communautés locales, donc onze (11) projets retenus. Communautés autochtones, un bloc de deux cent cinquante mégawatts (250 MW), un projet a été retenu pour une communauté autochtone de vingt-quatre mégawatts (24 MW).

825

Petites centrales hydroélectriques! La stratégie disait que c'était une filière énergétique qui n'était pas nécessairement à prioriser, mais s'il y avait des projets qui étaient présentés par la communauté, soutenus par la communauté, le gouvernement allait les considérer. Et dans ce contexte-là, cinq (5) projets ont été réalisés, pour un total de quarante-huit virgule deux mégawatts (48,2 MW) et un projet est en cours d'une puissante installée de seize mégawatts (16 MW).

830

Et pour continuer à ouvrir les retombées liées au développement énergétique au Québec, signature de plusieurs ententes sur les répercussions et les avantages avec les communautés,

qu'elles soient autochtones ou non autochtones, donc pour aider à faire bénéficier du développement énergétique à ces communautés-là.

835 Consommer plus efficacement l'énergie, efficacité énergétique! En fait, adoption d'un plan d'ensemble en efficacité et nouvelles technologies, Plan 2007-2010, donc un premier plan d'ensemble en efficacité énergétique qui regrouperait à la fois les efforts du gouvernement et des distributeurs d'énergie.

840 Les cibles d'efficacité énergétique seront atteintes, voire dépassées, notamment pour l'électricité et le gaz naturel.

De nombreux programmes de soutien destinés aux différentes clientèles ont été mis en place depuis le lancement du Plan d'ensemble en efficacité énergétique.

845 Innovant en énergie, le gouvernement a contribué financièrement à la création de la Chaire de recherche en éthanol cellulosique à l'Université de Sherbrooke.

Construction de deux (2) usines de démonstration de production de l'éthanol cellulosique de deuxième génération.

850 On a financé des projets de développement de nouvelles technologies en énergie, notamment les hydroliennes et les éoliennes en milieu nordique pour faire du couplage avec les unités de production d'électricité au mazout dans les communautés du Nord.

855 Devenir un leader de développement durable! Alors évidemment, l'énergie renouvelable produite au Québec est satisfaite à quarante-huit pour cent (48 %) par nos besoins en énergie. L'électricité produite par l'hydraulique et l'éolienne représente quarante pour cent (40 %) de cela, ce qui est un peu semblable à la situation de 2004, où on avait trente-neuf pour cent (39 %) par la grande hydraulique. L'éolienne s'est ajoutée à ça.

860 La biomasse qui occupait dix pour cent (10 %) occupe maintenant huit pour cent (8 %), mais nos besoins en énergie totaux, évidemment, ont crû durant la période.

865 En matière de changements climatiques, la cible de réduction de six pour cent (6 %) des émissions de GES par rapport à 90, selon les données préliminaires qu'on a, elle sera atteinte, elle a été atteinte essentiellement en 2012.

870 Il fallait aussi moderniser le cadre légal qui encadre le secteur de l'énergie, donc la loi qui met en œuvre le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et diverses mesures pour les ménages a été adopté en décembre 2006.

Des amendements à la Loi sur la Régie de l'énergie ont été adoptés pour permettre au secteur privé et municipal d'être propriétaire des réseaux de distribution de biogaz, et ça, ça a été fait en 2006.

875 L'Agence de l'efficacité énergétique a été intégrée au sein du MRN en juin 2011 et le Code du bâtiment a été revu relativement aux normes d'efficacité énergétique en 2012.

880 Qu'est-ce qui nous attend dans l'avenir? Nous sommes en 2014, la stratégie couvrait la période 2006-2015, donc on arrive à la fin de cette période-là. Des travaux ont déjà été entamés pour commencer à revoir la stratégie énergétique.

885 Le gouvernement précédent a lancé des consultations publiques, à l'automne 2013, et a lancé les travaux de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec. Cette commission-là a tenu quarante-sept (47) séances dans seize (16) villes du Québec dont ici à Saint-Hyacinthe.

890 Donc deux cent quatre-vingt-sept (287) présentations publiques de gens qui sont venus présenter des observations. Quatre cent soixante-neuf (469) mémoires ont été déposés. Cent vingt-six (126) interventions sur place. Plus de deux cent treize (213) commentaires reçus via Internet par cent huit (108) intervenants.

895 On a tenu aussi cinq (5) tables d'experts qui regroupaient cinquante (50) experts dans le contexte de cette consultation publique là.

900 La Commission a déposé son rapport et celui-ci a été rendu public le 24 février 2014.

905 Alors pour conclure! La Stratégie 2006-2015, quand elle a été conçue, elle répondait bien entendu au contexte puis aux prévisions qui prévalaient en 2003-2004-2005. La très grande majorité des mesures prévues à la stratégie énergétique ont été mises en œuvre.

910 Depuis ce temps-là, il y a eu de nouvelles technologies d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole qui ont été mises de l'avant, ce qui a provoqué de profonds changements dans l'équilibre énergétique nord-américain et mondial.

915 Évidemment les considérations environnementales et l'acceptabilité sociale prennent de plus en plus de place, de sorte que ça demande à ce que la prochaine itération d'une éventuelle politique énergétique puisse prendre ça en considération.

920 Évidemment on sort d'une récession économique majeure puis la reprise est plutôt lente. Alors évidemment, il faut garder ça à l'esprit dans les travaux qui s'en viennent.

910

Évidemment, bien le Québec doit s'adapter au contexte d'aujourd'hui et on verra ce qui suivra pour la suite. Alors voilà!

PAR LE PRÉSIDENT :

915

Alors merci monsieur Forgues pour votre présentation.

920

PORTRAIT ET SCÉNARIO DE CONSOMMATION DU GAZ NATUREL

PAR LE PRÉSIDENT :

925

J'inviterais maintenant monsieur Patrick Gonzalez qui va nous faire sa présentation sur Portrait et scénarios de consommation du gaz naturel en lien avec l'étude de l'évaluation environnementale stratégique qui porte le titre Analyse du marché nord-américain du gaz naturel.

Alors monsieur Gonzalez la parole est à vous!

930

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

Je vous remercie. Je vais essayer de me retrouver là-dedans!

935

Oui, merci beaucoup. Alors c'est une présentation, c'est un travail que j'ai fait avec Carlos Orda-Criado et Markus Hermann, deux (2) collègues à moi de l'Université Laval.

940

Nous avons fait deux (2) travaux pour le Comité d'évaluation environnementale sur les gaz de schiste. On est intervenu en début de mandat, un premier travail pour voir un peu comment s'était fait le développement des gaz de schiste aux États-Unis, dans quatre (4) shales en particulier aux États-Unis.

945

Et on nous a sollicités pour effectuer ce deuxième travail vers la fin des travaux de la Commission, pour avoir une espèce de perspective sur l'analyse du marché nord-américain du gaz naturel.

950

On avait peu de temps pour faire cette analyse et on a bien mentionné à nos mandataires que c'était relativement limité ce qu'on pouvait faire sur un horizon de vingt-cinq (25) ans. Et vous allez voir qu'une grosse partie du travail qu'on a fait, c'est pour essayer d'expliquer comment on peut faire une telle analyse ou quelles sont les limites de ce genre de vue prospective qu'on peut avoir. Et c'est ce que je compte vous présenter aujourd'hui.

Donc on nous demandait un peu de voir, sur un horizon de vingt-cinq (25) ans, comment se dessinait le marché du gaz en Amérique du Nord en particulier, de faire le même exercice pour le Québec.

955 Alors pour l'Amérique du Nord, on a bien mentionné que dans les temps impartis, ce qu'on pouvait faire essentiellement, c'était de voir ce qui avait été fait dans la littérature, ce qui circulait, puis d'interpréter les différentes études qu'on connaissait quant aux perspectives du marché du gaz naturel en Amérique du Nord.

960 À l'égard du Québec, on voulait que le même exercice soit fait, quelles étaient les perspectives de développement du marché du gaz au Québec.

965 Et là, évidemment, la réponse, c'était qu'il fallait voir avec Gaz Métro parce que c'est eux qui distribuent et vendent essentiellement le gaz naturel au Québec. Donc l'exercice a surtout été de s'asseoir avec Gaz Métro, d'obtenir leur collaboration puis de faire un portrait grâce à l'input de Gaz Métro, je dois le mentionner, pour comprendre un peu qu'est-ce qui pourrait advenir du marché du gaz au Québec dans l'avenir.

970 Et enfin, on nous demandait d'évaluer un peu le potentiel de substitution, dans quelle mesure le gaz pouvait faire davantage de pénétration sur le marché québécois sur le même horizon.

975 Donc ça donne un peu le ton de ce que je vais vous présenter aujourd'hui, c'est trois (3) facettes qui sont présentes dans le rapport que nous avons soumis à ce moment-là.

Je vais commencer donc par la première partie concernant l'Amérique du Nord en évoquant les sources que nous avons consultées, et c'est intéressant pour mettre un peu les choses en perspective.

980 Si vous parlez à des gens dans ce domaine-là, lorsqu'on vous demande des prévisions sur vingt-cinq (25) ans, votre premier réflexe c'est de sourire un peu. Même les gens qui en font leur métier sourient, finissent toujours aussi par sourire parce que c'est pas évident du tout et c'est un exercice qui est à la fois, je mentionne dans le texte, nécessaire parce que ça gouverne des décisions qui impliquent plusieurs centaines de millions de dollars, mais il faut pas être naïf, on se rend compte, le plus souvent qu'autrement, qu'on s'est trompé.

985

Et il faut essayer de comprendre un peu les limites de cet effort prospectif qu'on puisse faire.

990 Alors les sources, elles sont de quatre (4) ordres qu'on a consultés. D'abord il y a les grands joueurs, grands «majors» dans l'industrie et BP et Exxon Mobil sont parmi ceux qui, régulièrement, se livrent à cet exercice de faire des prédictions sur de très longs horizons.

995 Donc c'est fait à l'interne, ils ont évidemment accès à de l'information très particulière, ce sont des compagnies immenses, on se figure mal à quel point mais ce sont d'énormes compagnies. Ils ont beaucoup de ressources, ils ont aussi beaucoup d'informations sur le terrain, parce que c'est leur secteur d'activité premier, les ressources gazières et pétrolières.

1000 En général ils ont plutôt bonne réputation dans l'industrie, leurs prévisions sont souvent – les gens vont souvent s'y référer.

1005 Ensuite il y a les agences gouvernementales. Alors j'en mentionne ici quatre (4) desquelles on s'est beaucoup inspiré, et certaines dont on connaît les limites parce qu'on connaît mieux leurs travaux. Alors il y a l'International Energy Agency, l'Agence internationale de l'énergie, il y a le EIA, qui est le pendant américain, il y a l'Office nationale de l'énergie au Canada, et je mentionne aussi, parce que je l'avais consultée, DERA qui est une agence gouvernementale similaire de ressources en Allemagne qui faisait des travaux de très grande qualité mais qui concernait surtout le marché européen.

1010 Ensuite il y a les consultants. Ça vaut la peine de le mentionner, j'en mentionne trois (3) ici dont on a consulté les études, alors on n'a pas accès au matériau premier avec lequel travaillent ces consultants, on ne peut pas passer à côté de ces consultants et on se figure mal la taille de ces consultants.

1015 Je vérifiais, je crois, qu'au ministère des Finances, ici, il y a à peu près six cent cinquante (650) personnes qui travaillent. IHS et ICF sont des boîtes de consultants qui regroupent à peu près, je pense, plus de huit mille (8000) personnes qui ne font que ça dans l'énergie, alors ça met les choses un peu en perspective.

1020 Ce sont des boîtes de consultants énormes, qui ont des chiffres d'affaires qui dépassent le milliard et là on parle pas – évidemment quand vous voyez des milliards du côté de BP puis d'Exxon Mobil, c'est compréhensible, c'est des industries à forte capitalisation – ici, on parle en ressources humaines, juste en ressources humaines, et ils ont des chiffres d'affaires de l'ordre de deux milliards (2 G\$) je crois dans le cas de IHS.

1025 Donc ce sont des gros joueurs et ils sont souvent consultés, donc il y a un fort travail d'impartition de l'expertise de prévision qui est faite dans ces grosses boîtes là.

1030 Enfin, il existe des joueurs plus indépendants, académiques ou qui ont pas des fins lucratives comme telles, on en a consulté deux (2). Resources for the future qui est très célèbre dans le milieu et INFOROM qui est un organisme qui, je crois, est à l'Université du Michigan, il me semble, il faudrait que je vérifie, et où on trouve souvent des réflexions un peu plus documentées parce que ce sont de nature publique, donc c'est pas de l'information privée, et des essais parfois un peu plus exotiques, des méthodes nouvelles d'analyse. Alors ils ont pas les moyens des autres joueurs, mais il y a des choses intéressantes à aller chercher là-dedans.

1035 Vous allez revoir ça ici, je vais revenir là-dessus quand je vais vous montrer un peu le portrait qu'on avait pu voir sur l'horizon 2025, ce qui était ressorti d'une bonne partie de ces intervenants-là.

1040 Alors l'enjeu c'est de déterminer un peu à quoi pourraient ressembler les prix et les quantités de gaz naturel dans vingt-cinq (25) ans.

1045 Ça, ça vous montre à quoi a ressemblé l'évolution du prix du gaz naturel depuis 1997, des données existent comme ça, j'aurais pu remonter jusqu'aux années cinquante. Mais quand vous passez avant la fin des années quatre-vingt-dix, vous tombez dans un autre monde comme on l'a mentionné précédemment. Auparavant l'énergie était très réglementée, le comportement des prix était pas du tout le même.

1050 Ça fluctue beaucoup, on voit que les prix ont voisiné deux dollars (2 \$), sont montés jusqu'à des sommets de dix-huit dollars (18 \$). Vous avez des pics, ici, si ma mémoire est bonne, ça correspond à différents épisodes, parfois certains dont les gens se souviennent.

Alors ça ici, si ma mémoire est bonne, ça correspond à l'épisode de la crise énergétique en Californie.

1055 Ça, c'est un hiver particulièrement froid où manifestement il y a eu un problème d'adéquation entre l'offre et la demande et le prix a réagi très fort.

Je crois qu'ici, ce troisième ici, ça correspond à l'épisode de l'ouragan Katrina.

1060 Ici, on a la crise financière de 2008 alors que le prix, comme on l'a mentionné précédemment, semblait parti pour la stratosphère avant de chuter dramatiquement par la suite.

1065 Bon, beaucoup de fluctuations et même encore récemment, en début d'année, on avait des prix à quatre dollars le million de Btu (4 \$/MBtu) et puis à cause de cet hiver, ça a doublé, jusqu'à huit dollars (8 \$/MBtu). Ça a fait, dans les journaux, là, ceux qui chauffent au gaz l'ont senti passer. Donc ça bouge beaucoup, ça peut doubler, ça peut tripler; le prix du gaz, ça oscille dans des fourchettes assez larges.

1070 Et donc on nous demande de dire, bien, ça va être quoi la fourchette ou quel va être le prix dans vingt-cinq (25) ans! Déjà à l'intérieur d'une année, ça peut bouger beaucoup.

Par-dessus ça se greffe qu'est-ce qui se passe du côté des quantités. Là-dessus, je peux vous montrer un peu à quoi ça ressemble, c'est peut-être pas très clair sur le graphique. Vous avez deux (2) barres qui apparaissent à chaque fois, qui représentent des quantités.

1075 Elles sont pas sur la même échelle évidemment que les prix, les prix étant en dollars, ici les quantités sont rapportées dans une unité de mesure astronomique qui s'appelle le Tcf qui serait le millier de milliard de pieds cubes de gaz, donc c'est une unité qui va être employée pour mesurer les quantités de gaz à l'échelle nord-américaine.

1080 Et ce qu'on peut voir avec ça ici, bon, ça bouge beaucoup moins les quantités puis c'est un des messages qui va ressortir de la présentation d'aujourd'hui, parce qu'on a essayé d'envoyer des messages, des choses qu'on savait qui étaient vraies, qu'on pouvait établir, et pas d'aller dans le trop spéculatif parce que sinon, ça devient un peu de l'espèce de chiromancie, là!

1085 Et ce que je peux vous montrer un peu avec ces graphiques-là, qu'est-ce qu'on entend par révolution des gaz de schiste! Et ce qu'on entend, c'est, comme il a été mentionné, on vient de le mentionner, vers la première moitié des années deux mille, il y avait deux (2) phénomènes qu'on observait en Amérique du Nord.

1090 Alors dans les deux (2) colonnes, je m'excuse je l'ai pas mentionné, la plus haute, ça représente la consommation nord-américaine et la plus petite représente la production aux États-Unis. La consommation nord-américaine inclut la consommation canadienne; la production ici, ce ne sont que des données américaines que j'ai mises ici.

1095 Et donc en parlant de révolution des gaz de schiste, c'est que, alors que la consommation était plutôt stable, de gaz, on voyait une diminution, certainement pas un accroissement en tout cas, de la production de gaz aux États-Unis et, en même temps, on sentait une pression à la hausse sur les prix.

1100 Et donc, vers les dates qui ont été évoquées, 2006-2007, on envisageait l'exploitation du gaz naturel liquéfié en Amérique du Nord, c'est-à-dire d'importer du gaz pour relâcher cette contrainte à cause que la disponibilité du gaz s'en allait en déclinant en Amérique du Nord.

1105 Et vers à peu près 2006-2007, ça a changé dramatiquement, les tendances ont été complètement renversées, c'est-à-dire qu'on a vu l'explosion des gaz de schiste.

1110 Alors un développement, évidemment ça bouge moins vite au niveau des quantités, mais un développement soutenu de la production de gaz, la consommation est repartie – le développement soutenu de la consommation de gaz qui s'est accompagné d'un mouvement à la baisse pour les prix, qui est en grande partie expliqué évidemment par la crise économique, mais il y avait plus que ça aussi, il y avait une disponibilité du gaz, et cette baisse du prix du gaz a fait aussi que la consommation du gaz, elle, est repartie de plus belle.

1115 C'est-à-dire qu'on a poursuivi cet effort de substitution en Amérique du Nord, notamment du charbon pour le gaz naturel dans la génération d'électricité. Donc le prix du gaz devenant plus abordable, ça devenait intéressant de faire davantage de substitutions.

1120 Maintenant, ça c'est pour ce qu'on connaît sur le plan historique, il s'agit maintenant de dire, de voir où est-ce qu'on en serait dans vingt-cinq (25) ans.

Alors le prochain acétate – vous voyez mon âge – ou la prochaine diapositive que je veux vous montrer, c'est ce qu'on enseigne à nos étudiants dans nos cours d'économie pour comprendre comment interpréter les marchés.

1125 Alors ça va être un peu plus scolaire, mais il se trouve que c'est, à mon avis, la meilleure façon de voir, de comprendre comment ces perspectives sont établies par les spécialistes dans l'industrie, quand on sait décoder un peu leur manière de faire.

1130 Alors évidemment, je veux pas assommer personne ici, donc je vais faire une histoire courte. On a affaire ici à des offres et des demandes. Ceux qui suivent leur cours et qui doivent passer leurs examens dans leur cours d'économie, ça fera une bonne petite révision avant votre examen.

1135 Pour les autres, disons que sur l'axe vertical, on note des prix puis sur l'axe horizontal on note des quantités.

1140 Le graphique ici est à des fins illustratives, mais il a été un peu balancé pour que ça représente un peu les données qu'on a vues précédemment. Et on peut imaginer qu'à peu près en 2011, pour les données pour lesquelles j'ai fait ce graphique-ci, on était à peu près ici au point A et il s'agit de se demander où est-ce qu'on va être rendu en 2025!

1145 Pour faire une histoire courte, il y a deux (2) éléments de nature différente que les prévisionnistes cherchent à évaluer. Et ces deux (2) éléments sont représentés par la forme de la courbe en mauve. Est-elle ascendante, est-elle descendante – si je peux retrouver ma souris – je parle de cette courbe-ci qui représente, donc, différents prix à différentes quantités, qui représente les coûts de l'industrie pour produire du gaz.

1150 Alors une des choses principales notamment quand il s'agit de déterminer, est-ce que le prix du gaz va augmenter, est-ce qu'il va baisser, et ça serait vrai pour n'importe quel marché, la préoccupation qu'on a dans un marché concurrentiel comme la production de gaz naturel, c'est de se poser, de dire à quoi vont ressembler les coûts des entreprises dans vingt-cinq (25) ans.

Et l'autre considération c'est de dire, bien, où va être rendue la demande. Et c'est ce que représente ici la courbe verte que j'ai notée, d prime vingt-cinq (D'25) ici.

1155 Donc les deux (2) éléments, il y a beaucoup de courbes ici, mais les deux (2) qui comptent pour aller chercher le futur, le point f, qui est ici qu'on aimerait savoir où est-ce qu'on va être rendu, à quelles quantités et à quel prix on va produire dans l'avenir, bien il faut essayer de se poser la question, est-ce qu'on a des coûts qui vont aller en décroissant, ce qui impliquerait qu'à très long terme les coûts décroîtraient, le prix décroîtrait de la ressource, ou à l'inverse, il pourrait aller en croissant.

1160 Si je reviens en arrière, ici on avait tendance à penser que les prix iraient en croissant dans l'avenir et on attribuait ça au fait que la ressource était déjà moins en moins disponible, ce qui avait tendance à faire hausser les coûts des entreprises.

1165 On a changé de monde par la suite en se disant que, finalement, non, cette contrainte-là, on n'allait pas la rencontrer et c'est pour ça que j'ai tracé ici la courbe en mauve beaucoup moins accentuée.

1170 Alors là, les questions, une fois qu'on a identifié ça, dire qu'il faut travailler du côté des coûts pour comprendre à quoi vont ressembler les prix dans l'avenir et du côté de la demande pour comprendre quelles vont être les quantités qui vont être éventuellement demandées. Pourquoi il y a cette division-là, c'est qu'en général, l'industrie a tendance à suivre la demande, alors elle suit la demande au coût qu'elle parvient à réaliser.

1175 Alors la demande, si elle est ici, on va avoir une quantité de trente (30), si elle est mi-chemin, on aurait une quantité de vingt-six (26) avec un prix légèrement plus élevé parce que j'ai tracé ma courbe décroissante, avec un prix légèrement plus accentué si j'avais plutôt tracé une courbe OLT mauve, ici, croissant.

1180 Les éléments qui déterminent l'endroit où va se situer cette demande future, bien, c'est d'abord la croissance économique, c'est le point de vue majeur, parce qu'il y a un lien immédiat entre la quantité d'énergie consommée et la croissance économique.

1185 Et cet exercice-là est fait par tous les prévisionnistes, de la même manière au Québec quand il s'agit de déterminer quelle va être la demande de gaz dans deux (2) ans ou dans trois (3) ans, on regarde du côté de la croissance économique.

1190 Les éléments qui affectent la croissance sont bien connus, la croissance de la population, l'évolution de la technologie, l'évolution des marchés, mais principalement l'évolution de la technologie, des investissements. Donc ça, c'est des éléments que les gens peuvent contrôler un peu, pour lesquels il existe beaucoup de documentation économique, peuvent faire des prédictions, sans que ce soit nécessairement une science parfaite.

1195 Dans le cadre particulier du marché du gaz, il y a deux (2) éléments sur lesquels les prévisionnistes reviennent tout le temps à l'égard de la demande, qui créent des zones d'ombre.

1200 La première, ça concerne tout ce qui concerne le gaz naturel liquéfié auquel on a fait mention tantôt. Ça demeure un sujet d'actualité fondamental parce qu'on parle ici d'une internationalisation du marché du gaz. Donc la préoccupation qui existait dans le précédent plan, elle demeure tout entière aujourd'hui.

1205 Est-ce que le marché va vraiment s'internationaliser! Contrairement au marché du pétrole, le marché du gaz est segmenté sur la planète, parce que le gaz ne voyage pas aussi facilement que le pétrole.

1210 Mais le gaz naturel liquéfié contourne cette contrainte à grand prix et, dans la mesure où ce marché prend de l'ampleur, eh bien, ça a tendance à rapprocher les différents prix pour le gaz naturel qu'on observe sur la planète. Et ça a un effet direct, je vais y revenir un peu plus loin.

Dans le contexte actuel, ça pourrait signifier éventuellement des hausses de prix du gaz en Amérique du Nord, relativement légères, mais les gens s'inquiètent là-dessus, c'est une préoccupation beaucoup aux États-Unis.

1215 Ensuite il y a le contexte réglementaire, ça aussi ça affecte la demande, parce qu'on fait référence – on a évoqué, dans la présentation précédente, les efforts qui ont été faits en matière de lutte aux changements climatiques. À quoi vont ressembler ces efforts dans vingt-cinq (25) ans?

1220 Il y a vingt-cinq (25) ans, on était en 1989, je crois, on parlait pas beaucoup de changements climatiques. Là, on en parle tout le temps, alors imaginez dans vingt-cinq (25) ans. Est-ce qu'on va en parler deux (2) fois plus, quatre (4) fois plus, est-ce que ça va être chose du passé?

C'est clair que si la pression réglementaire sur les gaz à effet de serre devient très très forte, ça peut avoir un effet très important sur la demande de gaz. Ça pourrait potentiellement la favoriser

1225 beaucoup parce que, dans la plupart des endroits en Amérique du Nord comme partout ailleurs, le Québec étant peut-être une exception, le gaz naturel étant vu comme une énergie plutôt propre, on a tendance à substituer vers le gaz naturel quand la pression réglementaire environnementale s'accroît.

1230 Donc ça, c'est du côté de la demande. Ce sont les éléments, le gaz naturel liquéfié, la réglementation, c'est les deux (2) inconnues qui font en sorte que les gens savent pas trop dans quelle direction. Alors ils discutent beaucoup de ces questions-là parce qu'ils disent, bon bien, à quoi va ressembler la demande, c'est difficile à prédire de ce point de vue là.

1235 Du côté de l'offre, c'est des choses beaucoup plus conventionnelles, c'est-à-dire conventionnelles, moins controversées. Il y a la dimension technologique, c'est un aspect très important dans le domaine des gaz de schiste parce que la technologie demeure relativement nouvelle, et l'expérience qu'on en a depuis une dizaine d'années c'est que, clairement, il y a eu beaucoup d'amélioration technologique qui a fait baisser les coûts. Dès qu'il y a de l'amélioration
1240 technologique, ça se traduit par des baisses de coûts.

Il y a aussi la disponibilité de la ressource. Est-ce que la ressource va toujours être au rendez-vous, ça, ça demeure la préoccupation classique dans le monde des ressources naturelles, que ça soit le pétrole ou le gaz. Mais la dimension technologique prend de plus en plus
1245 d'importance justement parce que l'extraction des ressources est devenue beaucoup plus sophistiquée qu'elle ne l'était auparavant.

Donc encore là, prédire l'avenir, donc, c'est prédire la croissance, prédire ce qui va se passer avec le marché du gaz naturel liquéfié, prédire ce qui va se passer avec l'environnement
1250 réglementaire, prédire ce qui va se passer avec la technologie et la disponibilité de la ressource.

Pour vous donner une idée de l'importance du gaz naturel liquéfié, les chiffres correspondent assez bien à ce qu'on a actuellement. Vous avez à gauche une carte de l'Amérique du Nord. Les points représentent des endroits où actuellement il y a des permis qui ont été octroyés pour des
1255 terminaux méthaniers. À l'origine, ces permis souvent avaient été, comme on l'a évoqué précédemment, on parle de terminaux méthaniers comme on avait le projet d'en faire un à Rabaska ou à Gros-Cacouna.

À l'origine, ces projets-là avaient été développés pour importer du gaz, mais suite au renversement de la tendance dans le marché nord-américain, beaucoup de ces projets-là ont été transformés à des fins d'exportation du gaz. Donc ça, ça demeure à l'état de projet, mais ce sont des endroits pour lesquels des permis ont été établis.
1260

1265 Et la logique du gaz naturel liquéfié, bien quand je vous disais que le prix du gaz est pas partout le même sur la planète, le même gaz naturel qui se vend moins d'un dollar (1 \$) en Arabie Saoudite, alentour de quatre (4 \$) à six dollars (6 \$) aux États-Unis, peut atteindre seize dollars (16 \$) au Japon.

1270 Alors ça laisse de la marge pour les coûts de transport. Ça coûte très cher liquéfier du gaz, ça prend des installations qui coûtent des milliards, on l'avait vu dans le cas de Rabaska – puis encore ici à Rabaska, c'était simplement pour dégazéifier, c'était pas pour le liquéfier – mais avec des différentiels comme ça, si vous êtes capable de prendre du gaz d'Arabie Saoudite puis de l'envoyer au Japon, même si ça vous coûte sept (7 \$) ou huit dollars (8 \$) pour le faire, il y a quand même un bon potentiel pour des profits. Donc il y a un potentiel pour le développement de ce marché qui est très actif, par ailleurs, en Europe là; il y a beaucoup d'endroits, de plus en plus d'installations qui se développent dans ce sens-là.

Mais ça reste une inconnue encore à quelle ampleur que ça va prendre.

1280 Alors les prévisions! Alors on a fait un peu la collection en lisant toutes les documentations les plus récentes, les différentes révisions qui avait été faites par chacun des organismes, essayer de recouper ça, tous ne travaillaient pas sur l'ordre d'horizon 2025, donc il fallait adapter pour voir si c'était à l'horizon 2030, qu'est-ce que ça signifiait pour 2025, etc.

1285 Certains rapportent en taux de croissance, d'autres rapportaient en termes absolus.

Le constat c'est que, ça va dans toutes les directions!

1290 Alors ça ici, on parle, c'est pour la production, donc en 2011, on était à vingt-trois (23) Tcf aux États-Unis, donc c'est la production américaine dans ce cas-ci. Alors vingt-trois (23) Tcf, je vous ai dit que c'était une mesure astronomique, disons que, un (1) Tcf c'est mille (1000) Bcf, puis au Québec on consomme deux cents (200) Bcf par année.

1295 Donc un seul Tcf, c'est cinq (5) fois plus que ce que consomme le Québec en une seule année.

Et pour peut-être vous donner aussi une idée, la Californie, qui est un état bien plus peuplé, qui utilise davantage de gaz que le Québec, consomme deux (2) Tcf par année. Donc c'est gros, un Tcf, là.

1300 Et on voit des variations très importantes. Là, on parle de trente-deux (32), nos super boîtes de consultants là, de l'ordre de trente-deux (32) Tcf à vingt-sept (27) Tcf pour BP ou vingt-six

(26 Tcf) selon l'International Agency, alors ça dit peut-être pas grand-chose mais si six (6) Tcf de différence c'est trois (3) Californie, ça commence à faire gros là. C'est pas des écarts mineurs.

1305

Mais il y a rien d'anormal là-dedans, ça reflète simplement que chacun raconte bien l'histoire qu'il veut raconter, met les éléments qu'il veut mettre. Les différences vont jouer, on parle de vingt-cinq (25) ans, des petites différences en taux de croissance au bout de vingt-cinq (25) ans, ça fait ce genre de différence là dans les différents scénarios.

1310

Si à ces gens-là, on leur demandait de faire des prévisions pour dans deux (2) ans, probablement que les différences seraient pas très grandes.

1315

Mais chacun va faire ses petites hypothèses quant à l'évolution de la technologie, chacun va faire ses petites hypothèses quant à l'évolution de la croissance économique. Une petite différence de un (1 %) ou deux pour cent (2 %), ou même un dixième de pour cent (1/10 %) dans les scénarios qui sont retenus, au bout de vingt-cinq (25) ans, ça fait d'énormes différences.

1320

Donc ça met les limites de l'exercice qui peut être fait. L'exercice a été fait pour la consommation aussi, si je me souviens bien, c'était la consommation. Et vous entendrez souvent parler des prédictions à l'effet que les États-Unis vont devenir un exportateur net de gaz d'ici 2016 ou d'ici 2015, bien c'est simplement la comparaison de ces deux (2) prédictions que je viens de faire, là, bien c'est pas moi qui les a faites là, mais vous prenez, ça c'est ce qu'on prévoit qu'ils vont produire, alors si on prévoit qu'ils vont produire trente-deux (32 Tcf) puis qu'ils vont consommer trente (30 Tcf), bien on vient de conclure qu'ils vont être des exportateurs.

1325

C'est exactement l'exercice qui est fait, mais on regarde à quel moment donné, selon nos prédictions, les croisements se font, puis on décide, Untel, que les États-Unis vont être des exportateurs nets en 2015, en 2016, ou en 2017, et évidemment, bien il faudra attendre à ce moment-là pour voir qui avait raison.

1330

Pour les prix, moins de gens s'y prêtent pour les prix parce que les prix sont particulièrement volatils, on aura l'occasion d'y revenir, mais la nature même du marché fait en sorte que, s'il y a une variable qui s'ajuste en toutes circonstances, ce sont toujours les prix.

1335

J'ai mentionné que les prix étaient déterminés par les coûts de production, mais c'est le prix moyen autour duquel les prix vont graviter. Les prix iront toujours dans toutes les directions.

1340

Lorsqu'il y a des chocs sur le système, que ce soit un hiver froid, une centrale qui explose, ou comme BP quand ça avait brûlé dans le golfe, c'est toujours par les prix que ça s'ajuste. Donc les prix fluctuent beaucoup, mais autour d'une espèce de moyenne qui, elle, représente la disponibilité de la ressource et de la technologie.

1345 Ce qu'on pouvait retenir, c'est que l'ensemble de ces prévisionnistes étaient plutôt optimistes. On parlait de prix de trois et quatre-vingt-dix-huit (3,98 \$) en 2011, alentour de quatre dollars (4 \$). Les gens voyaient une fourchette de quatre (4 \$) à six dollars (6 \$) dans l'avenir.

1350 Moi, je parierais pas fort là-dessus, pas parce que je trouve que ces chiffres-là sont absurdes, simplement parce que l'expérience montre, et ça a été documenté, je crois même que c'est le EIA qui a parti un programme spécial de recherche pour comprendre pourquoi qu'ils se trompent tout le temps, c'en est frustrant là. Ils essaient de voir qu'est-ce qu'ils ont pas vu venir.

1355 Alors il y a des fois il y a des choses, comme l'effondrement, la crise économique, ils l'avaient absolument pas vue venir et ça avait une incidence directe sur les prix. Il y a des choses qui peuvent se comprendre, parfois il y a des biais dans leur méthode qu'ils essaient d'identifier parce que c'est pas une discipline dans laquelle on va mesurer avec précision jusqu'à la septième virgule.

1360 J'ai mentionné que les prix bougeaient beaucoup, ça c'est un exercice un peu plus technique qu'on a fait dans l'étude, j'ai demandé à mes collègues qui étaient spécialistes de l'analyse des séries chronologiques.

1365 Pour faire une histoire courte, ça met en parallèle sur un même graphique différentes séries qui sont pas directement comparables. On a en bleu ici des séries de prix, ça concerne le gaz, des séries de prix, et en vert ici c'est des séries de quantités, c'est-à-dire des consommations, de la production.

1370 Les séries sont réajustées de manière telle qu'en 1980, elles étaient toutes au même point. Donc c'est pas un hasard si elles se croisent toutes au même point. Ce que ce graphique veut refléter, c'est que les quantités bougent dans le temps, mais pas beaucoup, il y a pas tant de variations. C'est vraiment, dans cette industrie-là, c'est les prix. La ligne noire représente l'évolution des prix du pétrole, et le bleu l'évolution du prix du gaz, et donc ce sont les prix qui bougent tout le temps.

1375 Donc c'est toujours la panique, là, quand les prix montent, mais c'est la variable du système, c'est la soupape, là. Dès qu'il y a un problème, ça va du côté des prix; les approvisionnements, eux, restent relativement constants. Donc ça peut demander d'énormes variations de prix, simplement pour accommoder des petites variations de quantités.

1380 Un élément qui est intéressant ici, vous avez la courbe en bleu pâle qui représente des puits de forage, qui est une statistique qui est couramment ramenée dans l'industrie pour donner une espèce de signe de comment va le marché, puis on se rend compte que c'est très très très corrélé au prix, c'est-à-dire que les entreprises s'ajustent très rapidement, ajustent très rapidement la

production avec le nombre de puits qui sont mis en forage ou qui sont ralentis, arrêtés, mis de côté, etc., avec l'évolution du marché.

1385

C'est quelque chose à considérer quand on a le projet de développer une industrie, parce qu'il faut s'attendre à ce que les activités peuvent cesser très très rapidement si les conditions de marché s'y prêtent pas, là.

1390

Ça, ce sont des travaux un peu plus exploratoires, je vais passer par-dessus.

Je vais plutôt m'en venir à la deuxième partie de notre étude qui concernait le Québec. Alors comme je l'ai mentionné, il s'agissait de faire un peu le même genre d'exercice, mais pour le Québec cette fois-ci.

1395

Et là, je connaissais bien Gaz Métro parce que j'ai encadré plusieurs étudiants dans le cadre de mes activités comme professeur. On a un partenariat avec Gaz Métro, d'une bourse d'étude, qui est fait avec l'Université Laval, où il y a un stage en entreprise, et donc j'ai supervisé plusieurs étudiants au fil des ans, je connaissais assez bien l'entreprise.

1400

Et il y a une chose que je savais, c'est que s'il y a des gens qui connaissent quelque chose au gaz ici, en tout cas en ce qui concerne la consommation puis les emplois du gaz, c'est bien Gaz Métro parce qu'ils sont responsables de quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de la distribution du gaz sur le territoire québécois.

1405

Donc ils ont été bien braves pour répondre à mes questions pour pouvoir faire un portrait de la consommation du gaz et c'est ce que je vais vous présenter.

1410

Donc si vous voulez un meilleur portrait, bien vous ferez venir quelqu'un de chez Gaz Métro, mais disons que ça a l'avantage d'être un portrait structuré parce que j'essaie de le mettre en relief, mais c'est clair que l'information vient de chez eux.

1415

Or, je vais rapidement vous montrer un peu la structure de la clientèle de Gaz Métro, sans aucun nominatif, c'était déjà assez délicat d'avoir de l'information désagrégée à ce point-là, et le message principal, c'est de faire comprendre à quoi sert le gaz naturel au Québec et qu'est-ce qui détermine l'évolution du prix du gaz et du marché du gaz au Québec.

1420

Et le message, ça va être l'industrie. C'est ce qu'il faut comprendre ici, l'évolution du marché du gaz naturel au Québec est intimement liée à l'évolution de la structure industrielle du Québec.

Le potentiel de pénétration du gaz, est-ce qu'on pourrait utiliser davantage le gaz et si oui, comment.

1425 Aussi des développements relativement récents qui sont liés à l'évolution des gaz de schiste aussi, c'est-à-dire que la structure d'approvisionnement de Gaz Métro a complètement changé récemment, et ça c'est lié à l'évolution du marché nord-américain du gaz.

1430 Les quelques projets qui sont en cours concernant le transport de gaz naturel liquéfié et quelques mots aussi sur le SPEDE qui, probablement, aurait une incidence aussi sur la demande de gaz au Québec.

Donc s'il y a un graphique à retenir c'est celui-ci. Ce que vous avez au total représente la consommation de gaz au Québec, entre 1997 et 2012, donc je suis assez cohérent dans mes dates là, je suis toujours à peu près dans la même fenêtre.

1435 Ce qui est important de remarquer, alors c'est décomposé en trois (3) portions. La portion en gris représente la consommation industrielle, qui représente – grosso modo, à peu près la moitié du gaz consommé au Québec est consommé par l'industrie. Quarante pour cent (40 %) à peu près par le commercial, commercial donc, tour à bureaux, grands magasins, des choses comme ça et un dix pour cent (10 %) résidentiel. Donc le résidentiel, c'est vraiment la marge là.

1440 Ce qui est très important de voir, c'est quand on voit l'évolution ici, c'est que, l'évolution globale totale passe par l'évolution du secteur industriel. Donc c'est le secteur industriel qui détermine si on consomme beaucoup de gaz. Quand arrive la crise de 2008 puis que le secteur industriel décide que, oh, on ralentit tout, la consommation de gaz au Québec ralentit.

1445 Les secteurs commerciaux bougent un peu aussi, mais beaucoup moins. Quand vous avez une tour, un immeuble à chauffer au centre-ville, c'est pas parce que les affaires vont moins bien que vous allez laisser l'humidité s'installer, vous n'allez pas baisser le chauffage, là. Même chose pour les résidences.

1450 Mais par contre, cesser les opérations d'une entreprise qui se sert du gaz naturel pour ses opérations de production oui, ça oui, ou alors quand on a différentes sources d'approvisionnement en énergie, si à un moment donné le gaz est plus concurrentiel, ça oui.

1455 Donc tout passe par le secteur industriel. Et le problème, c'est que le secteur industriel prend de moins en moins de place dans l'économie québécoise, l'économie ontarienne et canadienne aussi.

1460 Ça, c'est un graphique qui représente l'évolution pour le Canada, le Québec et l'Ontario de la part du secteur industriel dans le produit intérieur brut. Et depuis les années deux mille, ça baisse.

1465 Alors ces deux (2) équations ensemble, ce que ça nous dit, c'est que c'est difficile de faire un portrait rose, explosif, de dire que l'avenir appartient au gaz, c'est vraiment lié à ça, là. C'est l'industrie qui détermine l'emploi du gaz au Québec, et l'industrie prend moins en moins de place dans l'économie.

1470 Ce qui veut pas dire qu'il se consommera peut-être moins de gaz; en fait, quand on regarde les chiffres, la consommation est plutôt stable. Ici on parle bien d'une part, là, l'économie du Québec continue à croître, mais la part relative du secteur industriel est moindre.

Dans le secteur commercial, il y a de la place encore. On pourrait imaginer que davantage de gaz soit employé pour des restaurants, des hôpitaux, des choses comme ça, mais disons qu'il manque pas d'énergie actuellement au Québec avec les surplus d'électricité.

1475 C'est pas un portrait qui nous permet de dire qu'il va se pointer sur l'horizon une explosion de la demande de gaz au Québec.

1480 Les usages industriels qui sont faits du gaz, alors ça c'est les usages en termes génériques, en termes techniques. Et essentiellement dans l'industrie le gaz est employé pour la vapeur, notamment dans le secteur des pâtes et papiers, l'industrie chimique, l'industrie alimentaire, les pneus.

1485 Il y a des procédés à haute température dans la métallurgie, les briqueteries, les cimenteries, verreries. Et à basse température, ce sont des distinctions techniques là qui me dépassent un peu, là, mais pour les basses températures, c'est pour des opérations de séchage, de cuisson, par exemple cuire des pains, des choses comme ça, ou des panneaux de gypse.

1490 On peut avoir une meilleure perception quand on regarde un peu dans quel secteur exactement industriel est réparti, dans le secteur industriel, en quoi c'est employé. Alors en pourcentage, c'est à peu près dix-huit pour cent (18 %) dans le domaine de la chimie, douze pour cent (12 %) dans les raffineries, domaine des métaux à cinq pour cent (5 %).

1495 Ce sont des termes que j'ai raccourcis, ce sont pas les catégories officielles, là, j'ai pris des mots plus courts, là, pour les fins du graphique, là.

L'aluminium dix pour cent (10 %), la sidérurgie onze pour cent (11 %), le papier seize pour cent (16 %), les aliments neuf pour cent (9 %).

1500 Alors il y a quelque chose qui est intéressant quand on constate l'emploi du gaz au Québec, c'est que le Québec est vraiment, si vous regardez dans la littérature sur le gaz naturel à quoi est employé le gaz, là on les a toutes, c'est pas compliqué, le Québec est un élève modèle de

consommateur du gaz. On a une structure industrielle qui doit être bien diversifiée parce que, à peu près toutes les raisons pour lesquelles on pourrait vouloir du gaz naturel, on les retrouve au Québec.

1505

Donc historiquement, le Québec et l'Ontario, le gaz naturel a été amené avec le pipeline de TCPL qu'il nous mentionnait tantôt dans les années cinquante, essentiellement pour soutenir le développement industriel et ça n'a pas changé, ça demeure encore comme ça.

1510

Quel le potentiel de substitution, bien, c'est toujours le même enjeu, c'est substituer du mazout lourd par du gaz naturel. Ce potentiel-là est toujours possible et ça dépend du prix de la ressource. Alors actuellement c'est bon, au début des années deux mille c'était moins bon, mais pour l'instant, c'est très bon.

1515

Je vous rappellerai que Gaz Métro avait le projet de se rendre jusque sur la Côte-Nord pour alimenter les usines de boulettes à fer, etc., elles rentraient exactement dans ces catégories-là. Le projet a été laissé tomber parce que les conditions économiques n'étaient plus au rendez-vous, mais c'est typiquement le genre d'industrie qui va attirer, qui va susciter les investissements énormes en termes de tuyaux pour ce genre de clientèle là.

1520

L'accès au réseau, donc, est déterminant pour l'emploi du gaz et on évoque souvent aussi des problèmes de connaissance.

1525

Curieusement, c'est pas tellement dans le secteur industriel – dans le secteur industriel, la connaissance du gaz est plutôt bonne, dans le secteur commercial, selon les gens du marketing de Gaz Métro, ils doivent toujours se battre pour présenter leur produit, mais j'imagine que n'importe quel type en marketing dirait la même chose, il y en a pas de facile d'aller chercher des nouveaux clients.

1530

Dans le secteur commercial, hôtels, restaurants, écoles, hôpitaux, administrations publiques, commerces, ça donne à peu près – et là, comme je vous dis, la dimension connaissance de la ressource, il y a beaucoup plus de travail à faire.

1535

Ça se reflète dans les achats du gaz. Il faut comprendre qu'il y a trois (3) grandes catégories de consommateurs, dix pour cent (10 %) pour le résidentiel, j'ai mentionné à peu près quarante (40 %) pour le commerce et cinquante (50 %) pour l'industriel.

1540

L'industriel achète en général lui-même son gaz. Dans le domaine commercial, c'est à peu près soixante pour cent (60 %) qui achètent leur gaz. Dans le domaine résidentiel, c'est Gaz Métro qui achète le gaz pour la clientèle.

Donc il est clair que l'industriel connaît très bien la ressource, c'est eux-mêmes qui négocient en général leur propre gaz. C'est moins le cas dans le domaine commercial.

1545 Vous avez une idée du réseau un peu, pour ceux qui connaissent pas, là, je vous présente cette diapositive rapidement parce que je veux vous montrer un peu où est consommé le gaz au Québec, pas que ce soit fondamental pour faire des prospections. En fait, le message que je veux envoyer là-dessus, c'est que, comme le réseau se développe avec la structure industrielle, on aurait développé le réseau jusqu'à la Côte-Nord si les conditions commerciales s'y prêtaient.

1550 Une fois que le réseau est rendu là, bien là, c'est sûr que la clientèle commerciale, résidentielle, va se rajouter par la suite. Ça sera jamais la clientèle commerciale ou résidentielle qui va justifier une extension de réseau.

1555 On va toujours amener le réseau pour aller alimenter une grosse entreprise ou plusieurs grosses entreprises dans certains centres et éventuellement, une fois que le réseau va être installé, la capacité est installée, bien c'est ça qui va amener potentiellement davantage de consommation de gaz, quand va se greffer du commercial puis du résidentiel par la suite.

1560 Et donc c'est pour ça que le premier argument que je faisais disait si vous voulez comprendre ce qui va se passer avec le gaz, regardez ce qui va se passer avec l'industrie, parce que c'est pas du côté résidentiel et commercial que ça va se passer.

1565 Alors où se rend le gaz actuellement? Bien, il se rend jusqu'au Lac-Saint-Jean ici, il se rend jusqu'à Québec, il va évidemment en Montérégie puis dans toute la région de Montréal et il arrive ici par la frontière avec l'Ontario.

Comme on l'a mentionné, le gaz qui est consommé provient essentiellement de l'Alberta et traverse le Canada par le réseau de TCPL ici.

1570 Maintenant ces portraits-là, cette carte-là, c'est probablement une des dernières fois que je la montre, parce que toute cette situation a changé et maintenant le gaz qu'on consomme au Québec va venir plutôt du sud.

1575 Il y a eu des changements, et Gaz Métro va désormais s'approvisionner au sud de la frontière, dans les shales du Marcellus, de l'Utica en Ohio ou d'ailleurs, pas forcément nécessairement du gaz de shale mais provenant des États-Unis plutôt que de faire venir de l'ouest. Donc on va consommer du gaz du sud plutôt que de l'ouest.

1580 Pardon, je vais continuer la suite.

Un premier portrait de la distribution du gaz par région. Alors c'est un portrait qui est très trompeur, je vais essayer de vous montrer pourquoi. Encore là, c'est lié à l'aspect industriel des choses.

1585

Alors vous avez la part de Montréal qui est à peu près de trente-quatre pour cent (34 %), donc du gaz consommé au Québec, est à trente-quatre pour cent (34 %) et avec la Montérégie, à vingt-deux pour cent (22 %), on est à cinquante-six pour cent (56 %).

1590

Pourtant c'est pas là que sont les gros consommateurs de gaz. Vous avez le Saguenay ici à neuf pour cent (9 %), Centre-du-Québec à six pour cent (6 %) puis Chaudière-Appalaches à cinq pour cent (5 %).

1595

Ce graphique-ci vous donne un peu plus une meilleure idée de ce qui se passe. Ça ici, c'est par région et sa décomposition, j'ai calculé le résiduel – alors ce sont des barres à cent pour cent (100 %), le résiduel ici représente la part du résidentiel. Et les points blancs, je vais y revenir dans un instant.

1600

Ce que vous avez, c'est qu'au Lac-Saint-Jean, le foncé c'est l'industriel. Lac-Saint-Jean, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, c'est essentiellement du gaz, le gaz qui est consommé là, c'est essentiellement pour des fins industrielles.

1605

Alors que dans la région de Montréal ici, la colonne la plus basse, la part du résidentiel est relativement importante. Même chose pour Québec, Laval, les parts du résidentiel, le dix pour cent (10 %), là, le quatorze (14 %) est un peu plus ailleurs là, il est pratiquement inexistant au Saguenay en comparaison avec ce que consomme l'industrie dans ces régions.

1610

Et pour vous montrer comme quoi il faut se méfier un peu de ces statistiques, je me suis amusé à calculer c'était quoi la consommation d'un client moyen dans chacune des régions. Bien, la consommation d'un client moyen au Saguenay–Lac-Saint-Jean est énorme en regard de la consommation d'un client moyen à Montréal. Mais tout ce que ça signifie, c'est que l'essentiel des clients résidentiels sont à Montréal. Donc ça abaisse beaucoup la moyenne du client moyen.

1615

Mais en fait, ce que ça reflète, c'est que le gaz est consommé pour différentes raisons, dans différentes régions au Québec et qu'en Montérégie et à Montréal, c'est là qu'il y a l'essentiel de la clientèle résidentielle, beaucoup de commercial aussi.

1620

Il y a rien de très surprenant, c'est un portrait du Québec qu'on a là. Mais dans certaines régions, notamment au Saguenay, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches, le gaz est clairement un intrant important pour les industries dans ces régions-là.

1625 J'ai mentionné, oui, donc, là si vous voulez davantage de précisions, il faudra aller chez Gaz Métro parce que c'est souvent de l'information très parcellaire que j'ai, mais il y a eu un déplacement de l'approvisionnement vers l'est dès 2015. Ça c'est du domaine public, je crois que ça a été approuvé par la Régie et c'est conséquent au projet dont vous avez peut-être entendu parler d'Energy East, là, qui consiste à amener du pétrole de l'ouest par l'ancien – utiliser une partie du Canadian Mainline pour amener du pétrole jusqu'à, c'est à Cacouna je pense qu'est le projet.

1630 Ça, ça avait des conséquences pour Gaz Métro et de toute façon, comme il a été mentionné précédemment, comme il y avait de moins en moins de gaz qui provenait de l'ouest et comme le coût de transport était imputé pour de moins en moins de gaz, ça faisait en sorte que la part du coût de transport, qui était payée par les consommateurs en Ontario et au Québec, devenait de plus en plus importante, mais donc on a trouvé un moyen, il y a eu beaucoup de négociations
1635 derrière ça, il va y avoir potentiellement construction de certaines nouvelles lignes pour permettre que toute la capacité soit en place.

1640 Mais typiquement ce que ça veut dire, c'est que, à partir de 2015, les Québécois vont consommer du gaz qui va venir du sud, alors d'où va venir exactement ce gaz, je n'en sais rien mais potentiellement du Marcellus en Pennsylvanie. En tout cas il y a plusieurs lignes comme vous voyez, donc on peut pas vraiment attribuer d'où vient exactement une molécule, mais c'est clair que l'approvisionnement viendra plus de l'ouest.

1645 Donc si vous voulez, en termes de marché québécois, c'est un changement majeur, ça, qui commence à partir de l'an prochain, source d'approvisionnement provenant du sud.

1650 À l'égard des prévisions, bon bien, Gaz Métro, ils sont plus modestes, eux s'en tiennent à ce que leurs demandes – alors ils sont tenus de faire des prévisions, des scénarios, par la Régie, selon une disposition réglementaire de la Régie de l'énergie, mais ça va pas au-delà de deux (2) ans.

Alors les prévisions seront certainement pas mieux que les premiers concernés et qui sont soumis – alors j'ai simplement repris leurs prévisions qui sont sur deux (2) ans.

1655 Ce que je peux dire, c'est que j'ai regardé comment ils construisaient leurs prévisions, c'est assez bien détaillé. C'est une méthode qui est valable, c'est pas de la grande science. Ils font des scénarios dont la sensibilité est basée sur les erreurs qu'ils ont eues dans leurs scénarios par le passé. C'est une méthode qui a un sens logique.

1660 Et même ces scénarios-là donnent quand même une fourchette qui est assez large. Le 5526
ici, Gaz Métro travaille en millions de mètres cubes, correspond aux deux cents (200) Bcf que
j'avais évoqués tantôt pour la consommation annuelle du Québec.

1665 Alors dès 2014-2015 on voit déjà une fourchette, là, qui passe facilement de quinze (15 %) à
vingt pour cent (20 %), là. donc ça souligne que l'idée de prédire les quantités ou le prix du gaz,
c'est pas un exercice – c'est un exercice qu'on fait par acquit de conscience davantage un peu
comme quand on conduit une voiture, on regarde ce qui se passe au loin, mais on regarde aussi
beaucoup ce qui se passe très rapidement.

1670 Ce qui est beaucoup plus important, c'est la capacité de réagir rapidement à mesure que les
problèmes se posent. Bien sûr, on regarde ce qui se passe au loin, mais on fait pas des plans sur
quinze (15) ans, en tout cas c'est pas comme ça que l'industrie fonctionne.

1675 Quand on étudie l'industrie pétrolière et gazière, ce qu'on se rend compte, ce qui est plus
fascinant, c'est pas tellement leur capacité à faire des prédictions justes, c'est leur capacité à
réagir rapidement avec des moyens financiers, leur capacité à mobiliser des ressources
financières et physiques très rapidement, et s'ajuster donc en conséquence.

1680 Donc ça, ça reflète les prévisions qu'a rapportées, dans le cadre de ses obligations, Gaz
Métro.

La dernière partie de mon rapport, de notre rapport pardon, concernait qu'est-ce qu'on
pouvait dire à l'égard de l'emploi du gaz naturel dans l'avenir au Québec.

1685 Bon, on n'est pas des futurologues, là, alors encore là, on a regardé ce qui se faisait
actuellement puis essayer de porter un jugement éclairé sur ce qu'on voyait, sur ce qui était
évoqué, quel sens qu'on pouvait lui donner.

1690 Alors ici on a l'évolution – tantôt on nous a montré pour 2004 – ici, vous avez l'évolution des
parts pour la consommation d'énergie au Québec entre 1978 et 2010, et s'il y a une chose qu'on
retient, c'est qu'au Québec, on a cessé de chauffer au mazout pour commencer à chauffer
davantage à l'électricité puis au gaz naturel. C'est essentiellement ça qui s'est passé depuis
quarante (40) ans au Québec, on le voit dans ce graphique-ci.

1695 Alors après, il y a des petites fluctuations, là, mais le gros message, le grand message, c'est
celui-ci, la part du pétrole a chuté dans le domaine du chauffage et a été remplacé par de
l'électricité et un peu par le gaz naturel.

1700 Alors quand on regarde ça ici, c'est la même décomposition pour une année, mais par secteur. Et on voit que le gaz naturel est partout, alors on l'a vu dans le secteur industriel, c'est un intrant important.

1705 J'ai peut-être pas assez insisté que c'est pas un intrant qui est toujours facile à substituer parce que c'est un intrant qui est employé pour des fins de chauffe notamment, et vous pouvez pas mettre des radiateurs partout. Il y a des endroits, le gaz naturel, si c'est pas le gaz naturel, c'est du mazout, ça se compare avec le mazout. L'électricité est pas nécessairement une alternative dans ce cas-là.

1710 Dans le transport, il est très très peu présent, mais il se trouve que les projets qu'il y a actuellement, les plus intéressants, sont dans le domaine du transport, donc ça vaut la peine d'être remarqué.

1715 Commercial, il y a certainement de la place, mais il est en concurrence avec les autres formes d'énergie, que ce soit l'électricité, ou le pétrole, le mazout. Il y a certainement de la place là-dessus de ce côté-là, mais, comme je vous dis, parfois un manque de connaissance, et ça va être une question de prix essentiellement, et d'accessibilité au réseau. Même chose pour le résidentiel.

1720 Alors du côté du transport, ce qui est souvent évoqué actuellement, c'est encore là, un projet de Gaz Métro, c'est pas que je les adore tant que ça, mais c'est que c'est eux qui sont présents ici, ils ont le monopole de la distribution, virtuellement le monopole au Québec, là, mise à part Gazifère dans la région de l'Outaouais.

1725 Et donc il s'agit d'un projet de transport de gaz naturel liquéfié, ça, ça a été pris sur leur site, donc les gens que ça intéresse peuvent aller sur le site de Gaz Métro, avoir de l'information là-dessus. Mais c'est un projet qui est déjà – j'en parle parce qu'il est déjà en application, qui consiste à faire une espèce de corridor de camions qui fonctionnent au gaz naturel liquéfié.

1730 Maintenant l'emploi du gaz naturel pour le transport existe depuis longtemps en Amérique du Nord, que ce soit des camions, des autobus, des choses comme ça dans des villes, souvent ça va être du gaz naturel comprimé, ce qui est une technologie qui est beaucoup plus facile à mettre en place.

1735 Ici, c'est beaucoup plus ambitieux. Du gaz naturel liquéfié, ça prend des camions particuliers qui coûtent beaucoup plus cher, et l'intérêt de Gaz Métro, c'est qu'ils disposent d'une usine de liquéfaction, l'Usine L.S.R. de Gaz Métro, donc ils sont en mesure d'approvisionner, de faire fonctionner ces camions-là.

1740 Et je présume qu'ils se concentrent essentiellement sur un corridor, là, Mississauga-Boucherville-Québec, là, donc de l'Ontario au Québec pour les trains de camions lourds. Et c'est sûr que le gros des marchandises, que ce soit les marchandises alimentaires ou quoi que ce soit, passent par là, les entrepôts sont sur le bord des autoroutes, donc c'est tout à fait plausible que ce projet fonctionne.

1745 Est-ce qu'il va fonctionner, j'en sais rien, mais c'est tout à fait plausible de remplacer le diesel, qui est employé par ces gros trains routiers, par du gaz naturel liquéfié, si leur projet fonctionne.

1750 Dans ce cas-là, ça serait certainement une amélioration environnementale et il y a clairement un potentiel, on le voit dans la colonne transport, là, il y a pas grand place, ça n'a pas été exploité encore, ça se fait ailleurs alors pourquoi pas. Tout ce que je peux dire c'est que c'est plausible.

PAR LE PRÉSIDENT :

1755 Monsieur Gonzalez, il est déjà huit heures quarante-cinq (8 h 45).

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

1760 Ah pardon! Alors oui, je termine.

PAR LE PRÉSIDENT :

1765 Ce n'est pas inintéressant!

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

Non, non, mais je comprends, il s'agit de me faire signe.

1770 Le SPEDE, c'est nouveau, on veut savoir ce qui va se passer avec le gaz naturel, donc le SPEDE a tenu, le SPEDE, c'est le Système de plafonnement des émissions qui a été mis en place au Québec, qui va tarifer les gaz à effet de serre, alors tous ceux qui chauffent au mazout depuis – les premières enchères se sont tenues en janvier. Pour l'instant, ça vaut pas cher une tonne (1 t) de gaz à effet de serre, mais dans vingt-cinq (25) ans, ça va peut-être valoir très cher. C'est clair que ça va jouer, ça, alors tous ceux qui emploient encore du mazout lourd.

Et j'en suis à ma conclusion, donc, on est coordonné.

1780 Donc mes conclusions! Marché imprévisible à long terme, les deux (2) éléments clés en Amérique du Nord, l'évolution du marché du gaz naturel liquéfié et l'évolution de la réglementation. Par exemple, le SPEDE au Québec tomberait dans cette catégorie réglementation.

 Le marché québécois est dépendant de la structure industrielle en déclin, et par déclin, je parle de déclin relatif.

1785 Le déplacement des sources d'approvisionnement vers l'est, c'est un élément marquant de ce qui se passe dans la structure du marché, je l'ai évoqué.

 Il y a une stagnation de la demande au Québec, la demande de gaz naturel là conséquente à la structure industrielle.

1790 On voit un déploiement du gaz naturel liquéfié dans le transport lourd, ça commence, donc c'est difficile de conclure si ça va être majeur.

1795 Et de se rappeler qu'il y a toujours une forte volatilité dans les prix et donc, je le mentionne en dernier lieu, parce que du point de vue de la politique publique, c'est clair qu'un des gros intérêts pour le Québec, c'est tout ce qui concerne les redevances.

1800 Mais dès que vous entrez dans le monde des ressources pétrolières et gazières, il faut que vous vous attendiez à en voir passer de toutes les couleurs comme les Albertains en voient passer de toutes les couleurs, parce que les prix peuvent bouger beaucoup, puis ça peut avoir des incidences sur les revenus fiscaux importants d'année en année.

 Je vous remercie beaucoup.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Merci monsieur Gonzalez.

1810 Avant de nous quitter, est-ce que c'est possible pour vous de nous remettre la diapositive concernant votre projection sur vingt-cinq (25) ans? Mon collègue aurait une question avant de faire la pause.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

1815 Projection sur vingt-cinq (25) ans, j'avais des chiffres qui étaient évoqués.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien surtout votre diagramme, là, avec votre ligne mauve.

1820

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

Ah, oui, oui, oui, d'accord. Mon explication!

1825

PAR LE PRÉSIDENT :

Voilà!

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

1830

Oui, allez-y.

PAR LE PRÉSIDENT :

1835

Alors je laisse la parole à mon collègue.

PAR LE COMMISSAIRE :

Bon là, on parlait bien de, parce que vous avez parlé d'évolution sur vingt-cinq (25) ans?

1840

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

Oui, oui.

1845

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais plus loin, lorsque vous avez des chiffres qui viennent des différents secteurs que vous avez consultés, on est en 2025.

1850

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

1855

Alors je voudrais juste qu'il y ait pas d'ambiguïté puis que vous nous clarifiez ça, qu'on comprenne bien pourquoi vous parliez de vingt-cinq (25) ans, puis pourquoi, là, on est en 2025?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

1860

Ah, c'est peut-être une erreur de langage, là, honnêtement. Oui, bien vous avez raison de clarifier. Je parlais de l'horizon 2025. J'ai pas fait, non, non – oui, je parlais de l'horizon 2025.

PAR LE COMMISSAIRE :

1865

Ah, d'accord. Parce qu'à un moment donné, on a entendu vingt-cinq (25) ans.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

1870

Non, oui, vous avez raison, je me suis laissé emporter par ma propre faconde.

PAR LE COMMISSAIRE :

1875

D'accord, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Gonzalez.

1880

Alors le registre est ouvert. Alors nous prenons une pause de quinze (15) minutes, nous vous revenons tout à l'heure.

1885

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1890

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
RICHARD CHARTIER**

PAR LE PRÉSIDENT :

1895

J'inviterais les gens à prendre place s'il vous plaît, nous allons reprendre nos travaux.

Avant d'amorcer la période de questions, le ministère du Développement durable aurait un complément d'information à nous fournir?

1900

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui monsieur le Président. En début de session, j'ai pu déposer les réponses à cinq (5) questions de la séance du 10 avril dernier, les réponses du Bureau sur les changements climatiques.

1905

PAR LE PRÉSIDENT :

C'était une notification verbale de ce que vous avez déposé.

1910

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1915

Merci monsieur Lamontagne.

Alors nous allons amorcer la période de questions et j'inviterais monsieur Richard Chartier s'il vous plaît à venir nous soumettre ses questions.

1920

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Bonsoir monsieur le Président.

1925

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir monsieur Chartier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1930

On avait mentionné, un peu auparavant, pour se mettre dans le contexte, on avait parlé du trois point dix-sept milliards (3,17 G\$) pour les sites, on parlait d'économie, on a dit, on va en reparler à l'économie, ma question était celle-ci à l'époque, vous m'avez dit de ramener ça à l'économie. Trois mille huit cent cinquante (3850) sites au Québec contaminés qui coûteraient trois point dix-sept milliards (3,17 G\$), et puis on a calculé aussi qu'il n'est pas encore terminé, Mégantic, les événements de Pointe-Noire à Sept-Îles et puis BPC à Pointe-Claire, sans compter les autres qu'on connaît pas, on chiffrait pour pas loin de cinq milliards (5 G\$), monsieur le Président. Ma question est celle-ci!

1935

1940

Est-ce que dans l'économie, les rapports, on tient compte du nettoyage à cinq milliards (5 G\$) versus les profits qu'on pourrait faire?

PAR LE PRÉSIDENT :

1945

Je pense que sur la base de ce que vous nous avez présenté en préambule, monsieur Chartier, je pense qu'il y aurait une nuance à faire. C'est-à-dire qu'évidemment, vous parlez d'évènements qui se sont déroulés, puis qui engendrent éventuellement des coûts pour la société, pour l'État, pour ce qui est de la réhabilitation de certains sites.

1950

Mais il faudrait faire un lieu aussi avec le gaz de schiste actuellement. On n'est pas à même de pouvoir évaluer, je crois, le coût total d'une éventuelle décontamination, suite à une éventuelle exploration ou exploitation des gaz de schiste.

1955

Alors écoutez, je pourrais laisser monsieur Lamontagne d'en arriver peut-être à situer, nous dire un peu ce que vous nous avez présenté comme préambule versus la question de dire combien ça coûterait, puis est-ce qu'on a considéré les coûts que ça pourrait générer éventuellement quant au coût de dépollution, de réhabilitation s'il y avait exploration et exploitation des gaz de schiste au Québec.

1960

Je donne une chance à monsieur Lamontagne peut-être de faire une mise en contexte.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1965

Si on est un peu philosophique, là, je vais essayer de donner une réponse.

C'est sûr que monsieur Chartier a raison, le passé ou le passif environnemental de la province est relativement lourd, cinq milliards de dollars (5 G\$), je pense. Mais il y a plusieurs sites contaminés dont la contamination a eu lieu dans les années cinquante, les années trente.

1970 Jusqu'aux années quatre-vingt-trois, tout le monde ignorait la contamination potentielle des eaux souterraines par des substances chlorées, exactement comme à Mercier, Roxton Pond puis Valcartier. Sur les bidons de ces produits-là, c'était écrit : si vous voulez les éliminer, versez-les dans du sable!

1975 L'idée, c'était que le sable allait les filtrer puis l'absorber, mais ça n'arrive pas. Ces produits-là se dissipent dans l'environnement, puis ils restent là.

Ça fait que les anciennes pratiques ont fait que oui, on a un passif environnemental qu'il faut assumer, puis que c'est l'État qui l'assume.

1980 Mais les lois puis les règlements ont changé. Pour les mines, il est supposé d'y avoir cent pour cent (100 %) du total de réhabilitation qui est mis dans une banque. Pour le pétrole et gaz, je sais pas c'est quoi ce qui est attendu dans la nouvelle loi sur les hydrocarbures, mais on mentionne déjà la mise en place de fonds orphelins.

1985 Pour les gaz à effet de serre, on met de côté de l'argent. Le système de plafonnement et d'échange de crédit de carbone, il va générer de l'argent qui va servir à protéger ou à réhabiliter l'environnement.

1990 Pour le gaz de schiste lui-même, la contamination au site, advenant qu'il y en ait, j'ai déjà expliqué qu'il n'est pas clairement démontré que la contamination des eaux par les liquides de fracturation soit un phénomène commun. Ça arrive, mais c'est très occasionnel.

1995 L'autre contamination potentielle, c'est par le méthane. Le méthane n'est pas toxique. Le méthane, il y en a partout dans l'environnement.

2000 Les gens de la CPTAQ, quand ils permettent la mise en place d'un puits de gaz de schiste sur un territoire agricole, ils exigent la restauration des lieux. Puis si avec l'expérience, avec le temps, il appert qu'il y a une contamination résiduelle qui n'est pas réparable, puis que ça ne peut pas être remis dans l'état, la CPTAQ va arrêter de donner des permis.

Alors je reviens à la conclusion qu'on s'améliore. On n'est pas parfait, mais on s'améliore.

PAR LE PRÉSIDENT :

2005 Peut-être se diriger du côté du ministère des Ressources naturelles! On sait qu'il y a un Projet de loi sur les mines qui a été adopté en décembre. À ma souvenance, on avait discuté préalablement à la possibilité de créer un fonds de réhabilitation des sites orphelins.

Est-ce que ça a été intégré à la loi qui a été adoptée en 2013?

2010

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

Je ne dispose pas de cette information-là précisément. Par contre, je peux regarder.

2015

On va vérifier dans la nouvelle Loi sur les mines et probablement vous revenir au cours de la présente séance.

PAR LE PRÉSIDENT :

2020

S'il vous plaît. Puis peut-être aussi ajouter que lorsqu'on va rencontrer madame Halley demain après-midi, concernant la réglementation sur la réglementation, ce sera peut-être un élément qu'on pourra approfondir avec elle, dans le sens que, est-ce qu'il y a des réglementations comparables qui prévoient des mécanismes de financement pour ce qui est de la réhabilitation en cas de déversement ou de contamination.

2025

Alors c'est un autre élément qu'on pourra ajouter au questionnement qu'on pourra soumettre à madame Halley demain, tout en ayant le complément d'information que le MRN va pouvoir nous fournir à ce sujet-là.

2030

Alors c'est l'élément que je peux arriver à vous fournir aujourd'hui, monsieur Chartier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

2035

Monsieur le Président, c'est comme si ce n'était pas important, monsieur le Président. C'est pas important ce qui s'est passé à Mégantic, c'est pas important ce qui s'est passé ailleurs! On semble pas attacher d'importance.

2040

C'est le passif. Ma maison, le passif sur ma maison, monsieur le Président, si j'ai un passif sur ma maison, je le dois, j'en dois une partie, j'ai un passif. Mais je sais qu'un jour, il va falloir que je le paie.

PAR LE PRÉSIDENT :

2045

Oui, on est dans l'opinion, monsieur Chartier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

OK, très bien. Ma deuxième question, monsieur le Président, est celle-ci!

2050 On a parlé que les ports méthaniers étaient pour être abolis sur le Saint-Laurent, est-ce que Cacouna fait partie ce ceux-là?

PAR LE PRÉSIDENT :

2055 Alors écoutez, monsieur Gonzalez peut-être?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2060 Bien, je fais simplement rapporter. Il y a le projet de TCPL d'emmener du pétrole jusqu'au port de Cacouna, mais il n'y a aucun permis qui a été délivré, que je sache. Ce n'est qu'un projet pour l'instant.

S'il parle des ports méthaniers, oui, ça a été abandonné, ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2065 C'est ça, on parle de ports méthaniers, on parle pas du projet de faire un raccordement...

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2070 Là, on parle de Rabaska à ce moment-là, ça a été abandonné. Bien, ça a été abandonné!

PAR LE PRÉSIDENT :

2075 Disons que le marché a eu raison des projets.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2080 Oui. Je ne crois pas que c'était l'intention de Gaz Métro d'abandonner les permis qu'ils avaient obtenus pour ça, mais ils n'ont pas été renouvelés.

Il y a eu un imbroglio, je vous rappelle, je crois que c'était l'an dernier, mais pour l'instant, non, il n'y a plus rien qui se passe du côté des ports méthaniers.

PAR LE PRÉSIDENT :

2085 On pourrait demander aux gens du ministère des Ressources naturelles peut-être de nous faire le point où on en est rendu sur ces projets-là en termes d'autorisations, puis peut-être pour le MDDEFP aussi. Il y avait quand même des autorisations, des décrets qui avaient été émis, et je

2090 pense qu'il y a eu des décisions qui ont été prises par le gouvernement en rapport avec ces autorisations-là.

Monsieur Lamontagne!

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

2095 Oui, quand on regarde l'excellente présentation qu'on a eue au début sur l'historique derrière la Stratégie énergétique du Québec, on voit pourquoi à une certaine étape les autorités gouvernementales ont décidé d'augmenter les réserves potentielles ou l'approvisionnement potentiel de la province en mettant en place la possibilité d'importer du gaz naturel et de le mettre dans le réseau ici.

2100 Avec l'avènement des gaz de schiste, immédiatement au sud de la frontière aux États-Unis, l'État de New York, l'État de Pennsylvanie, il n'y a plus de nécessité de construire des projets d'importation de méthane.

2105 Jusqu'à une certaine époque, je crois qu'il y en avait une vingtaine en Amérique du Nord, des projets d'importation de méthane, il n'y en a plus. Il y a zéro projet d'importation de méthane, c'est des projets d'exportation de méthane ou de gaz naturel qui sont en plan.

2110 Il s'en prépare un à Kitimat, si je ne m'abuse, et d'autres, parce que comme le monsieur du ministère des Ressources naturelles l'a fort bien dit, ou encore monsieur Gonzalez, quand tu produis du gaz naturel que tu peux vendre deux dollars (2 \$) au Québec, puis tu peux le vendre seize piastres (16 \$) au Japon, tu le comprimes, puis tu le liquéfies, ça te coûte huit piastres (8 \$), tu le transportes au Japon, ça te coûte une piastre (1 \$) de plus, tu es rendu à douze piastres (12 \$), puis là, bien, tu le vends aux Japonais à seize (16 \$).

PAR LE PRÉSIDENT :

2120 Donc voilà pour vos réponses, monsieur Chartier, merci beaucoup.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2125 Si je peux ajouter rapidement! Tous les projets de ports méthaniers pour faire venir du gaz ont été abandonnés, mais en revanche, en septembre, quand j'ai fait cette étude-là, il y avait vingt-six (26) projets dont neuf (9) au Canada, de ports méthaniers pour exporter du gaz. Donc il y en avait neuf (9) qui étaient sur les tables à dessin pour l'exportation.

PAR LE PRÉSIDENT :

2130 Est-ce qu'il y en avait au Québec ou au Canada?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2135 Pas au Québec, non.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois.

2140 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2145 Juste pour continuer sur la même question, monsieur Gonzalez! Il y a plusieurs projets dans l'air. Par contre, vous avez mentionné que les prix, bon, c'est une boule de cristal, puis en fait, personne ne sait ce qui va se passer.

Vous nous avez présenté la fourchette de prix de différentes organisations qui se sont risquées à s'avancer, on parle entre quatre dollars (4 \$) et six dollars (6 \$) plus ou moins le million de BTU.

2150 Étant donné cette incertitude-là, vous avez mentionné aussi que dans le cas d'un producteur qui a des puits, il peut facilement, si les prix sont moins bons, tout d'un coup arrêter de forer ou temporairement fermer son puits, bon.

2155 Dans le cas par contre, si on se met à parler d'exportation de gaz, là, la décision qui est prise par des gouvernements ou par des entreprises, il faut que ces gens-là pensent qu'il va y avoir pour une bonne durée des prix qui sont suffisamment intéressants, parce qu'évidemment, l'investissement, c'est pas une question d'un (1) an ou deux (2), c'est des projets qu'on va rentabiliser sur je sais pas combien d'années, mais certainement un bon nombre d'années.

2160 Donc dans ce contexte-là, avec les prix qu'on connaît, puis là, je vais vous demander un petit peu votre feeling, pensez-vous qu'il est réaliste de penser qu'il y a des projets sur la côte est par exemple de l'Amérique qui pourraient se concrétiser?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2165

Oui, moi, je pense que c'est réaliste. D'abord, ça existe depuis longtemps. Le Japon est approvisionné – c'est une technologie qui existe depuis les années cinquante, donc c'est pas nouveau.

2170

Prenez rien que ce qui s'est passé en Ukraine! En Europe, les sources d'approvisionnement autres sont très intéressantes, la Norvège, l'Algérie, n'importe quoi. Une grosse partie de l'Europe est alimentée par le gaz russe qui passe par l'Ukraine, puis avec tout ce qui se passe actuellement! Chacun de ces éléments-là, c'est un plus pour le marché international du gaz naturel liquéfié.

2175

Ça donne une impulsion de plus, une raison de plus d'en avoir.

Et a fortiori, si la production américaine continue d'augmenter, puis qu'effectivement, il y a plus de gaz qu'on en veut, ici en Amérique du Nord, bien, c'est sûr que l'intérêt d'avoir des ports méthaniers pour l'exportation, il est là, il est présent.

2180

Et vous avez raison de mentionner que ça devient un sujet politique, parce que c'est certainement pas une industrie concurrentielle, chacun de ces projets-là, ça coûte des fortunes effectivement à mettre en place. Il y a tout un travail, on l'a vécu ici au Québec avec Rabaska, il y a tout un travail de convaincre la population, etc., d'acceptabilité sociale qui est en cause.

2185

C'est majeur dans tous ces dossiers-là, pas juste au Québec, au Canada puis aux États-Unis.

2190

Mais les différentiels de prix qui existent font en sorte que la motivation économique, elle est profonde, et donc oui, c'est tout à fait plausible que ça se développe, oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

2195

Et donc on peut penser que si ça se développait, ça aurait pour effet normalement une certaine augmentation des prix de ce côté-ci de l'Atlantique?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2200

Alors il y a eu des études qui ont été faites, c'est une question qui a préoccupé les Américains, les agences énergétiques américaines, à savoir dans quelles mesures ça aurait des effets sur les prix. Parce que les Américains sont bien frileux quand ils ont l'impression – ils deviennent sensibles à ce qui se passe ailleurs dans le monde.

2205 Les études tendaient à démontrer que, si ma mémoire est bonne, c'est dans l'étude, soixante-dix pour cent (70 %) de la production supplémentaire qui serait envoyée à l'exportation seraient absorbés par l'industrie, mais que trente pour cent (30 %) seraient un déplacement de la consommation locale vers l'étranger.

2210 Et donc oui, ça aurait un effet sur les prix. La conséquence de ça, c'est que ça aurait un effet pas total, une grosse partie, ce serait simplement une expansion de la production américaine pour approvisionner les marchés étrangers.

2215 Mais ça se traduirait aussi probablement par des hausses de prix, parce que tout phénomène d'intégration des marchés comme ça, ça a comme conséquence de résorber les énormes écarts de prix que je vous ai montrés tantôt. Donc c'est vers ça.

2220 Ça veut dire qu'à certains endroits, au Japon par exemple, le gaz coûterait relativement moins cher, il coûterait un peu plus cher ici. Évidemment, ça demeure une bonne nouvelle pour l'économe américaine ou canadienne si ça se trouve, parce qu'on est aussi des exportateurs de gaz. Parce que si le gaz se vend plus cher, puis on est un exportateur, ça veut dire que le pays est plus riche.

Mais pour les consommateurs, ça pourrait signifier ça.

2225 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Une dernière question sur les prix! Si on oublie pour le moment les scénarios possibles d'exportation de gaz naturel liquéfié, puis qu'on revient à une situation de contexte actuel.

2230 On parle actuellement d'un prix qui est plus ou moins à quatre dollars (4 \$) avec, vous avez dit, cet hiver une petite pointe à huit dollars (8 \$), mais si on parle du prix disons nord-américain, mais au Québec, pouvez-vous me préciser, est-ce qu'on parle du même prix ou est-ce qu'on parle d'un prix différent?

2235 **PAR M. PATRICK GONZALEZ :**

C'est compliqué, les structures de prix. Deux (2) consommateurs consomment pas exactement la même chose.

2240 Le prix que consomme le résidentiel québécois, c'est du gaz qui est acheté par Gaz Métro jusqu'à présent qui était à Empress en Alberta, bien, si on doit rajouter le coût de transport, le coût d'équilibrage, le coût de distribution, tous ces coûts supplémentaires finissent par compter pour pas mal dans le prix du gaz.

2245 Par contre, tous ces coûts supplémentaires sont tous réglementés, que ce soit par l'Office national de l'énergie ou la Régie de l'énergie ici.

2250 Pour le reste, c'est virtuellement le même prix. Ce qui va faire les grosses différences de prix, c'est un peu comme dans l'électricité, c'est quel type de service vous avez. Est-ce qu'on va vous servir en toutes circonstances, quel type de volume vous allez acheter aussi!

Donc les tarifs pour l'industriel ou pour le commercial vont être différents que pour le résidentiel. Mais a priori, le prix de la molécule, c'est un prix spot.

2255 Et c'est partout pareil en Amérique du Nord. Il y a un prix pour le gaz naturel, mais dépendamment où vous êtes sur le réseau, vous ne paierez pas la même chose, parce qu'on va vous imputer des prix de transport qui sont très très différents.

PAR LA COMMISSAIRE :

2260 Je comprends, mais juste pour nous donner une idée, disons, un client qui est à Montréal, typique, pas un client qui ait des conditions excessivement avantageuses ou désavantageuses, une fois qu'on a ajouté, comme vous dites, les frais de transport, etc., etc., on parle, plutôt que de quatre dollars (4 \$), on est à peu près à combien?

2265 **PAR M. PATRICK GONZALEZ :**

Bien, ce qu'on a vu, vous l'avez mentionné, ça a doublé cet hiver, là, mais ça va changer encore l'an prochain. Vous avez vu les séries de prix et ça fluctue beaucoup.

2270 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Ça fait qu'on est n'importe où entre quatre (4 \$) et huit (8 \$) pour les derniers mois?

2275 **PAR M. PATRICK GONZALEZ :**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

2280 Merci.

MARC BRULLEMANS

2285

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors j'inviterais maintenant monsieur Marc Brullemans à Bécancour à venir nous soumettre ses questions.

2290

Bonsoir monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

2295

Bonsoir. Dans les deux (2) exposés de ce soir, il me semble qu'on a occulté un facteur important, il s'agit de l'apport nécessaire en gaz naturel pour extraire le bitume des sables bitumineux en Alberta.

2300

Advenant un arrêt de l'extraction des sables bitumineux ou d'une avancée technologique plutôt qui ferait en sorte qu'on n'aurait plus besoin de gaz naturel, est-ce qu'on pourrait pas croire que le gaz naturel non conventionnel de l'ouest pourrait suffire aux besoins du Canada?

PAR LE PRÉSIDENT :

2305

Monsieur Gonzalez.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2310

Bien, ce que je sais, c'est que comme il avait été mentionné par mes collègues ici, ça a coûté cher faire venir du gaz de l'ouest du Canada. Et plus vous pouvez consommer du gaz qui est proche de vous, bien, moins ça coûte cher, puis, entre guillemets, c'est plus environnemental, parce que tous les coûts se valent.

2315

C'est certain, monsieur a raison, il y a beaucoup du gaz naturel dans l'ouest qui est employé par les exploitations pétrolières pour faire du pétrole à partir des sables bitumineux.

2320

Mais c'est clair que dans l'équation du marché, le transport, c'est majeur et ça colore beaucoup ce qui se passe actuellement. On fait des économies en allant s'approvisionner plus proche.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui monsieur Forgues.

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

2325

Peut-être juste ajouter que l'impact probable serait davantage ressenti sur des projets en cours de développement que sur des infrastructures de transport existantes.

2330

Le projet de Northern Gateway en Colombie-Britannique prévoit la construction du pipeline qui va amener du pétrole de l'Alberta vers la côte ouest de la Colombie-Britannique, mais il y a aussi un pipeline qui amènerait du gaz naturel de Colombie-Britannique vers l'Alberta, justement pour palier à la disponibilité de gaz naturel albertain. Et ce projet-là est en développement.

2335

Donc s'il y avait à avoir un impact à court terme, ce serait davantage pour des projets en développement que sur la structure actuelle de transport.

PAR LE PRÉSIDENT :

2340

Merci monsieur Forgues. Alors vous faites bénéficier la Commission de vos observations?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2345

Non, je veux simplement clarifier son argument, mais je suis d'accord avec ce que monsieur évoquait.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Gonzalez. Monsieur Brullemans, votre deuxième question?

2350

PAR M. MARC BRULLEMANS :

Le professeur Gonzalez a mentionné au début de son exposé que le Comité de l'ÉES lui a demandé comment le gaz de schiste pourrait s'insérer dans le marché québécois, comme demande un peu spéciale qu'on lui a faite.

2355

Pourquoi ne laisse-t-on pas les universitaires ou les chercheurs indépendants traiter leur sujet en leur âme et conscience si je puis dire, ou alors d'un autre côté, pourquoi autant de docilité de la part des ces chercheurs-là?

2360

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je crois sous-entendre l'aspect moral ou éthique en regard du mandat que vous avez eu?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2365

Non, ça me paraissait cohérent avec ce qui était demandé.

2370

Première des choses, ce mandat-là particulier, parce qu'on avait travaillé, comme je l'ai dit, sur une autre étude, ce mandat-là n'avait rien à voir avec l'exploitation des gaz de schiste comme tel. C'était sur le marché du gaz, c'était davantage de comprendre qui consommait les gaz au Québec, qui était susceptible d'en consommer dans l'avenir.

2375

On avait travaillé, et dieu sait qu'on a travaillé là-dessus sur les gaz de schiste dans la première partie, mais à cette étape-là, on voulait dire, qu'est-ce qu'on fait avec le gaz au Québec.

2380

Et dans cette logique-là, dire, puis qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui, puis qu'est-ce qu'on est susceptible de faire dans l'avenir! Alors de nous demander de dire où est-ce qu'on pourrait potentiellement avoir de la substitution dans le gaz, ça me paraissait tout à fait cohérent avec ça. C'est très prospectif, on en convient, mais je ne vois pas l'aspect docilité ou quoi que ce soit.

2385

On regardait ce qui existait actuellement, on essayait de ne pas trop faire de la futurologie. Je sais pas, peut-être qu'on va faire des sels de bain avec le gaz naturel dans vingt (20) ans, j'en sais rien. Mais on voyait qu'il y avait ces projets de route bleue, on se dit, bien oui, manifestement, ça semble plausible, et puis ça se fait ailleurs, il y a un projet qui est sur la table, on n'en utilise pratiquement pas actuellement, donc il y a un potentiel.

2390

C'est cohérent avec ce que j'ai raconté. Par exemple, dans le domaine commercial, il y a une certaine pénétration du gaz. Vous allez le chercher, vous rencontrez les difficultés qu'a l'industrie de pénétrer davantage, c'est pas la seule source d'énergie.

2395

Même chose du côté industriel. Il y a un certain potentiel, mais quand vous avez exploité les clients plus faciles, vous tombez sur des clients un peu plus difficiles à convaincre, donc ça limite. Du côté transport, il n'y avait rien de fait, donc c'était plausible.

C'était ça l'objet de ce mandat-là, je crois qu'il n'y en avait pas d'autres, en tout cas, moi, c'est comme ça qu'on l'a compris.

PAR LE PRÉSIDENT :

2400

Merci monsieur Gonzalez. Merci monsieur Brullemans.

JOCELYN DUBOIS

2405

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors j'inviterais maintenant monsieur Jocelyn Dubois à Bécancour à venir nous soumettre ses questions.

2410

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

Bonsoir.

2415

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir monsieur Dubois. Nous vous écoutons.

2420

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

Ma première question, on a parlé justement tantôt, on a vu, par rapport à 1990, qu'on avait atteint justement l'objectif de diminution du six pour cent (6 %) de gaz à effet de serre.

2425

Avec le développement justement des gaz de schiste, est-ce que cet objectif-là va rester atteint ou si on va le perdre?

PAR LE PRÉSIDENT :

2430

Monsieur Forgues pour le ministère des Ressources naturelles.

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

2435

Bien en fait, pour être capable de répondre à cette question-là, il faudrait être capable d'évaluer avec précision la quantité d'émissions fugitives dégagées par la mise en exploitation du gaz de schiste au Québec. Et pour ça, il faudrait être capable d'évaluer avec précision, je dirais, à la fois le volume de production et les mesures mises en place pour éviter ces émissions-là.

2440

Et ça, à ce moment-ci, c'est plutôt difficile à évaluer. De notre côté, au ministère des Ressources naturelles, dans les modèles de prévision de la demande d'énergie qu'on a, on ne considère pas ces éléments-là dans les calculs de prévision de la demande à long terme.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Forgues. Alors monsieur Dubois, votre deuxième question?

2445

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

Bien, juste pour me permettre, c'est jeudi passé quand, au niveau du marché du carbone, il avait établi justement que c'était aux alentours de mille tonnes (1000 t) par année par puits, ça fait qu'à partir de ces données-là, peut-être que ce serait un peu plus facile justement de le calculer?

2450

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors on se référera éventuellement à la présentation de monsieur Benoît.

2455

Alors avez-vous une deuxième question, monsieur Dubois?

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

Oui. Je lisais un article concernant justement le gaz naturel, que le Japon avait l'œil justement sur le gaz naturel canadien.

2460

Il y a aussi un projet de liquéfaction de gaz justement pour le Parc industriel de Bécancour. Avec justement ces données-là, moi, ce que je me pose comme question, est-ce que la vision des différents intervenants, soit du ministère, de l'industrie, est que le Québec devienne justement un exportateur de gaz?

2465

PAR LE PRÉSIDENT :

Peut-être, monsieur Gonzalez, s'il vous plaît!

2470

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

Ouais! Bien, c'est très hypothétique, mais les scénarios qui circulaient au moment où il y avait de l'activité concernant les gaz de schiste, peut-être que monsieur Lamontagne pourra confirmer, je ne crois pas avoir un scénario qui dépassait la consommation de gaz actuel du Québec.

2475

Donc que le Québec se transforme en exportateur, c'est pas impossible, mais disons que c'est un petit peu – il aurait fallu, d'une part, que ça se développe, puis que ça se révèle un succès, pour qu'on puisse éventuellement imaginer – parce que monsieur a un point, je pense, qui est

2480

important, puis qui est souvent oublié, en tout cas de ma perspective, moi, j'ai tendance à voir la consommation du gaz naturel puis la production du gaz naturel comme deux (2) histoires complètement différentes.

2485

Ça se peut qu'il y ait du gaz qui se développe, qu'on en consomme plus, qu'on en produise ou qu'on en produise plus qu'on en consomme, mais c'est deux (2) facettes du marché complètement différentes.

2490

Mais je crois pas avoir vu dans tous les scénarios un scénario où vraiment, on serait arrivé où il y aurait une production qui dépasserait les deux cents (200) Bcf qui représentent actuellement la consommation de gaz au Québec. Moi, j'ai pas vu ça en tout cas.

2495

Mais peut-être que du côté du MDDEFP, il y avait des scénarios plus précis, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lamontagne.

2500

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

À ma connaissance, au Québec, ce n'est pas le gouvernement ni les ministères qui décident combien ou quelles quantités de gaz vont être produites, ni qui va consommer ce gaz-là. C'est ceux qui ont les permis.

2505

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais sur la base des scénarios que vous aviez élaborés dans l'évaluation environnementale stratégique, y avait-il un scénario d'exportation?

2510

PAR M. DICK MCCOLLOUGH :

C'était pas identifié comme un scénario d'exportation, mais c'est vrai que le scénario, le total, le scénario 5, il y avait une production totale plus grande que la consommation au Québec.

2515

Mais ça demeurerait très spéculatif bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT :

2520

Merci. Alors voilà pour vos questions, monsieur Dubois, je vous remercie beaucoup.

ROBERT DUCHESNE

PAR LE PRÉSIDENT :

2525

Alors j'inviterais maintenant monsieur Robert Duchesne s'il vous plaît à venir nous soumettre ses questions à Bécancour.

2530

Peut-être en attendant monsieur Duchesne pour poser ses questions, aviez-vous un élément d'information complémentaire à nous proposer, monsieur Forgues?

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

2535

En fait, la question référait davantage à une espèce de vision des intervenants puis de vision globale.

2540

C'est certain que quand vient le temps pour un gouvernement d'évaluer les enjeux, les opportunités, puis les défis auxquels il fait face en termes énergétiques, c'est de sa prérogative que d'abord, après avoir pris connaissance de ces enjeux-là puis de l'état de la situation, de voir les priorités puis les objectifs qui pourraient être mis en place.

2545

Alors au moment où on se parle, c'est très difficile pour nous d'être capable d'affirmer qu'une orientation ou une autre serait retenue, puisqu'on est, comment dire, d'abord en processus de révision de ces orientations-là et d'autant plus que, bien évidemment, puisque ça participe d'une vision d'un gouvernement, puisqu'on a un tout nouveau gouvernement depuis le 7 avril, c'est difficile pour nous de vous dire ou de vous donner des indications claires sur, bien, voici ce vers quoi la société québécoise, en termes d'énergie, devrait tendre.

2550

Mais évidemment, ça ne saurait tarder qu'à un certain moment, le gouvernement voudra faire connaître ses orientations.

PAR LE PRÉSIDENT :

2555

Donc vous me tendez un peu la perche, monsieur Forgues, vous nous avez quand même exposé la démarche qui a été mise en place, qui a précédé l'élaboration puis la mise en place de la Stratégie énergétique 2005-2015.

2560

Donc on peut supposer que le gouvernement va faire une démarche, peut-être pas en tous points pareille, mais similaire en termes de réflexions puis de propositions, puis que ça va être débattu pour qu'éventuellement après ça, on puisse se donner un plan de travail pour ce qui est du portefeuille énergétique du Québec?

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

En fait, il aura nécessairement à réfléchir à comment il souhaite aborder ces enjeux-là.

2565

Maintenant, même sur le moyen ou sur le processus ou la feuille de route qui pourrait être mise en place pour être capable d'en arriver à une prochaine politique énergétique, ça aussi, c'est de leur prérogative que de décider de cela. Puis à ce moment-ci, les choses étant ce qu'elles sont, je ne suis pas en mesure de vous répondre.

2570

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci de cette précision, monsieur Forgues.

2575

Alors monsieur Duchesne, bonsoir!

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

Monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires!

2580

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors nous vous écoutons pour vos questions.

2585

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

J'aimerais vous dire d'abord, monsieur le Président, je n'ai pas pu suivre les audiences de la Commission depuis le début. Depuis quelques jours, j'ai passé beaucoup d'heures à tenter de me mettre à jour, et je n'y suis pas arrivé. Alors il se peut que mes questions soient redondantes ou un peu déphasées, je vous demanderais d'être conciliant là-dessus, si vous le voulez bien.

2590

PAR LE PRÉSIDENT :

Peut-être vous informer, monsieur Duchesne, que l'ensemble des audiences est disponible sur Internet. C'est toujours possible pour vous de les consulter ainsi que toute la documentation afférente.

2595

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

2600 C'est seulement que j'ai un ordinateur qui date de l'époque du sémaphore et du morse, et toute technologie qui a dépassé le poêle à bois m'a laissé en arrière! Alors ça m'est très difficile de me mettre à jour, mais ça va venir.

PAR LE PRÉSIDENT :

2605 On va essayer de vous aider.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

2610 Ma première question, monsieur le Président, concerne les nations autochtones. Tantôt, dans un plan de développement énergétique, on parlait de consultation des peuples autochtones.

2615 Il y a quelques jours, il y a deux (2) dames amérindiennes qui sont venues faire une intervention, et ça m'a rappelé que lors des audiences du Comité de l'ÉES, il y avait un monsieur, je crois qu'il était d'Odanak, un Amérindien qui est venu mentionner que sa communauté n'avait pas été contactée ni consultée.

2620 Et les gens de l'ÉES ont pris ça en note pour justement contacter ce monsieur-là. Quelques mois plus tard, j'ai revu le monsieur à Wôlinak et il m'a dit qu'il n'avait pas été consulté ni sa communauté.

2625 Alors ma question est celle-ci! Est-ce que le Comité de l'ÉES a rencontré les nations autochtones de la vallée du Saint-Laurent? Si oui, qu'est-ce que ça a donné et si non, pourquoi, et la Commission les rencontrera-t-elle?

PAR LE PRÉSIDENT :

2630 Écoutez, monsieur Lamontagne, nous rappeler la démarche qui a été faite. Vous signaler d'ailleurs qu'il y a eu une présentation le 3 avril en soirée sur le sujet spécifique des communautés autochtones, et on avait traité à cette occasion-là les démarches qui avaient été faites auprès des communautés.

Je laisse monsieur Lamontagne compléter l'information.

2635 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Oui, je vais faire un petit rappel, monsieur le Président. Le président du Comité ÉES était ici à la date dite et il a parlé spécifiquement de ce sujet-là.

2640 Le Comité a envoyé des lettres aux communautés autochtones de Wôlinak et d'Odanak qui ont répondu en disant qu'ils n'étaient pas intéressés à s'impliquer à ce moment-ci, c'est-à-dire au moment de la question.

PAR LE PRÉSIDENT :

2645 Puis il est toujours possible pour vous de consulter la documentation. On me dit que c'est le document DT7 qui fait état de cette démarche.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

2650 D'accord, je le trouverai, puis le consulterai, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2655 Alors une autre question, monsieur Duchesne?

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

2660 Oui. Ma deuxième question concerne le sens à donner aux audiences actuelles, y compris évidemment sur le thème de l'économie, mais dans l'ensemble de la démarche.

Alors je vais vous mentionner trois (3) considérants comme mise en contexte et vous poser ma question.

2665 Considérant que l'acceptabilité sociale est une condition sine qua non pour l'exploitation du gaz de schiste, du moins est-ce la version officielle que le gouvernement et l'industrie nous donnent;

2670 Considérant que depuis le début de la saga du schiste au Québec, les citoyens ont démontré on ne peut plus clairement et fermement leur opposition et qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour cette industrie au Québec;

Et enfin, considérant que la programmation des audiences du BAPE qui découle de la teneur des thèmes et de la tournure du Comité, de l'étude du Comité de l'ÉES, de son rapport,

2675 considérant donc que la programmation des audiences du BAPE n'a réservé qu'une journée pour
traiter de l'acceptation sociale, pourtant censée être au centre de toute la démarche, alors que la
majorité des autres séances traite d'aspects susceptibles de servir la mise en œuvre de cette
exploitation dont notamment trois (3) séances sur la pertinence économique, deux (2) sur les
2680 scénarios de développement et quatre (4) sur la gouvernance, ainsi que d'autres séances sur les
connaissances strictement...

PAR LE PRÉSIDENT :

2685 Monsieur Duchesne, je dois vous rappeler à l'ordre! Je comprends très bien que vous voulez
vraiment nous mettre en contexte votre question, mais je vous inviterais d'y aller directement s'il
vous plaît.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

2690 J'arrive à ma question. Mais j'aimerais mentionner ne serait-ce qu'un autre item qui va
donner du sens à ma question, monsieur le Président, ça va être très bref!

PAR LE PRÉSIDENT :

2695 Un dernier point.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

2700 Parmi les séances qui se sont tenues, il y a eu évidemment l'étude des impacts et des
risques qui souvent ont donné l'impression que plutôt d'être traitée sous l'angle du point de vue
citoyen qui a été exprimé était plutôt traitée sous l'angle de la mitigation et de l'acceptation de la
gestion des risques.

2705 Donc ma question est celle-ci! Selon le constat que je viens d'exprimer, ce constat doit-il être
interprété comme étant une anticipation gouvernementale d'induire une acceptabilité sociale par
l'acquisition de données et la publicisation d'analyses découlant de tous ces thèmes autres que
celui de l'acceptabilité sociale?

PAR LE PRÉSIDENT :

2710 Écoutez, monsieur Duchesne, je tiens à vous rappeler que le mandat du Bureau d'audiences
publiques fait partie de la diffusion de l'information. C'est-à-dire qu'il y a eu quand même une
évaluation environnementale stratégique, il y a eu plusieurs millions qui ont été consacrés à la
réalisation de certaines études.

2715 On sait que certaines études sont limitées en termes de conclusions ou en termes d'informations.

Alors nous, la première partie du mandat d'audience publique, c'était de rendre disponible l'information qui a été réalisée par le Comité d'évaluation environnementale stratégique.

2720 La deuxième partie toutefois, ça va être la place aux citoyens. Ça va être celle où les gens vont venir nous dire, en fonction de ce qu'ils ont compris, en fonction des failles puis des informations qui ont été véhiculées dans le cadre de la première partie, leur perception de la chose.

2725 Alors l'autre côté, la deuxième partie, c'est vraiment au niveau de l'écoute des gens qui viennent enrichir en quelque sorte l'analyse que la Commission va en faire, pour permettre d'identifier les éléments qui sont importants, puis ceux qui le sont moins, de façon à ce qu'on puisse, après ça, en arriver, nous, à faire un rapport qui reflète le mieux possible en tous cas les préoccupations puis les interrogations des gens, ou encore les informations que les gens vont vouloir nous apporter dans le cadre de la deuxième partie.

2730 Alors j'ai compris par votre préambule que vous aviez des préoccupations sur certains sujets précis, et la deuxième partie va sûrement servir à ça, c'est-à-dire pour vous, de venir nous exprimer plus clairement des éléments où il y a une incompréhension ou le jugement que vous pouvez porter sur l'information qui a été véhiculée ou les conclusions des études, de façon justement à enrichir l'analyse de la Commission.

2740 Alors c'est ce que je vous invite à faire dans le contexte où j'ai senti que dans votre préambule, vous aviez certaines inquiétudes, où vous aviez des idées qui étaient quand même assez arrêtées, alors ce sera à vous de faire l'exercice de nous les exprimer dans le cadre du mémoire, puis de venir échanger avec nous dans le cadre de la deuxième partie qui va débiter effectivement le 2 juin prochain.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

2745 D'accord. Je vous demande une petite précision sur la deuxième partie! Est-ce que ça consiste seulement en la présentation d'un mémoire ou s'il y aura des échanges comme maintenant, la possibilité de poser des questions?

PAR LE PRÉSIDENT :

2750 Oui. Bien, ce qu'on demande, c'est que les gens nous confirment leur intention de nous déposer un mémoire le plus tôt possible, et aussi de nous livrer le mémoire le plus tôt possible. On

2755 propose la date ultime du 26 mai pour nous le déposer, mais il est toujours loisible pour vous de nous le déposer avant.

Et nous, on va s'assurer de prendre connaissance des mémoires, de façon à ce qu'on puisse échanger avec les gens qui vont venir nous présenter leur opinion à ce sujet-là.

2760 **PAR M. ROBERT DUCHESNE :**

D'accord. Je reviendrai poser d'autres questions.

PAR LE COMMISSAIRE :

2765 Monsieur Duchesne, si vous voulez savoir s'il y aura des échanges ou un débat avec les autres personnes qui sont présentes ici, ce ne sera pas le cas.

2770 L'échange va être entre vous et nous, c'est-à-dire la Commission vient voir le monde et c'est ça, elle va échanger avec les gens qui viendront lui présenter des mémoires.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

D'accord.

2775 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je pense que c'est bien de préciser effectivement qu'on se lancera pas, en deuxième partie, à un débat contradictoire ou en une confrontation d'opinions.

2780 C'est vraiment la Commission, dans le contexte de ce que vous allez nous avoir exprimé dans votre mémoire, avec qui vous allez échanger.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

2785 D'accord, merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2790 Merci monsieur Duchesne.

2795

Alors la Commission va faire une pause de quelques minutes, puis nous allons vous revenir dans dix (10) minutes. Merci.

2800

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE PRÉSIDENT :

2805

Je vous invite à prendre place, nous allons reprendre nos travaux.

Je vous informe que le registre sera fermé dans dix (10) minutes.

2810

Je crois qu'on a un complément d'information de la part des gens du ministère des Ressources naturelles.

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

2815

Tout à l'heure, lors de la deuxième partie de la séance, je vous ai mentionné que je pourrais vous revenir avec quelques éléments d'informations supplémentaires concernant la question du réaménagement et de la restauration des sites miniers en vertu de la nouvelle Loi sur les mines.

2820

Effectivement, la nouvelle Loi sur les mines a resserré, comporte davantage de dispositions à ce sujet-là. La principale, en fait, c'est que l'octroi d'un bail minier, donc au niveau de l'exploitation, est maintenant assujéti à l'approbation par le ministre des Ressources naturelles d'un plan de réaménagement et de restauration du site minier, ainsi que la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de la LQE.

2825

Si vous souhaitez, très rapidement en trente (30) secondes, je pourrais peut-être vous mentionner quelques dispositions intéressantes à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2830

S'il vous plaît.

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

2835

Alors évidemment, comme je viens de le mentionner, le plan de réaménagement et de restauration doit être approuvé par le ministre avant l'octroi d'un bail d'exploitation.

Ce plan de réaménagement et de restauration doit notamment prévoir une évaluation détaillée des coûts anticipés de restauration à la fin de vie du projet.

2840

Aussi, évidemment une garantie doit être fournie dans le cadre de ce plan de réaménagement et de restauration.

2845 Les travaux qui doivent être couverts par ce plan comprennent notamment le réaménagement et la restauration des aires d'accumulation, la stabilisation géotechnique des sols, la sécurisation des ouvertures et des piliers de surface, le traitement des eaux, les travaux concernant les chemins.

2850 Également, le plan de restauration et de réaménagement doit avoir obtenu l'avis favorable du ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs avant d'être délivré.

Il y a des dispositions qui comportent la révision de ce plan de restauration et d'aménagement à une échéance minimale de cinq (5) ans.

2855 Enfin, évidemment, lorsque des chargements sont prévus dans les activités minières, le plan doit être révisé.

Et finalement, juste pour mentionner, le ministre peut également réviser la garantie lorsqu'il juge qu'elle n'est plus suffisante.

2860 Et peut-être sur un autre sujet qui a été abordé tout à l'heure, il avait été question des projets de terminaux méthaniers, de Gros-Cacouna et de Rabaska.

2865 En fait, j'aurais pu mentionner tout à l'heure, il s'agissait de projets qui étaient soumis à la Procédure d'évaluation environnementale, donc l'autorisation de ces projets-là passait par un décret environnemental.

Donc je pense que c'est ça qui était le point à mentionner. Qui a été d'ailleurs, je peux vous donner, c'était le décret 918-2007 qui date de 2007 évidemment.

2870 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Grandbois.

2875 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Pour revenir à la question des garanties dont vous venez de parler, en lien avec les baux miniers, monsieur Dubé!

2880 Est-ce que ces garanties-là, lorsqu'il y a des redevances qui sont payées et que le montant des redevances atteint le niveau de la garantie, est-ce que la garantie demeure en place ou est-ce qu'elle tombe?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

2885 Vous avez une bonne question, très technique! Je vais vérifier et j'espère vous revenir rapidement.

PAR LA COMMISSAIRE :

2890 Merci.

JEAN FALAISE

2895 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Jean Falaise s'il vous plaît à venir nous soumettre ses questions à Saint-Hyacinthe.

2900 Bonsoir monsieur Falaise.

PAR M. JEAN FALAISE :

2905 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire, bonsoir monsieur.

Le gouvernement s'est donné le mandat de réduire les GES, les gaz à effet de serre. Il y a d'énormes surplus électriques. Gaz Métro et Hydro-Québec sont liées ensemble et sont la propriété du gouvernement.

2910 Monsieur Daniel Caillé et Thierry Vandal sont partis de la tête de Gaz Métro à celle d'Hydro-Québec.

Il y a le projet de IFFCO à Bécancour, de la cimenterie à Port-Daniel.

2915 Il y a développement domiciliaire avec entente des promoteurs pour installer le gaz naturel.

Pourquoi augmenter la demande, la subventionner, non pas de la réduire, et quelle partie des utilisateurs du gaz pourrait être convertie à des utilisateurs d'électricité? Est-ce qu'on se tire dans le pied?

2920

PAR LE PRÉSIDENT :

2925 Alors à ma connaissance, monsieur Gonzalez a quand même abordé le marché du gaz naturel, surtout les cibles en fonction du développement éventuel.

Peut-être que monsieur Gonzalez pourrait préciser.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2930 Alors je ne m'en tiendrais qu'à la dimension industrielle qui représente quand même la moitié de la consommation du gaz.

2935 Dans le secteur industriel, le gaz se substitue au mazout, pas à l'électricité. Donc partout en Amérique du Nord, ailleurs aux États-Unis, c'est gaz ou charbon.

Dans les deux (2) cas, l'équation, ça devient pas mal plus propre quand on va du côté du gaz.

2940 Si vous allez du côté du commercial ou du résidentiel, vous pouvez faire votre point, on peut faire le point que l'électricité, surtout l'hydroélectricité est beaucoup plus propre. Et ça encore, ce n'est qu'au Québec, parce que dans le reste de l'Amérique du Nord, l'électricité est faite à bien des endroits, elle est faite à partir de carburant fossile.

2945 Mais dans le secteur industriel, comme je l'ai dit, c'est pas électricité ou gaz, c'est gaz ou mazout lourd. Et là, du point de vue environnemental, c'est clair qu'il y a un gain du point de vue du gaz.

PAR LE PRÉSIDENT :

2950 Monsieur Forgues, en complément d'information?

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

2955 Oui, en fait, on est en train de vérifier la part de l'utilisation de l'électricité dans le chauffage résidentiel, pour être capable justement de donner un chiffre par rapport à ça, on est en train de vérifier ça.

2960 Par ailleurs, peut-être juste mentionner que Gaz Métro est une société en commandite et n'est pas propriété du gouvernement du Québec. Juste peut-être préciser ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. En attendant, je comprends que vous collègue est en train de chercher la réponse!

2965 Je reviendrais auprès de monsieur Gonzalez! Dans le tableau que vous nous avez présenté, vous parliez, on a abordé à quelques reprises le développement de l'énergie alternative, je vois que pour ce qui est de la biomasse forestière, dans le tableau que vous nous avez présenté, il y a une réduction.

2970 Évidemment, c'est une réduction dans le total, parce qu'on a développé d'autres formes d'énergie, mais pour ce qui est de la biomasse forestière, c'est quoi les limites en quelque sorte d'utilisation de cette forme d'énergie là dans le portefeuille énergétique?

2975 À l'exemple de ce que vous nous dites, pour ce qui est du gaz qui, lui, se substitue au mazout, c'est quoi les limites en quelque sorte de l'utilisation de l'expansion du volet biomasse forestière en fonction du portefeuille énergétique?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

2980 Bien, on risque de dire des généralités. J'ai travaillé un peu mais pas beaucoup sur la biomasse forestière. Mais là, dans l'échelle des sources d'énergie, on est vraiment dans le fond du baril. C'est pas de l'énergie de grande qualité.

2985 Il y a du potentiel pour ça, puis souvent du potentiel de proximité quand il y a des projets où on va utiliser des résidus de biomasse, par exemple pour faire de la chauffe. Mais ça reste jusqu'à présent souvent des projets ponctuels.

2990 Ce que je sais qui se développe actuellement, surtout en Europe, c'est le marché des granules. Potentiellement, il pourrait y avoir des développements dans le secteur industriel ici au Québec. Il y a beaucoup d'efforts pour développer ça, et ça, ça vise essentiellement l'exportation, parce que ce n'est pas très développé localement.

2995 Mais là, vous m'emmenez vraiment sur un autre terrain. Sauf erreur de ma part, il me semble qu'une grosse partie de cette biomasse-là, c'est surtout utilisé par les papeteries. C'est en cycle interne, c'est des résidus qui sont brûlés. C'est pas le haut de gamme des sources d'énergie, la biomasse.

PAR LE PRÉSIDENT :

3000 Merci monsieur Gonzalez. Alors monsieur Forgues!

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

3005 Bien en fait, juste pour vous mentionner que la part de l'électricité dans le secteur résidentiel, c'est à peu près soixante et onze pour cent (71 %).

La biomasse, elle, compte pour treize pour cent (13 %), donc le chauffage au bois. Il reste donc à peu près sept pour cent (7 %) pour le mazout puis neuf pour cent (9 %) pour le gaz naturel.

PAR LE PRÉSIDENT :

3010 Merci monsieur Forgues. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

3015 Toujours pour continuer sur cette question-là, la question de monsieur Falaise, dans le même ordre d'idée!

3020 On voit assez souvent des gens qui disent pourquoi est-ce qu'on n'utilise pas plus l'électricité pour chauffer dans le secteur commercial et institutionnel?

3025 Et on a des gens qui disent non, non, le gaz naturel est vraiment supérieur à l'électricité, si on parle de chauffage au niveau commercial et institutionnel, vraiment supérieur, et plus économique et même meilleur en termes de performance, et même au point de vue environnemental que certains disent.

3030 On voit ces deux (2) opinions contradictoires assez souvent. Monsieur Gonzalez, est-ce que vous pourriez éclairer notre lanterne là-dessus, puis peut-être monsieur Forgues ou d'autres personnes-ressources pourraient aussi compléter!

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

3035 Alors selon les vendeurs de gaz, donc on parle de Gaz Métro, actuellement, la réponse à votre question, c'est que ça devient une question de prix. Donc au prix du gaz qu'on a actuellement, il y a des économies à faire en passant au gaz naturel, et c'est leur argument de vente premier.

3040 Maintenant, n'importe qui qui veut s'embarquer là-dedans va regarder un peu aussi quel a été le prix dans le passé, puis il va voir le graphique que j'ai montré tantôt. Il se rend compte que oui, maintenant c'est attrayant, mais ça pourrait peut-être changer dans l'avenir. Et ça c'est clair, sur la dimension prix.

3045 Sur la dimension environnementale, je pense pas que le gaz naturel bat l'hydroélectricité, mais là, ça devient une question un petit peu délicate. On a tendance à compter nos billes en termes de gaz à effet de serre, mais c'est, à mon avis, un exercice un peu futile ou en tout cas un exercice purement politique, parce que quand on parle de gaz à effet de serre, c'est au niveau planétaire qu'il faut les compter.

3050 C'est sûr que si vous faites de la substitution ici, vous prenez moins de gaz naturel, vous prenez plus d'électricité, bien, ça fait moins d'électricité que vous exportez, ça fait que quelque part ailleurs, on va brûler davantage autre chose, que ce soit du gaz naturel ou du charbon, la planète ne s'en portera pas forcément mieux.

Mais en ce qui concerne l'aspect commercial, c'est vraiment une question de coût. Et ça, ça dépend de la fluctuation du prix du gaz.

3055 Actuellement, dans l'étude, il y a des chiffres qui sont rapportés où je pense qu'il y avait quelque chose comme trente pour cent (30 %) d'économie si on était au gaz naturel pour la chauffe dans le secteur commercial.

PAR LA COMMISSAIRE :

3060 Mais en tout cas, sur l'aspect environnemental, j'aimerais ça peut-être que monsieur Lamontagne pourrait dire quelque chose ou les gens du MRN. Parce que souvent, on sort l'argument environnemental en le réduisant peut-être pas seulement à la question des gaz à effet de serre, pour dire, bon, que les fournaies au niveau commercial et institutionnel sont beaucoup plus performantes s'il y a du gaz naturel que de l'électricité.

3065 Donc au-delà de la question du coût, au niveau vraiment...

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

3070 Ah ça, j'en sais rien.

PAR LA COMMISSAIRE :

3075 Je sais pas si monsieur Forgues ou monsieur Lamontagne?

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

3080 En fait, au mieux de ce que je pourrais en dire, c'est la chose suivante! C'est que ça dépend toujours de la situation initiale de la personne qui fait face à ce choix-là.

Quelqu'un qui chauffe déjà son institution par exemple à l'électricité, il part d'une situation X, puis il regarde les options qui se présentent devant lui, c'est-à-dire de s'en aller au gaz naturel, probablement pas vraiment au mazout.

3085 Quelqu'un qui est au mazout, puis il a le choix entre l'électricité puis le gaz naturel, bien évidemment, en termes de performance je dirais d'émission de gaz à effet de serre, le gaz naturel semble beaucoup plus intéressant.

3090 En termes de coûts, quand il le compare à l'électricité, ça dépend de sa perspective à lui, je dirais de ses besoins à court terme puis à long terme par rapport à la chauffe de son bâtiment.

Ça fait que l'analyse personnelle coûts-bénéfices de ça, bien, ça appartient au propriétaire de l'entreprise en question.

3095 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci. Monsieur Lamontagne, pourriez-vous rajouter quelque chose à ça?

3100 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Oui. On est de nouveau dans le domaine de la philosophie!

3105 Un des aspects qu'on peut regarder, c'est la qualité de l'énergie, la qualité environnementale ou la qualité totale.

3110 Comme le disait monsieur Gonzalez, l'analyse personnelle qu'on fait de est-ce que je mets une chaufferette au gaz ou une chaufferette à l'électricité chez moi, il faut la regarder du point de vue planétaire aussi. Parce que nous, au Québec, c'est sûr qu'on a beaucoup d'hydroélectricité qui émet très peu de gaz à effet de serre, mais quand tu es au Vermont, leur électricité vient pas de l'hydroélectricité, ils ont des centrales au charbon, des centrales au gaz ou des centrales nucléaires.

3115 Dans la hiérarchie des énergies, il y a une pensée que l'électricité c'est la plus meilleure, le nec plus ultra, parce que tu peux la transporter sur des centaines de kilomètres avec très peu de perte, sans effet environnemental ou très peu, il y a les pylônes quand même.

Mais c'est philosophique, ce genre de choses là.

PAR LA COMMISSAIRE :

3120

Je comprends qu'il n'y a pas de réponse très nette à ma question.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3125

Il n'y a pas de réponse. Il y a une certaine période, Hydro-Québec faisait des annonces, chauffez à l'électricité, etc., et puis là, on est entré dans la période où on a construit beaucoup d'alumineries au Québec, on a des pointes hivernales qui dépassent la capacité du réseau, il faut acheter de l'électricité d'ailleurs, ça fait que là, Hydro-Québec monte les prix pour qu'on conserve l'électricité, puis qu'on n'en achète pas trop d'ailleurs. Ça varie avec le temps aussi, ce genre de choses là.

3130

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

3135

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors monsieur Falaise, votre deuxième question?

3140

PAR M. JEAN FALAISE :

C'est correct, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3145

Merci monsieur Falaise.

3150

GUY ROCHEFORT

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors j'inviterais maintenant monsieur Guy Rochefort s'il vous plaît.

3155

PAR M. GUY ROCHEFORT :

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3160

Bonsoir monsieur Rochefort.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

3165

On a mentionné tout à l'heure dans l'exposé de monsieur Forgues l'amendement à la Loi sur la régie de l'énergie pour permettre au secteur municipal de distribuer du biogaz.

Ça a été à peu près la seule mention qui a été faite concernant le biogaz ou le biométhane.

3170

Hier soir, je voyais à la télévision la publicité de Gaz Métro qui disait qu'à terme, on pourrait devenir autosuffisant simplement qu'avec la production de biométhane, que ça pourrait éventuellement remplacer le méthane d'origine fossile.

Je voudrais savoir qu'elle est la vérité là-dedans?

3175

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors la part éventuelle que pourrait prendre, on parle de biométhanisation au regard de la consommation.

3180

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

Bien en fait, l'information dont on dispose, c'est que la production de biométhane au Québec pourrait représenter deux point cinq pour cent (2,5 %) de la demande totale en gaz naturel.

3185

Alors on est en bas pas mal d'être capable d'être autosuffisant à partir de production de biométhane. À partir des déchets bien entendu, de la biométhanisation des déchets.

PAR LE PRÉSIDENT :

3190

D'accord. Alors voilà pour la réponse. Monsieur Rochefort, votre deuxième question!

PAR M. GUY ROCHEFORT :

3195

Ça, c'est la production actuelle, le deux et demi pour cent (2½ %)?

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est votre deuxième question? Je vais vous la donner, monsieur Rochefort.

3200

PAR M. GUY ROCHEFORT :

Est-ce que j'ai bien compris, le deux et demi pour cent (2½ %)...

3205

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est au maximum qu'on pourrait éventuellement en arriver à combler deux et demi pour cent (2½ %) des besoins ou c'est un deux et demi (2½ %)...

3210

PAR M. GUY ROCHEFORT :

Si on recycle tous les déchets?

3215

PAR M. NORMAND BEAUREGARD :

C'est ce qu'on pourrait récupérer qui est issu des lieux d'enfouissement sanitaire. Ça augmenterait à peu près à trois point deux (3,2 %) si on inclut le programme de biométhanisation.

3220

Donc la gestion des matières résiduelles, telle qu'on la pense actuellement, amènerait à peu près ça. Monsieur Lamontagne pourrait peut-être infirmer ou confirmer, mais c'est dans l'ordre de grandeur, autour de trois pour cent (3 %) au total, avec les programmes liés à la gestion des matières résiduelles.

3225

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc ça représente un potentiel atteignable?

PAR M. NORMAND BEAUREGARD :

3230

Oui, parce que c'est une partie qui actuellement n'est pas récupérée. Une partie qui est récupérée est brûlée juste pour l'élimination et une partie qui serait éventuellement générée si on construisait les usines du programme de biométhanisation des matières résiduelles.

3235

Donc il y a beaucoup beaucoup de si. La partie actuelle est beaucoup inférieure à ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je vois monsieur Gonzalez qui aurait peut-être un élément de réponse?

3240 **PAR M. PATRICK GONZALEZ :**

Petit élément de réponse! Dans mes discussions avec Gaz Métro, ils m'avaient mentionné qu'ils achetaient un petit peu de biogaz d'un producteur au Québec, mais qu'ils n'achetaient pas de biométhane.

3245

Alors il y a quand même une distinction entre les deux (2) produits, là, que Gaz Métro n'avait pas d'achat de biométhane pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT :

3250

Mais on comprend la question de monsieur Rochefort qu'on est loin de répondre à l'ensemble de la demande avec le développement...

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

3255

Ah, ça demeure un secteur tout à fait marginal.

PAR LE PRÉSIDENT :

3260

D'accord, merci. Alors votre autre question, monsieur Rochefort?

PAR M. GUY ROCHEFORT :

3265

On a aussi parlé de la Commission sur les enjeux énergétiques. On nous a fait une ventilation rapide des centaines de mémoires qui ont été présentés.

Ce que je voudrais savoir, jusqu'à présent, on nous a parlé beaucoup des mémoires qui ont été présentés ou qui ont été conçus dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique.

3270

Quelle est l'importance ou l'utilisation qu'on a faite, l'importance qu'on a accordée à tout ce qui a été présenté à la Commission sur les enjeux énergétiques?

PAR LE PRÉSIDENT :

3275

Est-ce que monsieur Forgues est à même de pouvoir répondre?

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

3280 Bien en fait, c'était deux (2) exercices en parallèle, deux (2) exercices qui avaient leur finalité qui était propre, des exercices qui se sont terminées à peu près en même temps.

3285 Puis l'exercice d'évaluation environnementale stratégique était une démarche davantage scientifique, formée d'un comité d'expert. La Commission sur les enjeux énergétiques, c'était davantage une tournée destinée à entendre le public, d'entendre les parties intéressées. Puis elle a fait le tour du Québec pour entendre l'opinion des principaux acteurs et de la population sur les enjeux énergétiques du Québec.

3290 Donc c'est deux (2) exercices qui se sont déroulés en parallèle. Mais évidemment, le résultat de tout ça, la base documentaire que ça génère, évidemment, c'est autant d'inputs intéressants à considérer dans le contexte des réflexions que le gouvernement doit mener par rapport à son avenir énergétique.

PAR LE PRÉSIDENT :

3295 Merci monsieur Forgues. Merci monsieur Rochefort.

JOYCE RENAUD

3300 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant madame Joyce Renaud à Bécancour à venir nous soumettre ses questions.

3305 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Bonsoir monsieur le Président.

3310 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir madame Renaud. Nous vous écoutons.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

3315 Lors de la présentation de monsieur Gonzalez, à la section réseau, si je me souviens bien, il a parlé d'un réseau ou de quelques réseaux pour le gaz qu'on pourrait ou qu'on devrait étendre dans certaines régions pour alimenter les industries d'abord et qu'à partir de ça, si j'ai bien compris, on pourrait desservir les citoyens.

3320 Alors moi, ma question, c'est que si ça se développait à plus ou moins grande échelle, est-ce que ça ne représenterait pas une concurrence déloyale envers Hydro-Québec qui, elle, a énormément d'énergie d'entreposée et qui ne s'en sert pas, là?

PAR LE PRÉSIDENT :

3325 Alors monsieur Gonzalez.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

3330 Le point que je faisais, c'est que le réseau au Québec s'est développé par le secteur industriel et va continuer, s'il se développe, ce que je ne pense pas, parce que notre rapport conclut que c'est peu probable, à cause du déclin de la structure industrielle, de la part de la structure industrielle, mais que ça passe par le secteur industriel.

3335 Il y a des pays d'Europe par exemple où tout est tapissé de tuyaux de gaz, toute la population est approvisionnée en gaz. Clairement, la dimension résidentielle, le service aux citoyens est majeur. Ici, c'est marginal.

3340 On a développé historiquement le gaz pour soutenir le développement de la structure industrielle du Québec, et c'est le pattern qui se produirait s'il devait y avoir un développement.

3345 Quant à la question de madame, à savoir si ça ferait une concurrence déloyale, si jamais il y avait un développement – bon bien, sur la Côte-Nord, on s'entend que la densité de population est faible, il n'y a pas énormément de monde, mais c'est clair que s'il y a de nouveaux développements, comme il s'en produit, je crois que c'est dans la région de Bécancour qu'ils emmènent un tuyau pour une nouvelle usine, à chaque fois qu'il y a un développement dans le secteur industriel, ça permet à Gaz Métro d'approvisionner des clients commerciaux ou des clients résidentiels qui ne pouvaient pas être approvisionnés auparavant, parce que c'est une contrainte majeure.

3350

Vous devenez client du gaz au Québec que dans la mesure où il y a un tuyau qui se rend par chez vous. Il va y avoir un tuyau qui se rend par chez vous s'il y a une raison industrielle pour qu'il y ait un tuyau qui se rende par chez vous.

3355 Une fois que c'est là, ça ajoute. Vous pouvez l'interpréter comme vous voulez, mais certainement que ça ajoute au panier des possibilités pour les consommateurs. Ça, c'est aussi une concurrence pour le mazout.

PAR LE PRÉSIDENT :

3360 Mais on comprend aussi à votre présentation qu'il y a des usages bien précis pour le gaz, comme il y a des usages bien précis aussi pour l'électricité.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

3365 Oui, c'est clair qu'une fois que le tuyau est rendu là, les vendeurs de Gaz Métro sont comme n'importe quelle autre entreprise. Il y a des vendeurs d'huile qui essaient de vendre du mazout puis qui se concurrencent entre eux, bien, les gens de Gaz vont essayer de convaincre les supermarchés de se chauffer au gaz, et Hydro-Québec va essayer de concurrencer.

3370 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis on revient à tout à l'heure au choix que monsieur Forgues nous signalait, quand tu as un choix à faire, en fonction de ta situation!

3375 **PAR M. PATRICK GONZALEZ :**

3380 Exactement. Généralement, du point de vue économique à tout le moins, si on s'en tient à ça, c'est considéré comme quelque chose de bien, parce que ça ajoute à la palette de choix du consommateur et ça a tendance à faire baisser les prix ou à tout le moins à offrir de meilleures possibilités. Les gens sont moins prisonniers d'une seule option.

PAR LE PRÉSIDENT :

3385 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

3390 Juste pour continuer sur le même thème! Est-ce que je me trompe si je pense que du côté industriel, les grands consommateurs d'électricité de la Côte-Nord, pour parler de cette région-là,

utilisent l'électricité dans les procédés, et c'est pas nécessairement des situations où ils pourraient changer pour le gaz naturel?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

3395

Bien là, je ne suis pas ingénieur, ce que j'ai évoqué, c'est que lorsqu'il y a de la chauffe, il y a beaucoup de procédés où ça prend quelque chose qui brûle, une flamme, puis à ce moment-là, c'est gaz naturel ou charbon ou mazout. C'est l'équation qui est faite.

3400

Alors évidemment, j'imagine qu'il y a d'autres cas où l'électricité peut être un substitut, où là il y a de la concurrence. J'ai pas prétendu que dans toutes les applications industrielles, c'était impossible de mettre de l'électricité pour des procédés de chauffage. J'imagine qu'il y a des fours électriques, c'est pas le problème.

3405

Mais en général, l'équation est davantage là. Je sais que l'argument de vente, c'est surtout de dire, par exemple, quelque chose qui n'est pas évoqué dans le rapport, mais qui est aussi un peu de même ordre que la route bleue où on remplace le diesel par du gaz naturel, on pourrait faire la même chose pour les grands bateaux.

3410

Les grands bateaux qui amènent par exemple le pétrole qu'évoquait monsieur, actuellement ils fonctionnent au mazout lourd, puis ça pollue beaucoup. On pourrait imaginer du gaz naturel liquéfié là-dedans, ça serait une avancée environnementale importante si ça se produisait. Mais pour l'instant, c'est pas dans les cartons de personne.

3415

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Renaud, votre deuxième question?

PAR Mme JOYCE RENAUD :

3420

Domage qu'on puisse pas détailler ça un peu plus.

PAR LE PRÉSIDENT :

3425

Vous allez pouvoir le faire au mois de juin.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

3430

Deuxième question! Celle-ci, c'est ma deuxième.

Monsieur Gonzalez a mentionné lors de sa présentation que c'est l'industrie qui négocie son gaz. Ici à Bécancour, nous avons le cas de IFFCO et nous n'avons jamais pu savoir sur les tarifs des contrats avec Gaz Métro.

3435 Ma question! Pourquoi est-ce que le citoyen ou l'ensemble des citoyens n'ont rien à dire sur cette question, puisqu'on hypothèque les terres agricoles et tout le reste, puisqu'on va peut-être même s'installer dans les villes et les villages?

PAR LE PRÉSIDENT :

3440 Alors monsieur Gonzalez.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

3445 C'est facile de répondre à cette question-là. Gaz Métro ne vend pas de gaz, elle n'a pas le droit de vendre de gaz comme tel.

3450 Elle vend un service de distribution, puis dans le cadre de son partenariat avec TQM, vend du transport, mais ne vend pas de gaz.

Tout consommateur résidentiel, en théorie, peut acheter son propre gaz en Alberta s'il veut faire affaire avec un courtier. Mais avec les quantités que consomme une résidence unifamiliale, c'est simplement juste absurde, ça ne vaut pas la peine.

3455 Donc l'arrangement qui est fait avec la Régie, c'est qu'on demande à Gaz Métro d'être, si vous voulez, le mandataire. Elle va acheter du gaz, mais elle ne peut pas faire un sou de profit, doit vendre au coût.

3460 Le seul endroit où Gaz Métro peut faire des activités commerciales auprès de consommateurs, c'est dans ses activités de distribution et de transport.

3465 Maintenant, la même liberté, elle existe dans le secteur commercial et industriel. Et dans le secteur commercial et industriel, avec les volumes de gaz que ces clients-là consomment, qui n'ont rien à voir avec les volumes de gaz que consomment les résidentiels, pour ces gens-là, c'est un intrant majeur dans leur production. C'est un gros gros poste de dépense. Et ils ont des personnes qui sont spécialisées pour aller chercher les meilleurs deals qu'ils peuvent obtenir pour le gaz.

À ce moment-là, Gaz Métro, ils ne font pas affaire, ils n'achètent pas du gaz de Gaz Métro, ils vont faire affaire avec Gaz Métro pour le transport et la distribution. Mais à ce titre-là, il n'y a pas

3470 de négociation – c'est pas vrai – il y a de la négociation qui se fait quand même, mais ça concerne le transport et la distribution. Ça ne concerne pas l'achat du gaz lui-même.

3475 Donc ce sont des décisions d'entreprises privées qui font affaire avec des vendeurs d'intrants dans ce cas-ci du gaz qui sont soit au Canada, dans l'Ouest, ou ailleurs en Amérique du Nord. Il n'y a pas de négociation avec Gaz Métro comme telle là-dessus.

Il y en a quand même dans le domaine de la distribution puis du transport.

PAR LE PRÉSIDENT :

3480 Merci monsieur Gonzalez. Un complément d'information, monsieur Forgues?

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

3485 Bien, peut-être juste rappeler que la Régie de l'énergie, quand elle entend Gaz Métro dans le cadre de sa cause tarifaire, évidemment le public peut participer aux auditions de la Régie de l'énergie, puis la Régie offre aussi du support financier à certains intervenants pour venir participer à ses audiences.

3490 Alors il y a quand même un mécanisme public transparent par rapport à l'établissement des tarifs.

PAR LE PRÉSIDENT :

3495 Et à ma connaissance, les décisions sont publiques aussi.

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

3500 Tout est sur leur site Internet.

PAR LE PRÉSIDENT :

3505 Merci monsieur Forgues. Merci madame Renaud.

3510

RICHARD CHARTIER

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant monsieur Richard Chartier s'il vous plaît.

3515

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Rebonsoir, monsieur le Président.

3520

PAR LE PRÉSIDENT :

Rebonsoir monsieur Chartier.

3525

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Suite au questionnement de monsieur Marc Brullemans de Bécancour à monsieur Gonzalez, il lui a répondu, monsieur le Président, on nous a demandé de faire une étude sur le gaz pas sur le gaz de schiste. Le gaz naturel conventionnel qu'on sait qu'il n'y a pas de fracturation, on connaît le gaz de pétrole conventionnel aussi et le gaz conventionnel qui circule dans le pipeline, c'est la même chose.

3530

Ma question est celle-ci, monsieur le Président! Comment peut-il donner un prix ou concevoir parler d'économie quand il ne connaît pas le gaz de schiste, les coûts qui se rapportent à la fracturation ou à l'exploitation? Le prix d'un puits peut varier entre sept mille (7000 \$) et vingt mille dollars (20 000 \$), ça dépend comment ça a été pour creuser.

3535

Alors comment peut-il évaluer le coût des gaz quand il parle d'un gaz naturel?

3540

PAR LE PRÉSIDENT :

On va donner l'occasion à monsieur Gonzalez de préciser.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

3545

J'ai fait deux (2) études en évaluation environnementale stratégique; la première concernait l'exploitation des gaz de schiste. Cette étude-là ne concernait pas l'exploitation des gaz de schiste, elle concernait le marché du gaz.

3550 Maintenant, le gaz de schiste, c'est du gaz naturel comme le gaz – de toute façon, le gaz est traité avant de rentrer dans le tuyau. Vous pourrez jamais distinguer du gaz naturel conventionnel du gaz de schiste.

3555 Et même dans les différents gaz, le gaz qui vient de l'Ouest a du soufre dedans, ici il n'y en a pas, c'est de la sémantique, là.

Donc cette deuxième étude concernait le marché du gaz, qu'il soit de schiste, conventionnel, qu'il soit liquéfié, pas liquéfié, ça concernait le gaz, c'est tout, le marché du gaz, comment on le consomme.

3560 Maintenant, pour revenir à votre autre question en regard des coûts! C'est délicat, parce qu'on essaie de deviner quels vont être les coûts – là, je ne me tromperai pas cette fois-ci – sur l'horizon 2025, et on sait que ces coûts ont eu tendance à baisser.

3565 On sait que ce qui est important pour le prix à long terme, ce qui est important pour le prix à long terme, mis à part ce que madame évoquait tantôt, c'est-à-dire si le marché du gaz naturel liquéfié décolle, on devient beaucoup plus tributaire dans le prix des prix internationaux, des prix qui sont ailleurs.

3570 Actuellement, le prix qu'on paie en Amérique du Nord est le prix de l'Amérique du Nord, est peu influencé par le prix ailleurs.

3575 Mais plus le marché du gaz naturel liquéfié va se développer, plus ce marché-là va ressembler au marché du pétrole où il y a essentiellement un prix pour la planète, mais on n'en est pas encore là.

Donc quand on n'en est pas encore là, ce qui est déterminant, c'est le prix pour les entreprises pour extraire le gaz. C'est la base sur laquelle on peut déterminer quel serait le prix futur.

3580 Et ça, on sait que la technologie change relativement rapidement, parce que c'est relativement nouveau. Tout ce que je peux faire, c'est rapporter ce que les gens qui étudient ça au jour le jour pensent; ils pensent que les entreprises vont bien s'en sortir avec les shales actuels, avec ce qu'on connaît à l'heure actuelle, pour être en mesure, en 2025, d'offrir du gaz alentour de quatre-cinq dollars (4 \$-5 \$).

3585 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Gonzalez.

Votre deuxième question, monsieur Chartier.

3590

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Ma deuxième question, monsieur le Président! On a parlé de substitution énergétique, puis on n'a jamais parlé de panneau solaire.

3595

On sait, monsieur le Président, que les panneaux solaires sont utilisés en Europe beaucoup, en Suède en particulier; il y a même des industries présentement qui ont des couvertures avec des panneaux solaires qui chauffent l'industrie.

3600

Pourquoi n'a-t-on pas pensé aux panneaux solaires dans notre économie?

PAR LE PRÉSIDENT :

3605

C'est un marché où c'est une présence qui n'est pas nécessairement développée au Québec, monsieur Forgues?

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

3610

Bien en fait, pour répondre à cette question-là, c'est encore une question de coût de production puis une question de prix d'achat de cette électricité-là.

3615

En fait, il y a deux (2) formes d'énergie solaire, il y a l'énergie solaire passive, donc celle qui permet, dépendamment comment le bâtiment est positionné dans l'espace, de profiter de la lumière du soleil pour chauffer son bâtiment. L'autre façon d'en profiter, c'est le solaire photovoltaïque, donc de produire de l'électricité à partir de panneaux solaires.

3620

Évidemment, cette technologie-là, elle existe, elle est disponible, mais elle produit une électricité à un coût qui est quand même assez important. Dépendamment des situations, ça peut aller à treize-quatorze-quinze (13 ¢/kWh-14 ¢/kWh-15 ¢/kWh), trente cents le kilowattheure (30 ¢/kWh). Alors quand on connaît la structure de tarif d'électricité qui prévaut au Québec et le coût d'achat de l'électricité au Québec, bien, d'installer de manière, je dirais à grande échelle, des panneaux solaires, ça deviendrait, comment dire, imposer un fardeau aux consommateurs d'électricité qui serait non négligeable.

3625

Par ailleurs, dans certains contextes, c'est une énergie qui peut être intéressante, notamment quand on n'est pas relié au réseau d'Hydro-Québec, quand on est dans un secteur isolé et qu'on veut pouvoir avoir accès à de l'électricité dans des quantités qui sont raisonnables, ça peut être une solution en termes d'approvisionnement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3630

Donc le prix, encore une question de prix.

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

3635

Bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT :

3640

Merci monsieur Forgues. Merci monsieur Chartier pour vos questions.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3645

Juste une dernière chose, monsieur le Président. Vous m'aviez demandé de déposer un document sur les seize (16) puits qui avaient été fracturés sans certificat d'autorisation, est-ce que je peux le déposer?

PAR LE PRÉSIDENT :

3650

Écoutez, déposez-le à madame Harvey en arrière, puis on verra dans quelle mesure on peut en disposer.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3655

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3660

Merci monsieur Chartier.

FRANCE MERCILLE

PAR LE PRÉSIDENT :

3665

Alors j'inviterais maintenant madame France Mercille s'il vous plaît à venir nous soumettre ses questions.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3670

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

3675

Bonsoir madame Mercille, nous vous écoutons.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3680

Je voulais juste pour commencer peut-être rectifier l'acétate de monsieur Forgues. Le premier BAPE, c'est marqué que c'était en 2011, le premier BAPE, c'est en 2010.

PAR LE PRÉSIDENT :

3685

La date du rapport.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Ah, c'était la date du rapport?

3690

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. La consultation a eu lieu en 2010, mais le rapport a été déposé en 2011.

Alors votre question, madame.

3695

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Est-ce que c'est vrai que pour un dollar (1 \$) d'investissement de l'industrie, si elle met un dollar (1 \$)...

3700

PAR LE PRÉSIDENT :

L'industrie des gaz de schiste.

3705

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Exact. Est-ce que c'est vrai que le gouvernement donne cinq point douze cents (5,12 ¢) de subvention, est-ce que c'est encore vrai?

PAR LE PRÉSIDENT :

3710

Monsieur Forgues.

PAR M. JEAN-PIERRE FORGUES :

3715

J'aurais de la difficulté à répondre à cette question-là. Je comprends que c'est peut-être davantage lié au système de redevances puis à la capture de la rente économique.

Je pense qu'il y a peut-être des éléments de réponse qui pourraient être apportés dans le contexte de cette présentation-là, mais ce qu'on évoque, moi, ça ne me dit rien, là.

3720

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors peut-être au ministère des Finances?

3725

PAR Mme DEBBIE GENDRON :

Oui, monsieur le Président, simplement pour vous préciser que nos experts sur le système de redevances vont être présents demain, puis aussi au niveau des crédits aux entreprises.

3730

Donc c'était les thèmes des séances de demain, si je peux prendre la question, puis on va venir avec une réponse demain?

PAR LE PRÉSIDENT :

3735

S'il vous plaît.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Parfait, merci beaucoup.

3740

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors on va devoir attendre à demain pour avoir une réponse.

3745

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

C'est très bien de le savoir, j'avais déjà lu ça.

3750 Deuxième question! Moi, ça concerne – ici, c'est un BAPE, le deuxième sur l'ÉES, sur le gaz de schiste...

PAR LE PRÉSIDENT :

3755 Dans les basses-terres du Saint-Laurent.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3760 Dans les basses-terres du Saint-Laurent. Pour madame Fradette de La Présentation qui avait assisté à l'ÉES, elle, elle demandait ses risques de contamination de mon puits, OK! Moi, cet après-midi, j'ai lu les rapports...

PAR LE PRÉSIDENT :

3765 D'inspection!

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3770 Oui, c'est ça. Puis j'ai noté des petites choses qui me chicotaient, je peux-tu vous les demander?

C'est que dans ces rapports-là, les inspecteurs, un qui s'appelle monsieur, en tout cas, Untel, il dit : on n'a pas pu mesurer le débit «car l'évent est trop loin, environ deux mètres (2 m) de la clôture, cette dernière est cadenassée, et les vannes de la tête de puits sont enchaînées».

3775 Il y a un autre – c'est le puits A276, en 2012, le même puits – un autre inspecteur, c'est marqué : site couvert de planches, les flaques d'eau ont été inspectées visuellement, rien de visible, commentaire : «petite odeur, pas de détection avec appareil car puits clôturé...»

PAR LE PRÉSIDENT :

3780 Alors votre question?

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3785 «... mais émanations visibles».

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors votre question, madame!

3790

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Et ma question, je pense qu'elle est simple. Puis ici, à monsieur, un autre, c'est de dire : «fuite de gaz à l'extérieur du coffrage de surface, probablement du biogaz du marécage sous-jacent».

3795

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors la question?

3800

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

La question! C'est quoi la science – est-ce que les inspecteurs ont accès aux puits?

3805

Puis dans cette chose-là, il disait qu'il pouvait pas prendre des photos de la flamme, il était interdit. C'est-tu l'industrie qui décide?

PAR LE PRÉSIDENT :

Là, c'est, est-ce qu'on a accès aux puits, c'est ça la question! Alors monsieur Dubé, s'il vous plaît.

3810

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

Oui effectivement, les inspecteurs ont accès aux sites. Il y a même des dispositions dans la loi à cet égard-là.

3815

Généralement, les inspecteurs – évidemment, dans le cadre par exemple, il faut savoir que les sites sont clôturés, sont cadenassés pour des mesures de sécurité, on l'exige d'ailleurs des entreprises.

3820

Maintenant, j'ai pas l'ensemble des rapports dans ma tête, de ce qui a pu se passer dans certains cas, peut-être que c'était récent et juste pour donner un exemple, il y a des cadenas à combinaisons dans beaucoup de cas, et les inspecteurs ont accès à ces combinaisons-là pour pouvoir accéder au site.

3825

Est-ce que c'était des changements récents qui ont fait en sorte que la communication ne s'est pas faite et qu'ils n'ont pas pu avoir accès aux sites, j'ai pas le détail pour ces cas-là.

3830 Mais je confirme que les inspecteurs du ministère des Ressources naturelles, évidemment, ont accès aux sites, et les entreprises ont le devoir de rendre leur site accessible aux inspecteurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

3835 Merci monsieur Dubé.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3840 Dans le rapport, c'est marqué : interdiction de prendre des photos.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame Mercille.

3845 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

C'est notre grenier!

3850

ROBERT DUCHESNE

PAR LE PRÉSIDENT :

3855 Je demande maintenant monsieur Robert Duchesne s'il vous plaît à Bécancour à s'avancer.

Monsieur Duchesne, rebonsoir.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

3860

Madame, messieurs les Commissaires. Permettez-moi seulement de féliciter monsieur Gonzalez pour la clarté de son exposé et de ses commentaires et le remercier d'avoir mentionné qu'il y a neuf (9) ports méthaniers potentiels, sinon, je pense qu'on ne l'aurait pas su.

3865 Moi, je vais vous parler dans ma première question non pas d'économie, mais j'ai entendu tantôt le gouvernement du Québec, par la voix de monsieur Lamontagne, nous redire que le méthane n'est pas toxique, ne cause pas de problème.

3870 Et je puise une seule référence parmi plusieurs, ça concerne le puits de La Présentation, une référence qui paraît sur le site de Rue Frontenac du 27 janvier 2011 où il est écrit :

3875 «Dans l'avis qu'il a envoyé à la compagnie Cambria, le ministère accuse la compagnie d'avoir émis, dégagé ou rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit du méthane, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain.»

 Bon, je pourrais continuer, mais c'est l'essentiel de la citation.

3880 Ma question est celle-ci! Comment expliquer cette dichotomie-là entre le gouvernement qui, d'une main, parle de toxicité, en résumé, tout ce qui est dit dans l'extrait et qui, de l'autre main, nous dit que ce n'est pas toxique?

PAR LE PRÉSIDENT :

3885 Alors monsieur Lamontagne.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3890 Ça revient à la définition du mot contaminant. Un contaminant, c'est une substance, dans le cas de la Loi de la qualité de l'environnement, c'est une substance ou une absence de substance, parce qu'on peut retirer des choses, par exemple on pourrait assécher un cours d'eau.

3895 En tout cas, le contaminant anthropique, c'est-à-dire généré par l'homme, c'est une augmentation d'une substance dans l'environnement.

 S'il y a deux parties par million (2 ppm) de méthane naturellement présent dans l'eau, puis que dû à la présence d'un puits, on en trouve dix (10 ppm), à ce moment-là le puits a augmenté la présence de méthane dans l'environnement, et ça peut être considéré un contaminant.

3900 Alors ça n'a rien à voir avec la toxicité de la chose.

 Il y a plusieurs exemples où on essaie d'avoir un beau produit – anciennement, quand on faisait de la photographie et ça nous prenait une chambre noire, on prenait la photo, on développait, si quelqu'un ouvrait la porte, on était contaminé par la lumière. C'est-à-dire que nos

3905 efforts étaient rendus vains par la lumière qui vient contaminer notre processus. La lumière, ce n'est pas toxique, mais c'est toxique quand on développe, puis c'est toxique au résultat où on veut arriver, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3910 Donc je comprends de votre réponse qu'il n'y a pas de lien nécessairement entre contamination et toxicité?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3915 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

3920 Merci monsieur Lamontagne.

Alors votre deuxième question, monsieur Duchesne.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

3925 Je me permets d'ajouter que l'exemple de la photographie est pas mal loin du clos, est pas mal loin de ma question. Alors comment on peut dire qu'il n'y a pas de toxicité quand le ministère parle justement de toxicité, mais enfin, je vais passer à ma deuxième question.

PAR LE PRÉSIDENT :

3930 S'il vous plaît.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

3935 De toute façon, ma première question et la réponse sont portées à l'attention des citoyens et de leur réflexion sur le sujet.

PAR LE PRÉSIDENT :

3940 Exact.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

3945 Alors voilà. Ma deuxième question concerne encore une fois les risques et troubles potentiels découlant de l'exploitation du gaz de schiste.

 Partout où s'est installée cette exploitation, de graves problèmes sont survenus, santé des humains, santé du bétail...

3950

PAR LE PRÉSIDENT :

 Vous êtes dans l'opinion, monsieur Duchesne.

3955

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

 Bien, c'est-à-dire non, c'est très documenté, ça, monsieur, c'est très documenté.

PAR LE PRÉSIDENT :

3960

 C'est parce que ça, c'est un débat qu'on peut faire en deuxième partie. Vous nous arrivez avec une affirmation catégorique.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

3965

 Bien, j'aurais dû emmener les références à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3970

 En tout cas, je vous invite à poser votre question.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

3975

 Je les invente pas, ça, là. Ma question demande quand même – bon alors, je passe les exemples, j'emmènerai mes références dans mon mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT :

3980

 S'il vous plaît.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

3985

Alors partout où s'est installée l'industrie du gaz de schiste, des problèmes sont survenus dans les communautés, approvisionnements en eau potable, conflits entre les gens, problèmes de santé, etc.

3990

Ma question est : comment expliquer la survenue de tels problèmes chez des populations qui, de toute évidence, ne pouvaient se concerter, Amérique du Nord, Europe de l'Est, Europe de l'Ouest, les mêmes problèmes qui sont hypothétiques, qui sont pas référencés du tout, qui sont dans le domaine de l'opinion, est-ce que ces personnes seraient victimes d'une nouvelle forme d'hystérie collective qui se diffuse par Internet ou par télépathie, puisque c'est seulement dans le virtuel? Voilà ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

3995

Est-ce que monsieur Lamontagne pourrait apporter un élément de réponse à la question qui nous est soumise par monsieur Duchesne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4000

Monsieur Duchesne a raison sur un certain point. C'est sûr que la mise en place d'une nouvelle industrie ou de nouvelles activités dérange les gens. Le reste, il faudrait peut-être être un peu plus spécifique puis mieux être documenté.

4005

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

4010

Monsieur Duchesne, comme vous l'avez mentionné, vous n'avez pas été en mesure d'assister à toutes les séances de la Commission depuis le début, alors les inquiétudes, les problèmes, les risques que vous mentionnez ont fait l'objet quand même d'un certain nombre de séances.

4015

Il reste une séance cette semaine qui va toucher en partie une partie des problèmes de cette nature-là, c'est la séance de jeudi après-midi où on va revenir sur certains aspects de cohabitation des usages, impacts sur la communauté agricole.

4020 C'est seulement une partie de ce qui a été couvert, mais les autres éléments ont quand même fait l'objet de pas mal de présentations la semaine passée et la semaine précédente. Vous pourrez peut-être consulter la Web vidéo.

PAR M. ROBERT DUCHESNE :

4025 Je verrai effectivement. Merci madame Grandbois de le mentionner. Je les découvrirai en regardant diffuser mais sans pouvoir poser mes questions malheureusement.

4030 Mais je répète que les choses que j'ai mentionnées, que je n'ai pas pu mentionner, sont très documentées, très référencées. Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

4035 Merci monsieur Duchesne.

MARC BRULLEMANS

4040 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors j'inviterais maintenant monsieur Marc Brullemans s'il vous plaît.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

4045 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

4050 Rebonsoir monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

4055 Je dois déjà dire d'emblée que monsieur Gonzalez, lorsqu'il parle du prix du gaz naturel, des fluctuations, des prévisions qui sont difficiles à long terme, je trouve qu'il est tout à fait dans le juste, dans le vrai.

4060 Par contre, quand il présuppose que le gaz naturel est supérieur au pétrole ou au charbon en termes de GES, j'ai un peu plus de problème, sachant que l'IEA affirme qu'à trois pour cent (3 %) d'émanations fugitives, cela n'est plus le cas.

4065 Pourquoi monsieur Gonzalez et d'autres intervenants ce soir prennent pour acquis que la filière gaz naturel est un meilleur choix énergétique, sachant que le gaz naturel, c'est un GES avec un fort coefficient de PRP, potentiel de réchauffement planétaire?

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gonzalez.

4070 **PAR M. PATRICK GONZALEZ :**

Je le prends pas pour acquis. J'ai pas vraiment d'opinion éclairée sur ce sujet-là.

4075 Je sais effectivement que le méthane, s'il s'échappe dans l'atmosphère, est un gaz à effet de serre très puissant, et je laisse aux physiciens, aux ingénieurs de faire les calculs nécessaires. J'ai pas d'opinion là-dessus.

4080 Alors je m'excuse si ça a pu paraître que je prenais ça pour acquis. Je faisais simplement référence à la combustion. Je pense que dans la combustion, monsieur conviendra que le gaz naturel est plus propre que le charbon et le pétrole, mais ça s'arrêtait là.

Donc j'ai pas d'opinion éclairée sur ce domaine.

PAR LE PRÉSIDENT :

4085 Peut-être un élément d'information, le MRN, non!

4090 Alors vous avez la réponse qu'on peut vous fournir ce soir, monsieur Brullemans. Votre autre question.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

C'est la seule pour maintenant, merci.

4095 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Brullemans.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

4100 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors c'est ce qui met fin au registre, la Commission a des questions. On va procéder aux questions. Madame Grandbois.

4105 **PAR LA COMMISSAIRE :**

J'aimerais, monsieur Gonzalez, revenir sur la question de la possibilité d'utiliser le gaz naturel liquéfié dans les transports.

4110 Vous avez parlé de l'exemple tout à l'heure, la compagnie Robert qui a un projet de Mississauga à Québec si je comprends bien; le projet, si j'ai bien compris, consiste à transporter du gaz naturel liquéfié de façon à ce qu'il soit disponible pour le transport par camion, qu'il soit utilisé comme carburant par les camions, est-ce que c'est correct?

4115 **PAR M. PATRICK GONZALEZ :**

Transport Robert est une grosse entreprise de camionnage, Gaz Métro est dans la distribution du gaz, et ils se sont alliés ensemble pour développer.

4120 Alors il y a une partie qui consiste à briser la contrainte du tuyau, c'est-à-dire que le gaz, d'après ce que j'en ai compris moi aussi, le gaz va être transporté par camion lui-même pour approvisionner des stations. Donc il y aurait des stations qui ne seraient pas nécessairement directement reliées au réseau qui serait approvisionné par des camions de gaz.

4125 Mais la finalité de l'entreprise, c'est quand même de transporter des marchandises, on va pas transporter du gaz juste pour transporter du gaz. La finalité, ce serait vraiment d'avoir des trains roulants qui, au lieu de fonctionner au diesel, fonctionneraient au gaz naturel.

PAR LA COMMISSAIRE :

4130

Donc est-ce que les camions qui utiliseraient le gaz naturel liquéfié, est-ce que ça demande des ajustements importants, mineurs?

4135 Est-ce que, donc en termes de contraintes, en termes d'ajustements, parce que ça va avoir un impact probablement sur le succès ou la rapidité à laquelle ça pourrait arriver?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

4140 C'est un grand pari qu'ils font. C'est un grand pari, parce que les camions en question
coûtent beaucoup plus cher. C'est un pari, je pense que seules deux (2) grosses compagnies
auraient pu prendre.

4145 La vision d'avenir qu'ils peuvent imaginer, ce serait du transport lourd qui se ferait au gaz
naturel sur des grands axes, parce qu'ils peuvent pas vraiment sortir des grands axes. C'est
vraiment sur les grands axes qu'ils seraient au gaz naturel. C'est une belle vision.

4150 Ils le font parce qu'ils ont les reins assez solides, parce que ça coûte entre trente-cinq
(35 000 \$) et soixante-dix mille (70 000 \$); on a rapporté les chiffres qui avaient été faits d'une
étude préliminaire là-dessus dans le rapport, entre trente-cinq (35 000 \$) et soixante-dix mille
dollars (70 000 \$) de plus par camion.

Alors il faut pas être trop pressé pour rentrer dans son investissement pour ça.

4155 Puis il y a aussi tout le problème de l'œuf et la poule, parce que qui va s'embarquer, quelle
petite compagnie de camionnage va s'embarquer là-dedans si elle n'a pas la garantie que les
stations vont être là pour l'instant! Donc c'est dans l'espoir que le projet fonctionne puis
qu'éventuellement, ça puisse prendre une certaine ampleur, puis qu'éventuellement, j'imagine que
les projets semblables doivent se développer ailleurs en Amérique du Nord qui font ce premier pas
pour se placer.

4160 C'est un peu le même problème qu'avec les voitures électriques puis les bornes. Il n'y aura
pas autant de monde avec des voitures tant qu'il n'y aura pas de borne; il n'y aura pas de borne
tant qu'il n'y aura pas de voiture. Donc ça prend des gros joueurs, que ce soit le gouvernement ou,
dans ce cas-ci, Gaz Métro et Transport Robert qui font ces premières avancées. Je pense pas
4165 qu'ils vont faire beaucoup de sous avec ça au début, mais éventuellement, ça pourrait amener un
changement important dans l'industrie du transport lourd au Québec.

PAR LA COMMISSAIRE :

4170 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

4175 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

4180 Oui, c'est encore pour monsieur Gonzalez, parce qu'on vous a sous la main, puis on n'aura pas l'opportunité de vous poser la question. Ça concerne votre autre étude où vous avez examiné le développement des quatre (4) shales.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

4185 Je vous rappelle que ça fait un petit bout de temps que je ne l'ai pas regardée, mais je vais essayer de répondre du mieux possible.

PAR LE COMMISSAIRE :

4190 Bien, c'est pas vraiment pointu, mais il y a cet élément-là qui a probablement servi au Comité à élaborer des scénarios par la suite que vous connaissez.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

4195 Oui, je sais un peu comment ils ont été élaborés.

PAR LE COMMISSAIRE :

4200 D'accord. Compte tenu des considérations qu'il y a à la fin de votre rapport, à savoir, sans entrer dans le détail, sur le niveau des coûts et la taille de l'industrie, sur le développement d'une industrie de service au Québec, sur le nombre de puits aussi à forer pour maintenir un approvisionnement stable, est-ce que vous seriez en mesure d'éclairer la Commission sur le réalisme des scénarios proposés ou selon vous, quel serait le plus vraisemblable?

4205 Advenant que le prix qu'on obtient couvre les coûts de production et autres hypothèses nécessaires au départ.

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

4210 Bien, je vais faire de la philosophie, comme monsieur Lamontagne.

4215 Je vais vous donner mon opinion personnelle, mon opinion de scientifique. Je comprends les préoccupations des citoyens et je trouve bien l'exercice qu'a été le BAPE, l'ÉES de consulter, tout ça. Mais je trouve un peu absurde et héroïque l'idée qu'on puisse se faire un plan de match puis s'imaginer qu'on va le suivre, qu'on va s'asseoir, qu'on va faire une grande colonne de chiffre des avantages puis des inconvénients.

Je crois que ça reflète certainement pas ce qu'on enseigne à nos étudiants de ce que c'est que la vie économique et comment ça fonctionne. Je pense que le travail d'éducation est nécessaire, je le trouve bien.

4220 Ces scénarios, on peut les faire, c'est un exercice intéressant, mais souvent, on a tendance à passer à côté des choses importantes. Une des choses importantes – je parle d'expérience, les premières fois que j'ai rencontré l'ÉES, j'entendais des mots comme développement par le gouvernement de l'industrie des gaz de schiste, c'est complètement irréaliste.

4225 S'il y a un développement qui va se faire, ça va être dans le cadre d'actuellement comment se fait l'industrie, c'est-à-dire le secteur privé avec de grosses compagnies qui ont les reins, les capacités financières pour le faire, qui peuvent à un moment donné cesser la production parce qu'il y a de meilleures possibilités de production ailleurs.

4230 C'est plus important, il me semble, de comprendre comment fonctionne cette industrie-là. C'est pas nous qui allons changer, puis il y a des bonnes raisons économiques pourquoi cette industrie est structurée comme ça.

4235 Donc l'exercice des scénarios, quant à moi, je trouve que ça reste un exercice, ça nous renseigne, ça nous donner des idées, mais c'est certainement aussi intéressant, puis je pense que c'était l'intérêt, je pense, des efforts que j'ai faits pour emmener l'économique derrière ça, de comprendre comment vraiment ça fonctionne.

4240 Ça vaut la peine d'aller voir comment ça marche en Alberta, parce que ça fait des années qu'ils vivent avec cette industrie-là.

C'est plus important de s'assurer qu'on a une bonne industrie que de faire des plans, des histoires de Perrette au pot au lait.

4245 Vous voyez, il faut mettre l'attention au bon endroit. Je suis plus intéressé par la réglementation que par les plans qu'on va faire.

PAR LE COMMISSAIRE :

4250 Bien, j'ai peut-être mal posé la question! Je ne voulais pas que vous me disiez celui-là plutôt que celui-là.

4255 Mais ce que j'essaie de cerner ou ce que la Commission essaie de cerner, compte tenu de comment l'industrie est structurée, si ça avait à se développer, ça se ferait comment, de façon réaliste?

PAR M. PATRICK GONZALEZ :

4260 Bien, je vais vous répondre quelque chose. Ça a dû être patent dans ma présentation d'aujourd'hui, on demeurera toujours très tributaire de ce que l'industrie va nous dire, parce qu'on n'est pas dans cette affaire-là.

4265 Les chiffres que je vous ai rapportés, pour l'essentiel, cette information-là de première source, elle vient des compagnies elles-mêmes. Et dans le cas du développement de ces scénarios-là, je ne crois pas, c'est un secret de polichinelle que c'est essentiellement, il a fallu aller voir les industries puis dire, c'est quoi vos plans, qu'est-ce que vous pensez faire!

4270 Il me semble me souvenir qu'on parlait à ce moment-là d'un scénario de développement de deux mille (2000) puits. Pourquoi deux mille (2000), pourquoi pas vingt mille (20 000), pourquoi pas quarante mille (40 000)!

Ces chiffres originent des conversations qui ont eu lieu avec les gens de l'industrie, puis ça semblait plausible, puis ils emmenaient des bons arguments.

4275 On demeure tributaire de cette industrie-là.

Donc ces scénarios, ce sont pas des scénarios qui ont été inventés par des philosophes platoniciens, ça reflète ce qui était sur la table par l'industrie à l'époque.

PAR LE COMMISSAIRE :

4280 Merci. Un commentaire, monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4285 Non. Bien, peut-être un petit. Si ça pique votre curiosité, regardez la première étude de monsieur Gonzalez, P1-B ou A, je me rappelle plus, une des études P1 où il a magnifiquement illustré la progression des puits dans les divers bassins de shale, puis là, on voit que si les conditions économiques sont bonnes, ça peut aller vite, ça peut être très étendu, puis il peut y en avoir beaucoup.

4290 L'opposé, c'est que tu arrives en Pologne, puis là, ils font six (6) puits, puis ils s'en vont. Puis c'est l'industrie qui a décidé. Le gouvernement polonais a invité l'industrie, leur a donné les conditions de taxes favorables, leur a promis des baux, ils sont venus, ils ont fait six (6) ou sept (7) forages, le gouvernement s'est ravisé, a changé les conditions économiques, l'industrie a dit, bon bien, je m'en vais ailleurs!

4295

C'est pas nous qui décidons.

PAR LE COMMISSAIRE :

4300 Donc ça va. Là, vous venez de m'ouvrir une porte pour une autre question par exemple!

4305 Vous nous avez dit, la semaine passée, à une question d'un participant dont le nom m'échappe en ce moment, que pour avoir une idée à peu près de ce qu'une formation géologique pouvait nous donner, avec une trentaine de puits, on pourrait avoir une bonne idée. C'est ce que j'ai retenu.

 Est-ce que c'est correct?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4310 Non. Le chiffre magique de trente (30), c'est un chiffre qui permet de faire des analyses statistiques sur un échantillonnage.

PAR LE COMMISSAIRE :

4315 Ah OK.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4320 C'est tout simplement ça. Ça veut pas dire que ça prend trente (30) puits.

4325 Ça veut dire que quand tu as trente (30) échantillons dans un ensemble, les lois statistiques s'appliquent. Ça fait que là, tu peux dire, la moyenne, calculée sur au moins trente (30) puits, la loi de la distribution normale...

PAR LE COMMISSAIRE :

4330 Ce n'est pas ce que j'avais compris, mais là, ça clarifie, c'est bon. Merci beaucoup.

4335 _____

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

4340 Alors je pense que c'est ce qui met un terme à notre séance aujourd'hui.

 Nous allons reprendre nos travaux demain après-midi treize heures (13 h). Deux (2) sujets importants.

4345 D'abord la description de la législation québécoise encadrant les activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste et élaboration de propositions d'encadrement législatif et de gouvernance en matière d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste au Québec, par madame Paule Halley de l'Université Laval.

4350 Ainsi qu'une analyse avantages-coûts des développements de la filière de gaz de schiste, plus précisément l'étude qui touche l'analyse avantages-coûts et la pertinence socio-économique de l'exploitation des gaz de schiste au Québec, par monsieur Jean-Thomas Bernard.

 Alors deux (2) présentations demain après-midi à treize heures (13 h).

4355 Alors merci beaucoup aux personnes-ressources, aux présentateurs, aux citoyens qui ont contribué au débat.

 Alors nous ajournons nos travaux jusqu'à demain treize heures (13 h), merci beaucoup.

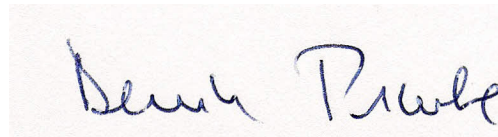
4360

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 AVRIL 2014 À TREIZE HEURES (13 H)

4365

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4370



DENISE PROULX, s.o.